

Annexes informatives de type « autre » – PLU de Busque

Obligation de dépôt de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture	p. 2
---	-------------

Diagnostic foncier, rural volet agricole rapport cartographique	p. 4
---	-------------

Diagnostic foncier, rural volet agriculture	p. 23
---	--------------

Diagnostic foncier, rural volet patrimoine naturel	p. 54
--	--------------

SOUS PREFECTURE
81100 CASTRES
- 9 JUL. 2014
ARRIVÉE

L'an deux mille quatorze et le 20 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-France MOMMEJA, Maire.

Affichage : 26.05.2014

Secrétaire de séance : Monsieur Michel GAYRAUD

Considérant qu'à compter du 1^{er} octobre 2007 le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis,

Après s'être vu expliquer qu'instaurer la déclaration de clôture permettra au maire de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas le plan local d'urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

Après en avoir délibéré :

- **Décide** de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable : dans les zones U1, U2, U3, AU1, AU2 et AU0 du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire

Marie-France MÔMEJA

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification.
La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Toulouse, précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du Code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt de demande d'aide juridictionnelle

Date de transmission à la Sous-Préfecture : 05.07.2014

Date de publication : 24.06.2014



Rapport cartographique



Siège Social
96 rue des agriculteurs
BP 89
81003 ALBI Cedex
Tél : 05 63 48 83 83
Fax : 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 188 100 044 00018
APE 9411Z
www.tarn.chambagri.fr

Commune de Busque
Réalisé par Marie-Laure NICOLAS

© IGN-PARIS 2008, www.ign.fr
Les données ou cartes IGN contenues dans ce
document sont issues des dernières éditions IGN
dont les millésimes peuvent être différents
BD Ortho®, SCAN 25® - licence d'exploitation n°9834/IGN

Janvier 2012

SOMMAIRE

- ➔ Cartes 1a et 1b – Busque sur fond orthophotographique et IGN scan 25
- ➔ Carte 2 – Localisation des sites à vocation agricole
- ➔ Carte 3 – Identification des espaces destinés à l'agriculture
- ➔ Carte 4 – Occupation de l'espace
- ➔ Carte 5 – Caractérisation des exploitations agricoles ayant leur siège social sur Busque
- ➔ Carte 6 – Régime de fonctionnement des exploitations et mode de faire-valoir
- ➔ Carte 7a – Identification et vocation des sites agricoles
- ➔ Carte 7b – Les types de construction agricole
- ➔ Carte 8 – Les unités cartographiques de sols de Busque
- ➔ Carte 9 – Les surfaces drainées et/ou irrigables
- ➔ Carte 10a – Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents d'élevage
- ➔ Carte 10b – Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents d'élevage et leurs périmètres de protection
- ➔ Carte 11 – Identification des autres éléments stratégiques pour les structures agricoles
- ➔ Carte 12 – Synthèse des espaces agricoles à enjeux



LEGENDE



Contour de la commune de Busque



© IGN-PARIS 2008, www.ign.fr
Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents
BD Ortho®, SCAN 25® - licence d'exploitation n°9834/IGN

Carte 1a : Busque sur photo aérienne

(Source : IGN, prises de vues 2010)

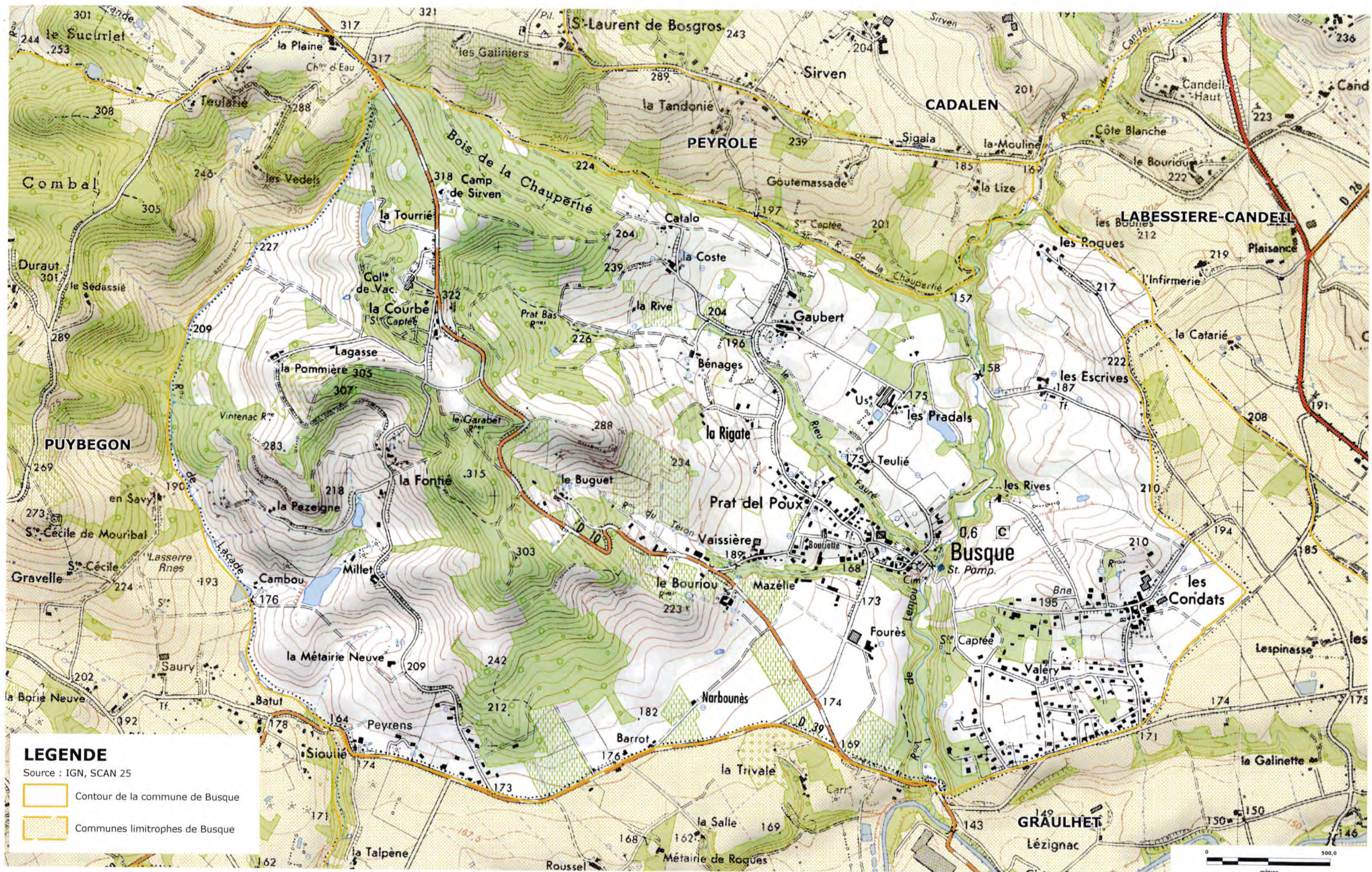
Diagnostic foncier, rural
Volet Agriculture

Busque

Edition : décembre 2011



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN



Carte 1b : Busque sur fond scan 25

Diagnostic foncier, rural
Volet Agriculture

Busque

Edition : décembre 2011

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN

14 structures agricoles sur 14 sites :

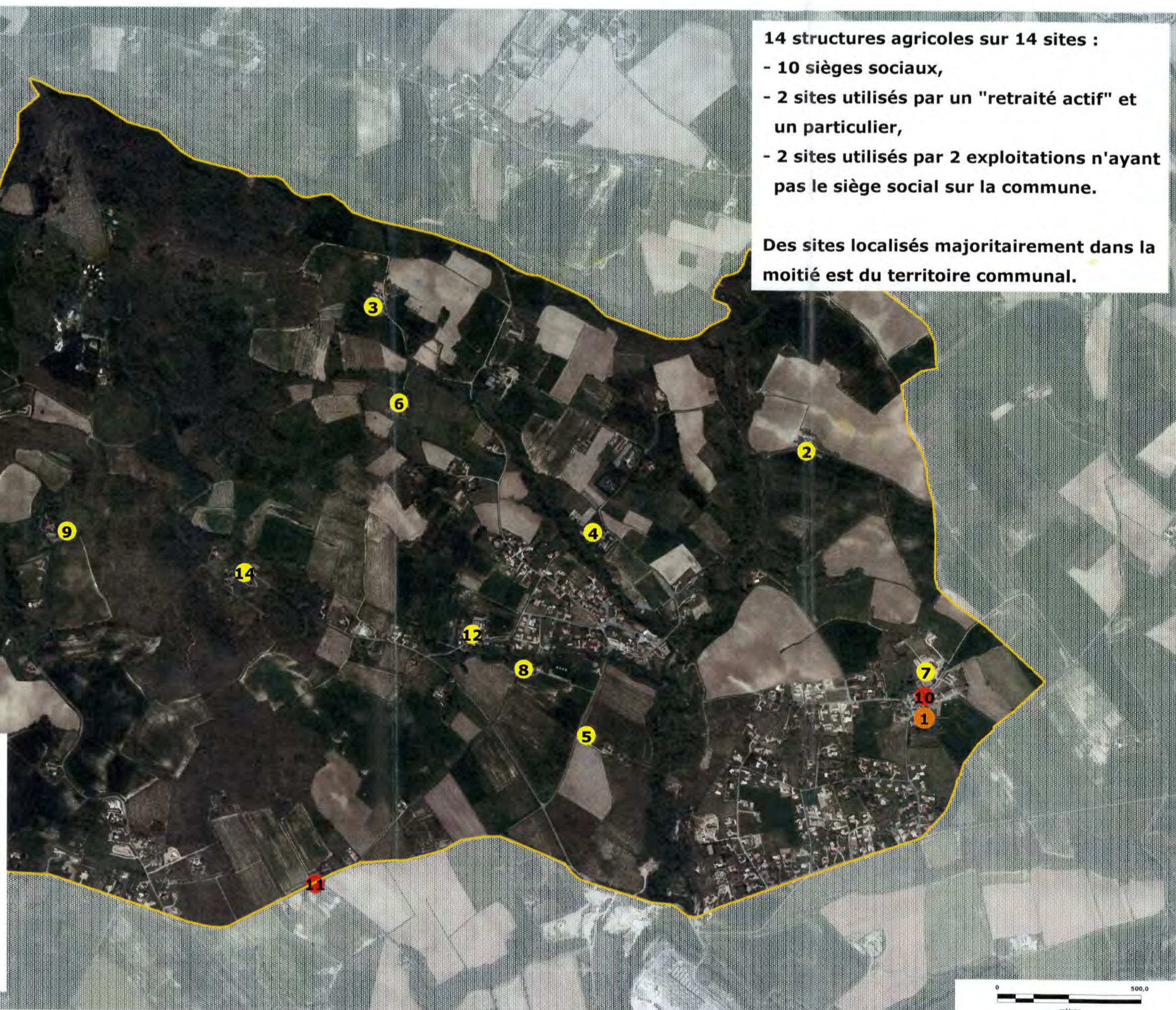
- 10 sièges sociaux,
- 2 sites utilisés par un "retraité actif" et un particulier,
- 2 sites utilisés par 2 exploitations n'ayant pas le siège social sur la commune.

Des sites localisés majoritairement dans la moitié est du territoire communal.

LEGENDE

(Source : agriculteurs et non-agriculteurs ayant répondu à l'enquête)

- Localisation des sièges sociaux des exploitations agricoles
- Localisation des sites utilisés par des structures résidant sur la commune de Busque
- Localisation des sites utilisés par des exploitations agricoles n'ayant pas leur siège social sur la commune de Busque
- 5** Numéro correspondant à une structure agricole (liste ci-après)
- Contour de la commune de Busque



0 500,0
mètres

Carte 2 : Localisation des sites à vocation agricole

● Localisation des sièges sociaux des exploitations agricoles

N_ordre	Nom_exploit
2	BORAO MICHEL
3	CAHUZAC-PAPAIX FRANCOISE
4	CELARIES CHRISTIAN
5	EARL BONLEUX SIRVEN
6	GAU JEAN-CLAUDE
7	REGOURD ALAIN
8	ROCACHER GUY
9	ROUCOU ANDRE
12	VAISSIERE ANDRE
14	ZENON JEROME

● Localisation des sites utilisés par des structures résidant sur la commune de Busque

N_ordre	Nom_exploit
1	BEZES GENEVIEVE
13	WARLOP BERTRAND

● Localisation des sites à vocation agricole utilisés par des exploitations n'ayant pas leur siège social sur Busque

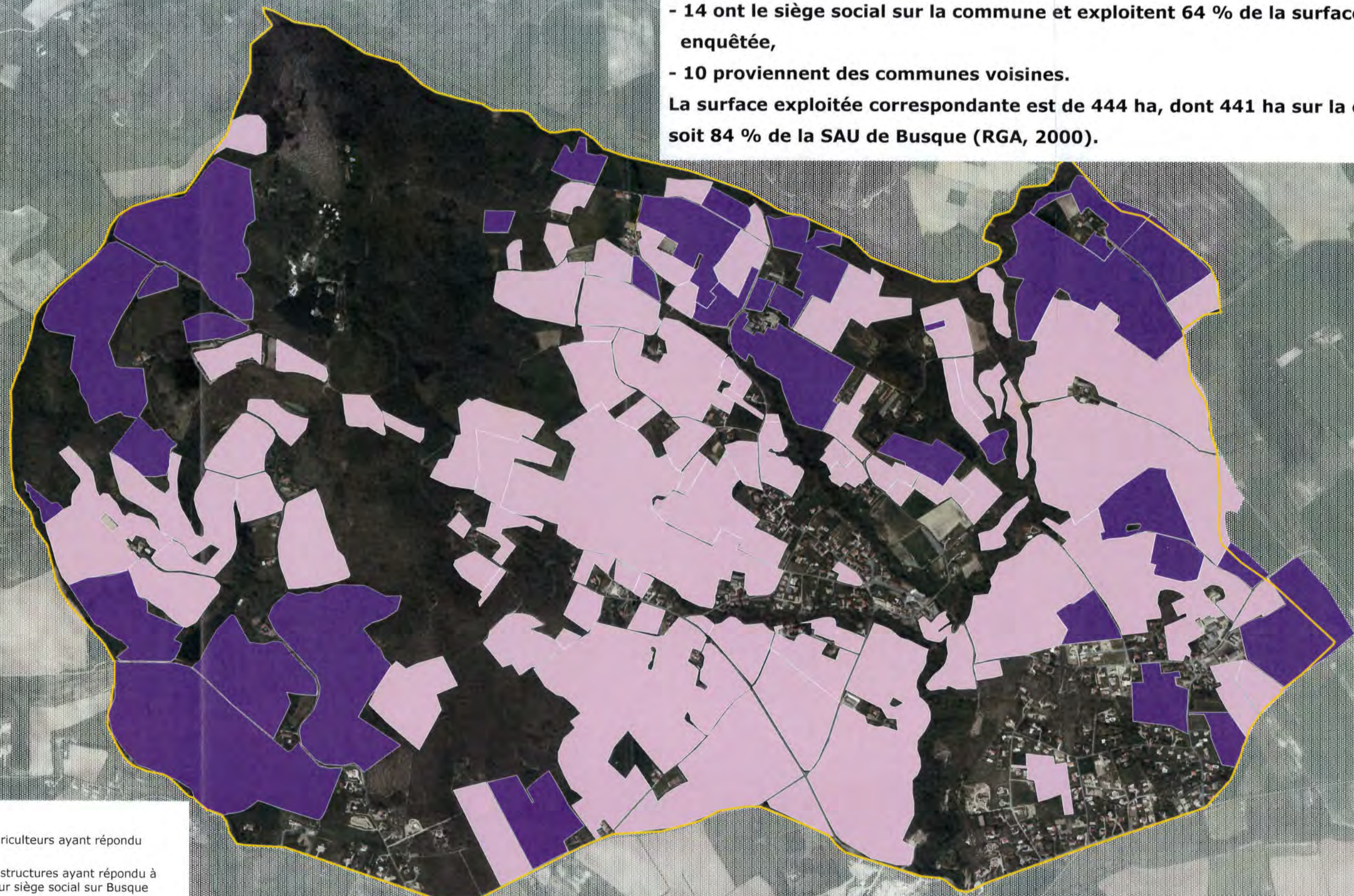
N_ordre	Nom_exploit	Commune_siège
10	ROUDOULEUSSE THIERRY	LABESSIERE-CANDEIL
11	SIE DANIEL	GRAULHET

24 structures ont participé à l'enquête :

- 14 ont le siège social sur la commune et exploitent 64 % de la surface agricole enquêtée,

- 10 proviennent des communes voisines.

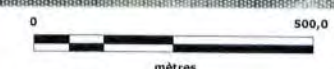
La surface exploitée correspondante est de 444 ha, dont 441 ha sur la commune, soit 84 % de la SAU de Busque (RGA, 2000).



LEGENDE

(Source : agriculteurs et non-agriculteurs ayant répondu à l'enquête)

-  Surface agricole des structures ayant répondu à l'enquête et ayant leur siège social sur Busque
-  Surface agricole des structures ayant répondu à l'enquête et n'ayant pas leur siège social sur Busque
-  Contour de la commune de Busque



Carte 3 : Identification des espaces destinés à l'agriculture

Diagnostic foncier, rural
Volet agriculture

Busque

Edition : décembre 2011

L'espace agricole est occupé par :

- des cultures (céréales, oléagineux, protéagineux) : 60 %,
- des prairies temporaires : 17 %,
- des prairies naturelles : 7 %,
- des vignes : 6 %.

A noter que 13 % de la surface de la commune (24 % de la SAU enquêtée) font partie de l'aire de production des vins AOC Gaillac.

LEGENDE

(Source : agriculteurs et non-agriculteurs ayant répondu à l'enquête)

- Totalité de la surface en terres labourables (céréales, prairies temporaires...)
- Plus de la moitié de la surface de l'ilot en terres labourables
- Surface en gel fixe
- Totalité de la surface en prairies naturelles
- Vigne
- Parcelle incluse dans l'aire de production des vins AOC Gaillac (source : INAO, 1999)
- Contour de la commune de Busque
- Contour des communes de Peyrole, Puybegon et Labessière-Candeil

0 500.0
mètres

Carte 4 : Occupation de l'espace agricole

Diagnostic foncier, rural
Volet Agriculture

Busque

Edition : février 2012

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN

LEGENDE

(Source : agriculteurs et non-agriculteurs ayant répondu à l'enquête)



Exploitant agricole à titre principal



Exploitant agricole à titre secondaire



Tous les agriculteurs de l'exploitation ont moins de 55 ans



Exploitant agricole installé depuis moins de 10 ans
et ayant moins de 40 ans à l'installation



Tous les agriculteurs de l'exploitation ont 55 ans ou plus



Contour de la commune de Busque



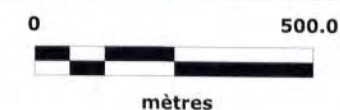
Contour des communes de Peyrole, Puybegon
et Labessière-Candeil

10 exploitations avec le siège social sur la commune (et au moins un bâtiment agricole) :

- 7 exploitations où les agriculteurs exercent à titre principal et 3 agriculteurs à titre secondaire,

**- 6 exploitations où tous les agriculteurs ont moins de 55 ans ;
1 installation récente d'un jeune agriculteur.**

**- 4 exploitations où les agriculteurs sont âgés de 55 ans et plus,
dont 2 agriculteurs à titre secondaire ; aucune d'entre elles n'a
identifié un repreneur.**



**Carte 5 : Caractérisation des exploitations agricoles
ayant leur siège social sur Busque**

Diagnostic foncier, rural
Volet agriculture

Busque

Edition : février 2012

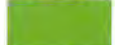


Plus de la moitié (57 %) de la surface agricole sont travaillés par des structures en "rythme de croisière". 9 % sont exploités par des structures en phase de développement et 27 % par des exploitations en fin de carrière. 7 % font l'objet d'une "gestion patrimoniale". Plus des 3/4 de la surface enquêtée sont gérés en faire-valoir direct.

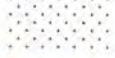
LEGENDE

(Source : agriculteurs et non-agriculteurs ayant répondu à l'enquête)

Régime de fonctionnement des exploitations

-  Ilot d'une exploitation en phase de développement
-  Ilot d'une exploitation en rythme de croisière
-  Ilot d'une exploitation en fin de carrière
-  Ilot d'une structure en gestion « patrimoniale »

Mode de faire-valoir

-  Ilot en totalité en faire-valoir direct (propriété)
-  Ilot en partie en faire-valoir direct (propriété)
-  Ilot en commodat
-  Contour de la commune de Busque
-  Contour des communes de Peyrole, Puybegon et Labessière-Candeil



Carte 6 : Régime de fonctionnement des exploitations et mode de faire-valoir

Diagnostic foncier, rural
Volet Agriculture

Busque

Edition : février 2012

LEGENDE

(Source : agriculteurs et non-agriculteurs ayant répondu à l'enquête)

- Rayon de 100 mètres autour des bâtiments liés à une activité d'élevage – RSD
- Rayon de 100 mètres autour des bâtiments sans lien avec une activité d'élevage (stockage matériel agricole, céréales...)
- Rayon de 100 mètres autour des projets de construction

Elevages présents dans les bâtiments :

BV : Bovin Viande, OV : Ovin Viande, BL : Bovin Lait, EQ : Equin.

Contour de la commune de Busque

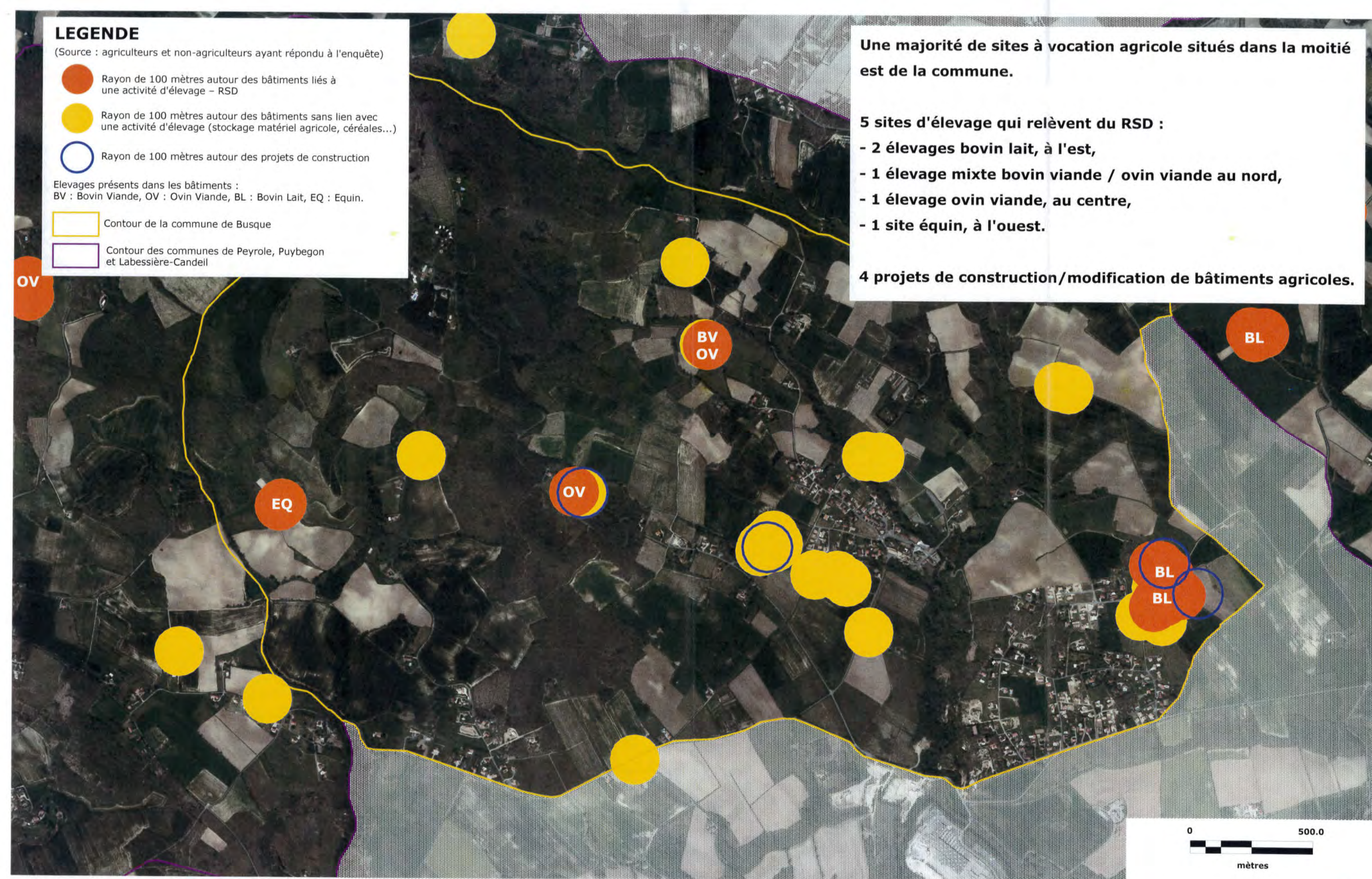
Contour des communes de Peyrole, Puybegon et Labessière-Candeil

Une majorité de sites à vocation agricole situés dans la moitié est de la commune.

5 sites d'élevage qui relèvent du RSD :

- 2 élevages bovin lait, à l'est,
- 1 élevage mixte bovin viande / ovin viande au nord,
- 1 élevage ovin viande, au centre,
- 1 site équin, à l'ouest.

4 projets de construction/modification de bâtiments agricoles.



Carte 7a : Identification et vocation des sites agricoles

Diagnostic foncier, rural
Volet agriculture

Busque

Edition : février 2012

LEGENDE

(Source : agriculteurs et non-agriculteurs ayant répondu à l'enquête)

- Construction « traditionnelle » (pierre...)
- Construction « classique » (parpaings, charpente métallique...)
- Construction « mixte » (coexistence des 2 types sur un même site)

Contour de la commune de Busque

Contour des communes de Peyrole, Puybegon et Labessière-Candeil

Les types de construction de bâtiments agricoles rencontrés sur la commune :

- traditionnelle : sur plus d'1/5 des sites, à l'ouest de la commune,
- classique : sur 14 % des sites, à l'est,
- mixte : sur près 2/3 des sites.

La grande majorité des sites agricoles (79 %) comprennent une construction classique érigée pour le développement de la production et l'amélioration des conditions de travail.

0 500.0
mètres

Carte 7b : Les types de construction agricole

Diagnostic foncier, rural
Volet agriculture

Busque

Edition : février 2012

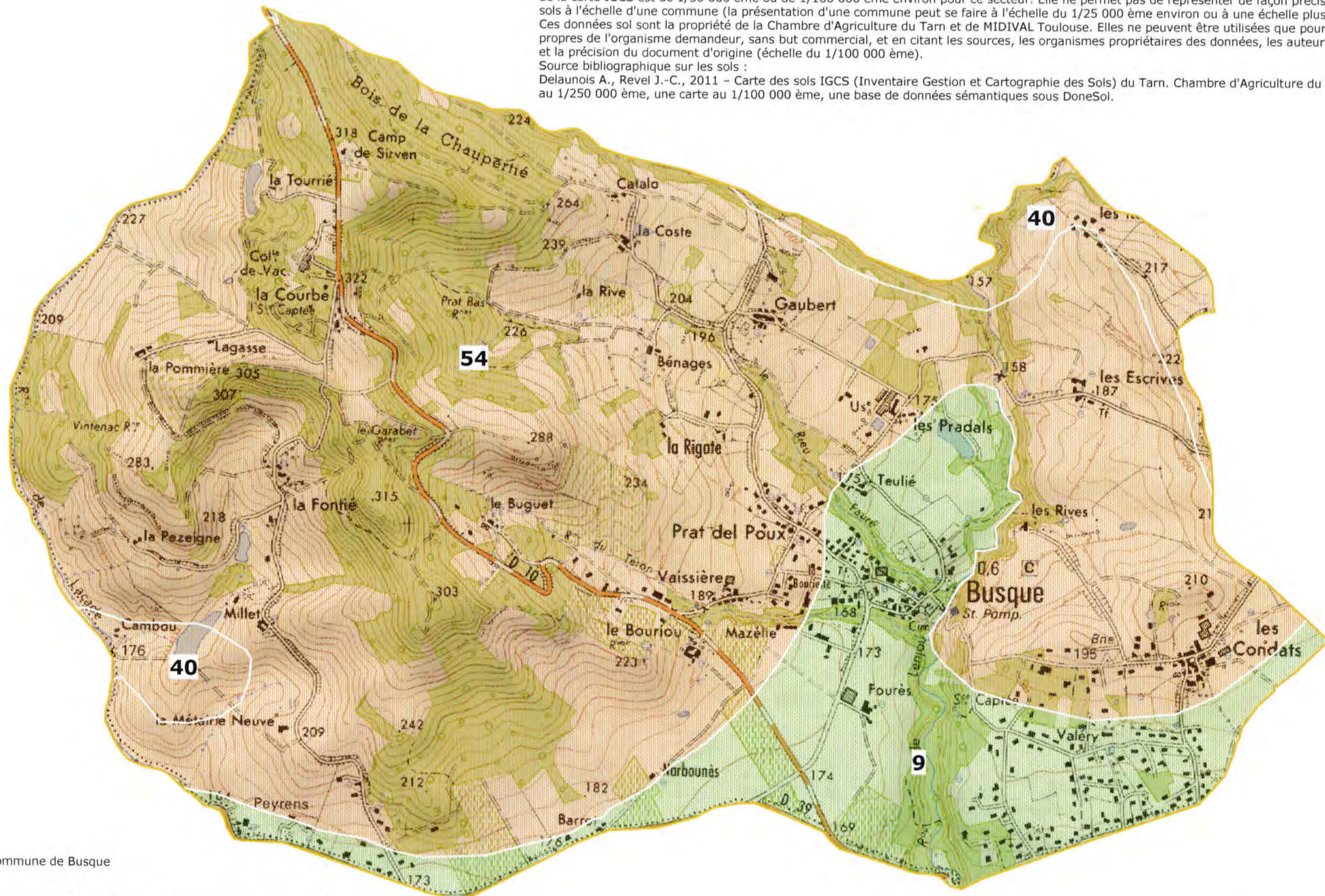
AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN

Remarque :

La carte des sols présentée dans ce document utilise la carte des sols IGCS (Inventaire Gestion et Cartographie des Sols) du Tarn de 2011. L'échelle de précision de la carte IGCS est de 1/50 000 ème ou de 1/100 000 ème environ pour ce secteur. Elle ne permet pas de représenter de façon précise les différents types de sols à l'échelle d'une commune (la présentation d'une commune peut se faire à l'échelle du 1/25 000 ème environ ou à une échelle plus précise). Ces données sol sont la propriété de la Chambre d'Agriculture du Tarn et de MIDIVAL Toulouse. Elles ne peuvent être utilisées que pour les besoins propres de l'organisme demandeur, sans but commercial, et en citant les sources, les organismes propriétaires des données, les auteurs (Delaunoy A., Revel J.C.) et la précision du document d'origine (échelle du 1/100 000 ème).

Source bibliographique sur les sols :

Delaunoy A., Revel J.-C., 2011 – Carte des sols IGCS (Inventaire Gestion et Cartographie des Sols) du Tarn. Chambre d'Agriculture du Tarn, MIDIVAL, une carte au 1/250 000 ème, une carte au 1/100 000 ème, une base de données sémantiques sous DoneSol.



LEGENDE

-  Contour de la commune de Busque
-  UCS 9 : sols de la basse terrasse d'alluvions anciennes de la vallée du Dadou
-  UCS 40 : coteaux sur molasses (avec marnes, sables calcaires et bancs calcaires)
-  UCS 54 : coteaux sur molasses ou substrats hétérogènes (argiles à graviers, dépôts caillouteux, bancs calcaires)



Carte 8 : Les unités cartographiques de sols de Busque

Diagnostic foncier, rural
Volet Agriculture

Busque

Edition : février 2012



LEGENDE

(Source : agriculteurs et non-agriculteurs ayant répondu à l'enquête)

- Surface irrigable (partiellement ou en totalité) à partir d'une station de pompage "privée"
- Station de pompage "privée"
- Canalisation enterrée d'irrigation "privée"
- Surface drainée (partiellement ou en totalité)
- Surface drainée ponctuellement (mouillères)
- Surface ni drainée ni irriguée
- Contour de la commune de Busque
- Contour des communes de Peyrole, Puybegon et Labessière-Candeil

Près d'1/4 de la surface agricole est irrigable grâce aux infrastructures "privées" (station de pompage et canalisations enterrées) de 3 exploitations. Ces surfaces sont situées majoritairement au sud.

8 % de la surface agricole a été drainée. Ces îlots sont présents notamment au sud et à l'est.

0 500.0
mètres

**Carte 9 : Identification des espaces stratégiques pour l'agriculture
- les surfaces drainées et/ou irrigables -**

Diagnostic foncier, rural
Volet agriculture

Busque

Edition : février 2012

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN

Près d'1/3 de la surface agricole, localisée à l'est de la commune (nord et sud), est nécessaire pour l'épandage des fumiers et lisiers :

2 % de la surface agricole correspond aux parcelles identifiées dans 2 plans d'épandage déposés en Préfecture, au régime déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

LEGENDE

(Source : agriculteurs et non-agriculteurs ayant répondu à l'enquête)

-  Plan d'épandage des effluents d'élevage déposé en Préfecture - ICPE déclaration
-  Surface recevant des effluents d'élevage RSD (partiellement ou en totalité)
-  Surface recevant ponctuellement des effluents d'élevage RSD (partiellement ou en totalité)
-  Surface ne recevant aucun effluent d'élevage
-  Contour de la commune de Busque
-  Contour des communes de Peyrole, Puybegon et Labessière-Candeil



© IGN-PARIS 2008, www.ign.fr
Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents
BD Ortho®, SCAN 25® - licence d'exploitation n°9834/IGN

**Carte 10a : Identification des espaces stratégiques pour l'agriculture
- Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents d'élevage -**

Diagnostic foncier, rural
Volet agriculture

Busque

Edition : février 2012



Des zones de « non-constructibilité » liées aux effluents d'élevage sont identifiées, à l'est de la commune :

- la priorité est au respect des 2 plans d'épandage déposés en Préfecture, par les exploitations soumises à déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ; ces plans d'épandage sont situés au nord ;
- les surfaces recevant des effluents issus d'élevages RSD sont à préserver afin de laisser une marge de manœuvre au développement des exploitations agricoles.

LEGENDE

(Source : agriculteurs et non-agriculteurs ayant répondu à l'enquête)

-  Plan d'épandage des effluents d'élevage déposé en Préfecture - ICPE déclaration
-  Rayon de 100 mètres autour des plans d'épandage des effluents d'élevage déposés en Préfecture - ICPE déclaration
-  Surface recevant des effluents d'élevage RSD (partiellement ou en totalité)
-  Rayon de 100 mètres autour des plans d'épandage des effluents d'élevage déposés en Préfecture - RSD
-  Surface ne recevant aucun effluent d'élevage
-  Contour de la commune de Busque
-  Contour des communes de Peyrole, Puybegon et Labessière-Candeil

0 500.0
mètres

Carte 10b : Identification des espaces stratégiques pour l'agriculture

- Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents d'élevage et leurs périmètres de protection -

29 % de la surface agricole de la commune a été identifiée comme stratégique pour le fonctionnement des structures agricoles (proximité des bâtiments...).

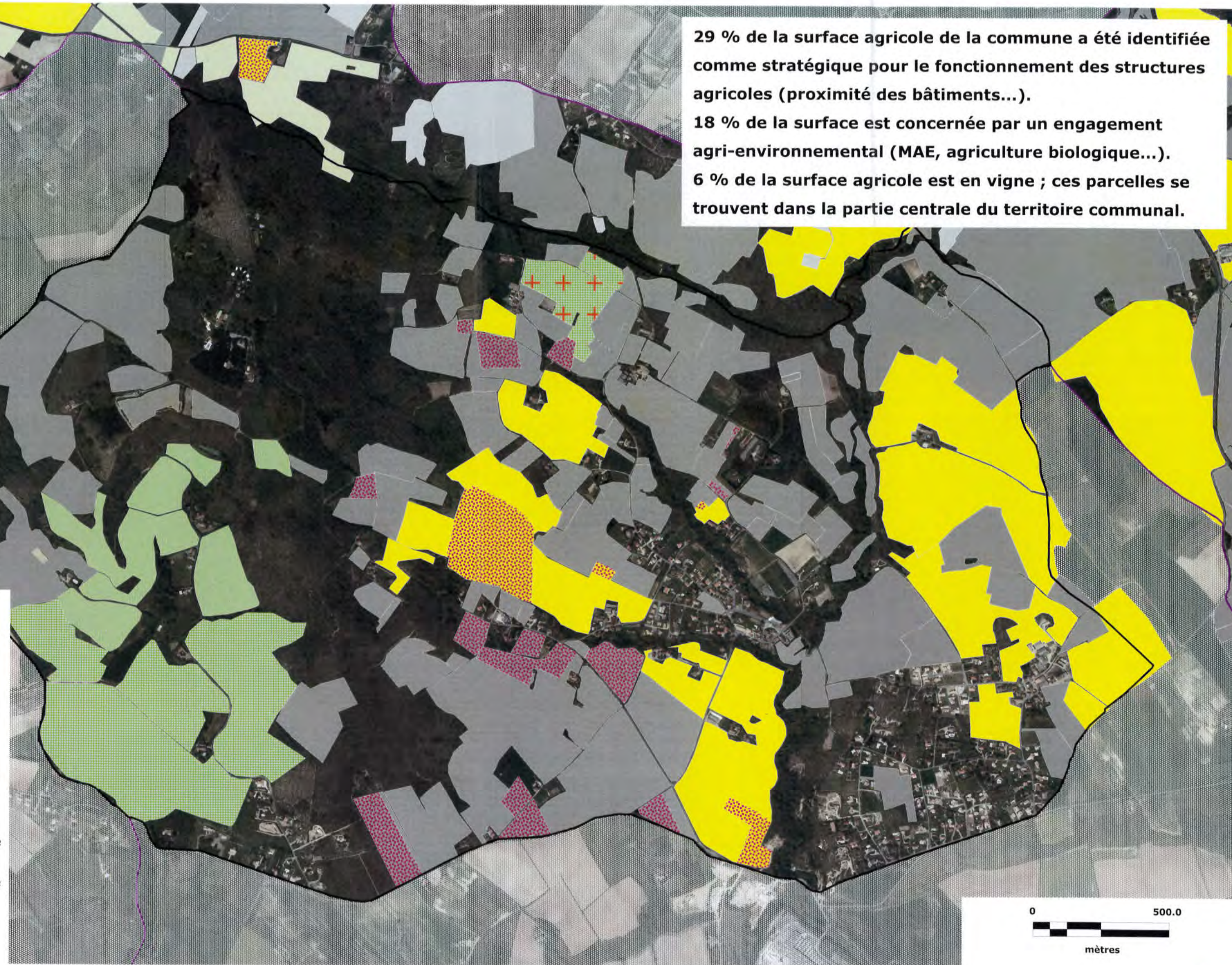
18 % de la surface est concernée par un engagement agri-environnemental (MAE, agriculture biologique...).

6 % de la surface agricole est en vigne ; ces parcelles se trouvent dans la partie centrale du territoire communal.

LEGENDE

(Source : agriculteurs et non-agriculteurs ayant répondu à l'enquête)

-  Ilot situé à proximité immédiate des bâtiments d'exploitation
-  Surface en production à haute valeur ajoutée (oignon porte-graine)
-  Surface en vigne
-  Surface engagée dans la MAE (Mesure Agri-Environnementale) Rotationnelle
-  Surface conduite selon le mode de production de l'Agriculture Biologique
-  Surface engagée dans la PHAE2 (Prime Herbagère Agri-Environnementale 2)
-  Surface sans autre élément stratégique recensé
-  Contour de la commune de Busque
-  Contour des communes de Peyrole, Puybegon et Labessière-Candeil

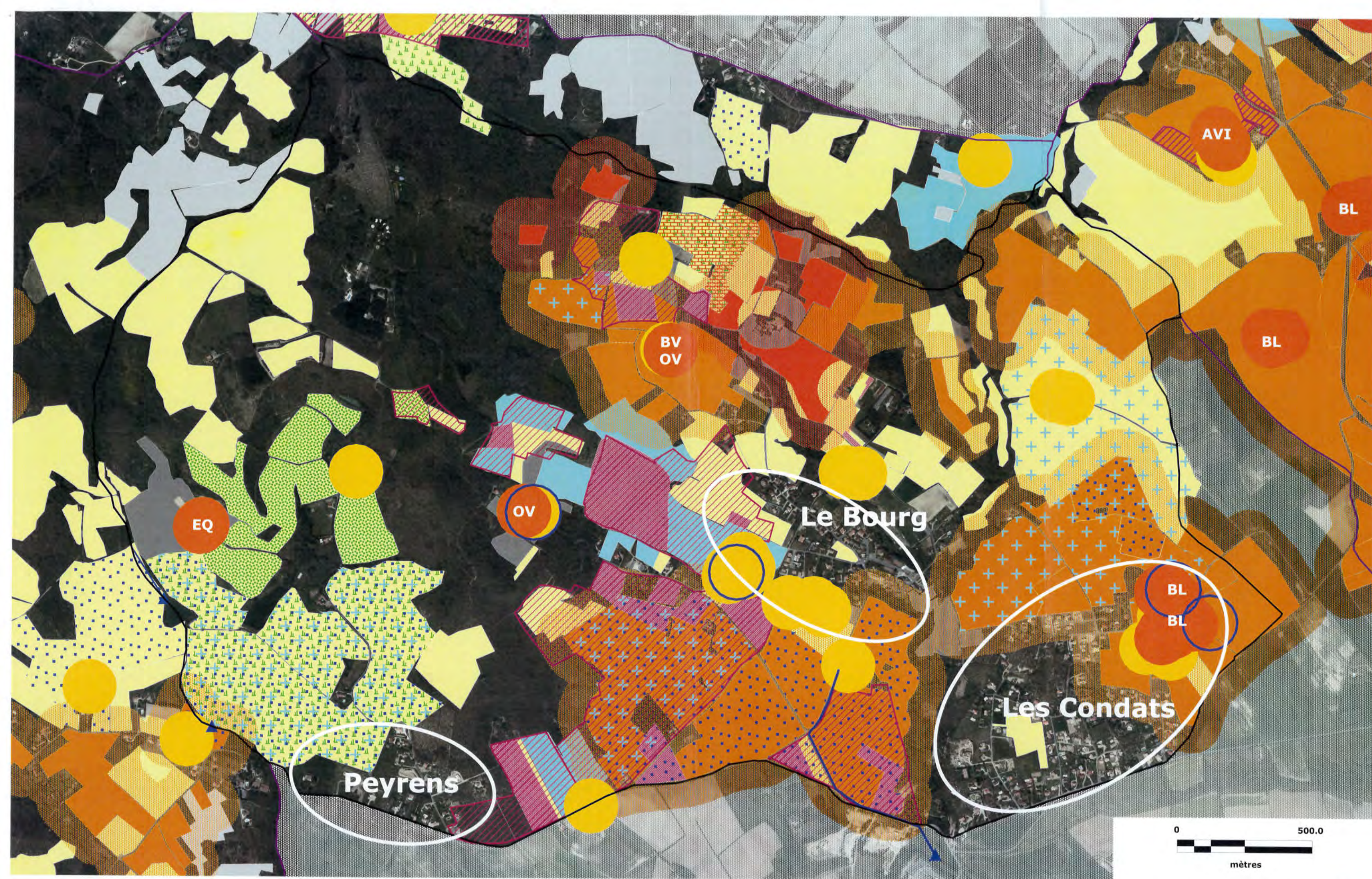


Carte 11 : Identification des autres éléments stratégiques pour les structures agricoles

Diagnostic foncier, rural
Volet Agriculture

Busque

Edition : février 2012



Carte 12 : Synthèse des espaces agricoles à enjeux

Diagnostic foncier, rural
Volet agriculture

Busque

Edition : février 2012

LEGENDE

(Source : agriculteurs et non-agriculteurs ayant répondu à l'enquête)

Les bâtiments d'exploitation agricole



Rayon de 100 mètres autour des bâtiments liés à une activité d'élevage – RSD



Rayon de 100 mètres autour des bâtiments sans lien avec une activité d'élevage (stockage matériel agricole, céréales...)



Rayon de 100 mètres autour des projets de construction

Les surfaces à enjeux pour l'agriculture



Plan d'épandage des effluents d'élevage déposés en Préfecture - ICPE déclaration



Rayon de 100 mètres autour des plans d'épandage des effluents d'élevage déposés en Préfecture - ICPE déclaration



Surface recevant des effluents d'élevage RSD (partiellement ou en totalité)



Rayon de 100 mètres autour des plans d'épandage des effluents d'élevage déposés en Préfecture - RSD



Surface irrigable (partiellement ou en totalité) à partir d'une station de pompage "privée"



Station de pompage "privée"



Canalisation enterrée d'irrigation "privée"



Surface drainée (partiellement ou en totalité)



Surface drainée ponctuellement (mouillères)

Autres informations



Surface en terre labourable (totalité de l'ilot en céréales, oléo-protéagineux ou prairies temporaires)



Surface en vigne



Surface incluse dans l'aire de production des vins AOC Gaillac (source : INAO, 1999)



Surface en production à forte valeur ajoutée (oignon porte-graine)



Surface conduite selon le mode de production de l'agriculture biologique



Surface engagée en Mesure Agri-Environnementale (MAE Rotationnelle ou PHAE2)



Surface agricole non répertoriée comme étant drainée, irrigable, recevant des effluents d'élevage...



Contour de la commune de Busque



Contour des communes de Peyrole, Puybegon et Labessière-Candeil

Diagnostic foncier, rural et agricole

Volet agriculture

Commune de Busque



TERRES d'AVENIR

Réalisé par Marie-Laure NICOLAS

Janvier 2012

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN

Siège Social

96 rue des agriculteurs
81003 ALBI Cedex
Tél : 05 63 48 83 83
Fax : 05 63 48 83 09
Email :
accueil@tarn.chambagri.fr

Sommaire

INTRODUCTION.....	3
METHODOLOGIE.....	4
1. La commune de Busque.....	5
1.1. ... dans les collines du Centre.....	5
1.2. ... une commune où l'agriculture fait face à l'urbanisation.....	6
1.3. Synthèse : comparaison des principales caractéristiques chiffrées de Busque avec celles du Tarn...7	
2. Les espaces agricoles et ruraux.....	8
2.1. Des sites à vocation agricole localisés majoritairement à l'est.....	8
2.2. Des espaces à vocation agricole valorisés par 24 structures.....	8
2.3. Des terres agricoles destinées majoritairement à la production de grandes cultures.....	9
3. Les exploitations agricoles.....	11
3.1. Près d'1 exploitation sur 4 sous forme sociétaire.....	11
3.2. Des exploitations agricoles très « locales ».....	11
3.3. Une emprise forte des exploitations agricoles concernées sur la commune.....	11
3.4. Les caractéristiques des exploitations agricoles en terme de productions.....	13
3.5. Les caractéristiques des exploitants agricoles.....	14
3.6. Régime de fonctionnement des exploitations et mode de faire-valoir.....	16
3.7. Les exploitations agricoles enquêtées sur la commune de Busque : synthèse et enjeux.....	17
4. Les sites agricoles et l'urbanisation.....	19
4.1. Une majorité de sites agricoles regroupés dans la moitié est de la commune.....	19
4.2. Les zones de « non-constructibilité » liées aux sites agricoles.....	20
5. Les espaces stratégiques pour l'activité agricole.....	21
5.1. Des sols aux potentialités agronomiques faibles à moyennes.....	21
5.2. Les surfaces drainées et/ou irrigables.....	23
5.3. Un territoire concerné par les épandages d'effluents d'élevage.....	23
5.4. Les autres éléments stratégiques pour les structures agricoles.....	24
5.5. Les espaces agricoles de la commune de Busque : synthèse et enjeux	25
6. Les enjeux agricoles autour des principaux hameaux de Busque.....	26
6.1. Le bourg.....	26
6.2. Les Condats : une agriculture dynamique face à l'urbanisation.....	27
6.3. Peyrens.....	28
ANNEXE.....	29

METHODOLOGIE

INTRODUCTION

Ce diagnostic foncier, rural et agricole a été réalisé à la demande de Monsieur le maire de Busque afin d'aider les élus à mieux prendre en compte les **enjeux agricoles** dans l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

L'étude réalisée par la Chambre d'agriculture sur la commune a pour objectifs :

- de réaliser un état des lieux de l'utilisation des espaces agricoles et ruraux du territoire,
- d'identifier les enjeux et contraintes propres à ces espaces.

METHODOLOGIE

Ce diagnostic foncier, rural et agricole, mené par la Chambre d'agriculture du Tarn, a été réalisé en 4 étapes :

Etape 1

La Chambre d'agriculture du Tarn a recherché les informations disponibles au sein des organisations professionnelles agricoles qui ont ensuite été complétées, actualisées par les agriculteurs.

Cette étape comporte :

- Le recensement des exploitations ayant le siège social sur la commune et celles y travaillant au moins une parcelle agricole, avec l'appui d'élus et d'agriculteurs du territoire.
- L'organisation de l'enquête auprès des agriculteurs : il s'agit d'une enquête individualisée, réalisée en collectif lors d'une réunion organisée sur la commune voisine de Peyrole (dans le cadre de l'élaboration du PLU « groupé »), le 28 juillet 2011. Des contacts (par téléphone, sur rendez-vous) ont ensuite été pris avec les agriculteurs n'ayant pas pu participer à ces rencontres.

Les données ainsi collectées ont porté sur :

- les caractéristiques des **exploitants** : années de naissance et d'installation des agriculteurs, succession connue ou non...,
- les caractéristiques des **exploitations** : productions, SAU exploitée...,
- les caractéristiques des **bâtiments agricoles** : destination, type de bâti (traditionnel, standard)...,
- les caractéristiques des **îlots⁽¹⁾ parcellaires** : couvert cultural, parcelles irrigables et/ou recevant des effluents d'élevage...,
- la localisation des sièges sociaux, des bâtiments agricoles et des parcelles.

⁽¹⁾ : un îlot est composé d'une ou plusieurs parcelles culturales exploitées par le même agriculteur et délimité par des limites physiques (routes, ruisseaux,...).

Etape 2

L'ensemble des informations a été traité, analysé et organisé sous forme de notes et cartographies.

Etape 3

Les premiers éléments du diagnostic foncier, rural et agricole ont été présentés aux agriculteurs ayant participé à l'étude. Cette rencontre est un moment d'échanges sur les informations et l'analyse présentée. C'est une étape de validation de cet état des lieux avec les agriculteurs, qui a eu lieu lors de la réunion du **19 décembre 2011**. *A noter que c'est à cette date qu'ont été arrêtées les données collectées concernant les structures agricoles ; les éventuelles modifications ayant eu lieu par la suite ne sont pas prises en compte dans ce rapport.*

Etape 4

Le contenu du diagnostic foncier, rural et agricole a été restitué le 17 janvier 2012, auprès du conseil municipal de la commune et des personnes publiques associées.

1. La commune de Busque...

1.1. ... dans les collines du Centre...

Cf : Cartes 1a, 1b – La commune de Busque sur photo aérienne et fond IGN scan 25 et Figure 1

La commune de Busque est située **dans l'entité paysagère tarnaise « Collines du Centre »** ; elle présente un paysage vallonné de **coteaux accidentés**, avec, à l'ouest, les **Bois de la Chaupertié** et à l'est, les vallées encaissées et boisées du **Lenjou** (affluent du Dadou) et de ses affluents (Le Téron, la Chaupertié). L'altitude varie de 150 mètres au sud-est, à 322 mètres au nord-ouest (La Courbe).

Elle est **limitrophe avec 5 communes** : Cadalen (pas complètement limitrophe) et Peyrole au nord, Labessière-Candeil à l'est, Graulhet à l'est et au sud, et Puybegon à l'ouest.

La surface de la commune est de **838 ha** ; c'est une commune de taille modeste en comparaison avec la moyenne des communes tarnaises (1 783 ha).

Le territoire est traversé par la **route départementale 10** (Graulhet-Salvagnac) ; la RD 39 rejoint la direction de Lavaur au sud-ouest.

L'urbanisation est essentiellement concentrée autour du **bourg** et des **Condats**, au sud-est de la commune, de part et d'autre du Lenjou.

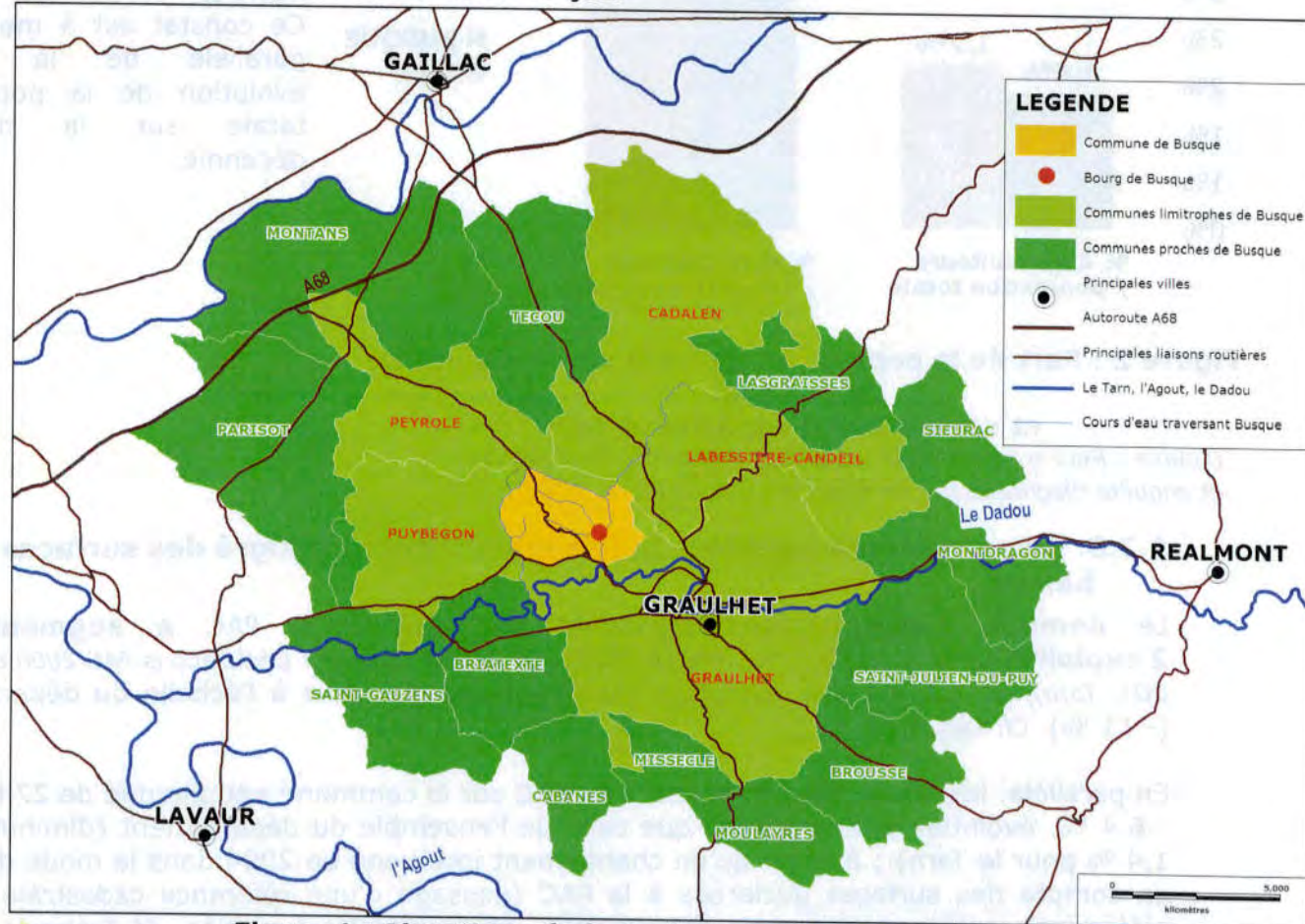


Figure 1 : Situation générale de la commune de Busque

La population recensée en 1999 sur la commune était de 579 habitants (source : Recensement de la population française mars 1999, INSEE) ; en 2008, la population légale de Busque était de 714 habitants, soit une évolution de population de + 2,6 %/an depuis 1999, nettement supérieure à celle de l'ensemble du département (+ 0,9 % pour le Tarn entre 1999 et 2008). La densité de population est de **85 hab/km²**, supérieure à la moyenne tarnaise (64 hab/km²).

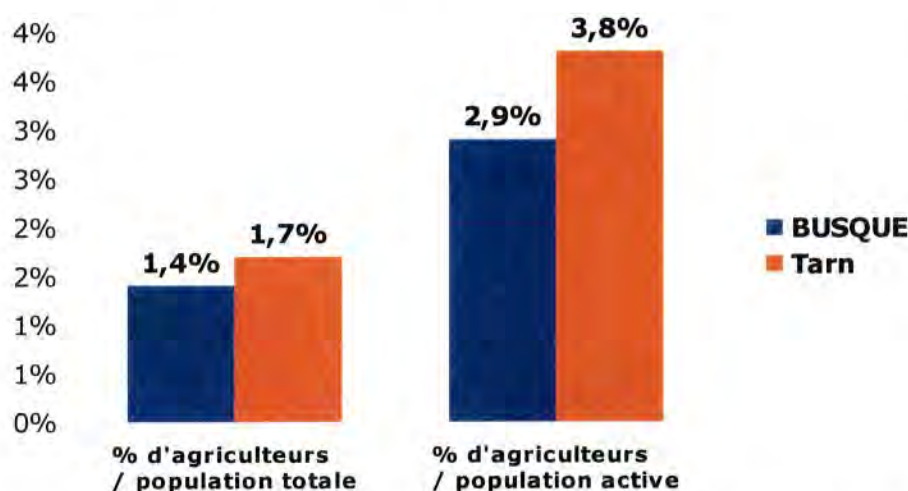
1.2. ... une commune où l'agriculture fait face à l'urbanisation

1.2.1. Un territoire majoritairement agricole

La commune de Busque dispose d'une superficie totale de 838 hectares répartis comme suit :

- **525 ha en surface agricole**, soit **63 %** (source : Recensement Général de l'Agriculture 2000),
- **223 ha en surface forestière** (en majorité à l'ouest de la commune), soit 27 % (source : Inventaire Forestier National, 2000),
- 90 ha dédiés aux autres espaces (dont l'urbanisation et les infrastructures), soit 11 %.

1.2.2. Une population agricole moins représentée qu'à l'échelle du département



La commune de Busque compte proportionnellement moins d'agriculteurs parmi sa population totale, ainsi que parmi les actifs, que le département du Tarn Cf. Figure 2.

Ce constat est à mettre en parallèle de la rapide évolution de la population totale sur la dernière décennie.

Figure 2 : Part de la population agricole sur la commune de Busque et comparaison départementale

(source : Recensement de la population française, 2008, INSEE, et enquête diagnostic foncier Chambre d'Agriculture, 2011).

1.2.3. Des structures agricoles qui se maintiennent malgré des surfaces en baisse

Le **nombre d'exploitations agricoles** déclarées à la PAC a **augmenté de 2 exploitations** (soit 18,2 %) **entre 2000 et 2008** (source : Déclarations PAC 2000 et 2008, DDT¹ Tarn), ce qui est une évolution plus favorable que celle à l'échelle du département (~ 11 %). Cf. Tableau 1.

En parallèle, les **surfaces déclarées à la PAC** sur la commune ont diminué de 27 ha, soit - 6,4 %, évolution plus marquée que celle de l'ensemble du département (diminution de 1,4 % pour le Tarn) ; à noter qu'un changement intervenu en 2004 dans le mode de prise en compte des surfaces déclarées à la PAC (passage d'une référence cadastrale à une référence graphique) peut avoir, entre autres, influencé cette évolution. Cf. Tableau 1.

Tableau 1 : Evolution du nombre de déclarations PAC*(source : Déclarations PAC 2000 et 2008, DDT 81)*

	Nombre de déclarants PAC 2000 ⁽¹⁾	Nombre de déclarants PAC 2008 ⁽¹⁾	Evolution du nombre de déclarants PAC entre 2000 et 2008	Surface déclarée en 2000 ⁽²⁾ (ha)	Surface déclarée en 2008 ⁽²⁾ (ha)	Evolution de la SAU déclarée entre 2000 et 2008
Busque	11	13	+ 18,2 %	418	391	- 6,4%
Département	6 549	5810	-11,3 %	302 693	298 477	-1,4 %

⁽¹⁾ : le nombre de déclarants PAC correspond au nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune et ayant réalisé une déclaration PAC.

⁽²⁾ : la surface déclarée correspond aux parcelles de la commune déclarées à la PAC quelle que soit la localisation du siège d'exploitation.

1.3. Synthèse : comparaison des principales caractéristiques chiffrées de Busque avec celles du Tarn

Tableau 2 : Comparaison chiffrée de quelques caractéristiques de Busque avec celles du Tarn

	Busque	moyenne Tarn
surface communale	838 ha	1783 ha
densité de population (RGP ² INSEE, 2008)	85 hab / km ²	64 hab / km ²
variation annuelle de population 1999-2008 (RGP INSEE, 1999, 2008)	2,6 % / an	+ 0,9 % / an
% surface agricole sur le territoire (RGA ³ 2000)	63 %	54 %
% agriculteurs parmi la population active (RGP INSEE, 1999)	2,9 %	3,8 %
variation des surfaces déclarées PAC 2000-2008 (DDT 81)	- 6,4 %	- 1,4 %

2 Recensement Général de la Population

3 Recensement Général de l'Agriculture

2. Les espaces agricoles et ruraux

24 structures agricoles travaillant au moins une parcelle agricole sur la commune de Busque, **ont été recensées** :

- **14** d'entre-elles sont **issues de la commune**. En 2000, le nombre d'exploitations agricoles ayant le siège sur la commune était de 16 (*source : Recensement Général de l'Agriculture 2000*), 1 « retraité actif »⁴ et 2 « particuliers » exploitent du foncier agricole ;
- **10** exploitations proviennent des communes voisines.

Suite à la réunion et aux contacts individuels (afin de joindre les exploitants n'étant pas venus aux réunions), **les 24 structures agricoles**, dont 21 exploitations, **ont participé à l'enquête**.

2.1. Des sites à vocation agricole localisés majoritairement à l'est

Cf. : Carte 2 – Localisation des sites à vocation agricole

Lors de cette enquête, **14 sites agricoles**⁵ ont été recensés sur la commune :

- **10 exploitations ont leur siège sur la commune** (avec au moins un bâtiment à usage agricole) ;
- 2 sites sont utilisés par un « retraité actif » et un particulier ;
- 2 sites sont utilisés par 2 des 7 exploitations issues des communes extérieures.

La très large majorité des sites sont dispersés sur la **moitié est** du territoire communal.

10 structures agricoles (dont 9 exploitations) **disposent** de surfaces sur la commune de Busque, mais n'y utilisent pas de bâtiment.

2.2. Des espaces à vocation agricole valorisés par 24 structures

Cf. : Carte 3 – Identification des espaces destinés à l'agriculture

Les calculs de surfaces ont été réalisés grâce au logiciel Mapinfo, à partir de la photo-aérienne IGN 2006 et des Registres Parcellaires Graphiques des exploitations agricoles.

Les **24 structures** enquêtées travaillent près de 1 847 ha au total, soit **une surface moyenne de 77 ha par structure**, avec cependant de **très grandes variations, entre environ 1 ha et 450 ha** (37 ha en moyenne pour les exploitations de la commune de Busque, avec un maximum de 85 ha).

La surface exploitée sur la commune de Busque par ces 21 exploitations et 3 particuliers ou retraités actifs est de **444 ha**, dont **441 ha strictement sur la commune**, soit **84 % de la SAU communale (RGA 2000)**, répartis sur 119 îlots, soit **3,70 ha en moyenne par îlot** (avec un maximum de 25 ha).

Les **14 structures** issues de la commune de Busque exploitent **64 % de la surface agricole** enquêtée.

4 « Retraité actif » : ancien exploitant agricole qui perçoit la retraite et continue d'avoir une activité de production sur une surface inférieure à 5 ha, déclarée à la PAC (« parcelle de subsistance »)

5 Comptant au moins un bâtiment à usage agricole

2.3. Des terres agricoles destinées majoritairement à la production de grandes cultures

Cf. : Carte 4 - Occupation de l'espace

L'espace agricole est composé (Cf. Tableau 3) :

- à **77 % de terres labourables**, dont **60 % en céréales, oléo-protéagineux** et gel, et 17 % en prairies temporaires ;
- à **7 % en prairies naturelles** ;
- à **6 % de vignes** ; à noter que 13 % de la surface communale (24 % de la SAU enquêtée) se trouve dans l'aire de production de l'**AOC Vins de Gaillac** ; la commune fait également partie de l'aire géographique des **Vins de Pays des Côtes du Tarn - IGP** (Cf. Figure 3).

Le foncier agricole est destiné pour plus **des 3/4 à la production de céréales et oléoprotéagineux**, dont une partie est valorisée en **autoconsommation par les animaux**.

La commune se trouve également dans **l'aire de production de l'Ail Rose de Lautrec** (label rouge - IGP) Cf Figure 4.

Tableau 3 : L'assolement

Type	Nombre d'îlots (1)	Surface concernée (ha)	%
Prairies naturelles	21	30	7%
Prairies temporaires	30	74	17%
Céréales et OléoProtéagineux (COP)	63	268	60%
Vignes	16	29	6%
Autres	34	43	10%
Total îlots	164	444	100%

(1) La somme du nombre d'îlots de chaque type est supérieure au nombre total d'îlots car certains îlots ont plusieurs types de couverts.

Figure 3 : Situation de Busque parmi les zones de production de vins dans le Tarn

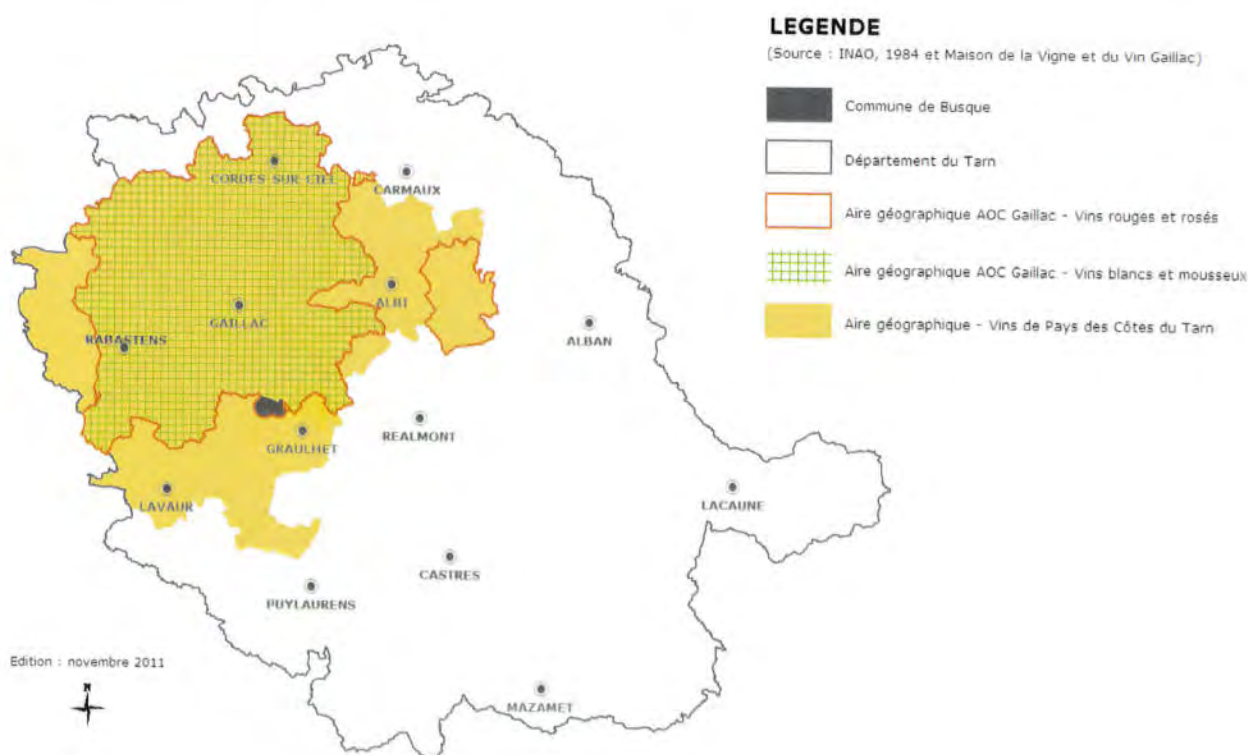
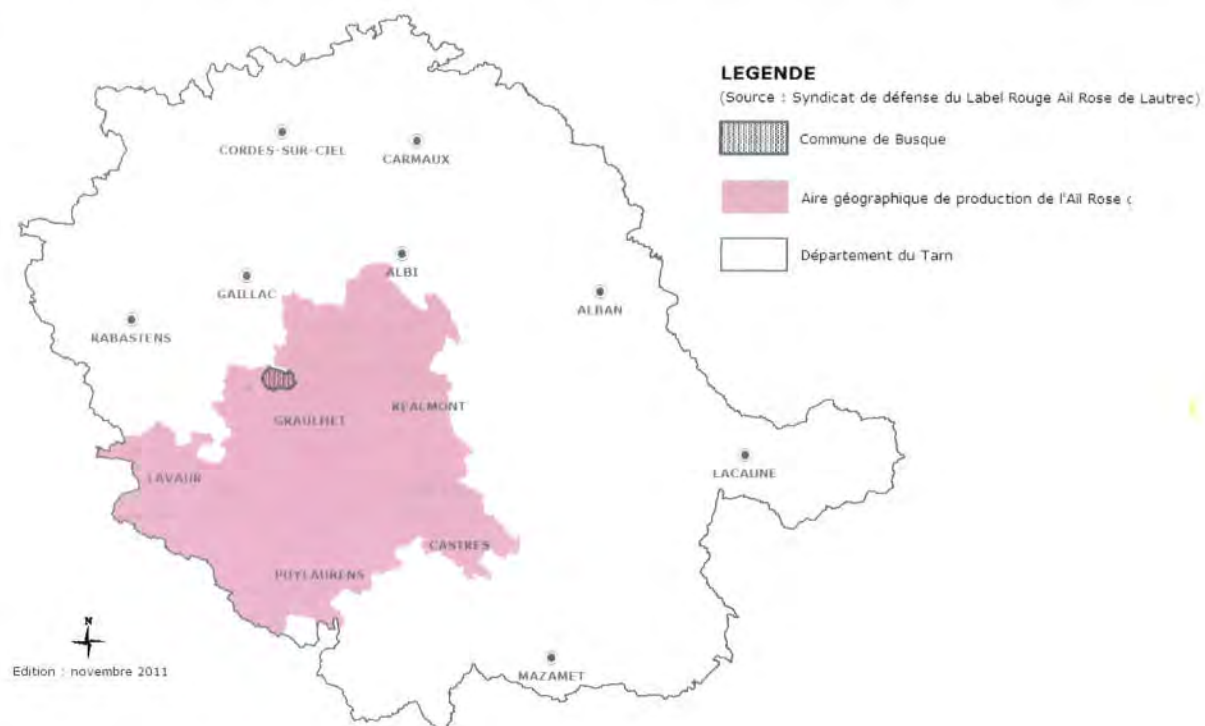


Figure 4 : Situation de Busque dans l'aire géographique de production de l'Ail Rose de Lautrec



3. Les exploitations agricoles

3.1. Près d'1 exploitation sur 4 sous forme sociétaire

Parmi les 21 exploitations enquêtées, ont été dénombrés :

- **16 agriculteurs à titre individuel,**
- **5 exploitations sociétaires :**
 - **2 GAEC** à 2 associés-exploitants,
 - **3 EARL**, dont 1 à 3 associés-exploitants et 2 unipersonnelles.

24 % des exploitations sont des formes sociétaires ; ce pourcentage est de 25 % au niveau du département du Tarn (*source : RGA, INSEE, 2010*). Le critère « part de formes sociétaires dans les exploitations agricoles » est l'un des paramètres qui reflètent la taille et le **dynamisme des structures agricoles**, les formes sociétaires étant en moyenne des structures économiques de taille plus importante que les exploitations individuelles.

3.2. Des exploitations agricoles très « locales »

Tableau 4 : Répartition des 21 exploitations selon la commune du siège social

Commune du siège d'exploitation	Nombre d'exploitations	%
BUSQUE	11	52%
CADALEN	1	43%
GRAULHET	4	
LABESSIERE-CANDEIL	4	
SAINT-LIEUX-LAFENASSE	1	5%
Total	21	100%

Sur les 21 exploitations enquêtées ayant des parcelles sur la commune (*Cf Tableau 4*) :

- **plus de la moitié ont leur siège sur la commune de Busque** ; elles travaillent près des 2/3 (62 %) de la SAU⁶ enquêtée ;
- 9 exploitations ont leur siège sur 3 des 5 communes limitrophes, dont 4 sociétés (2 GAEC et 2 EARL) ;
- 1 exploitation a son siège au-delà.

3.3. Une emprise forte des exploitations agricoles concernées sur la commune

Pour connaître l'emprise des exploitations sur le territoire, deux facteurs sont pris en compte, pour chaque exploitation :

- la SAU de l'exploitation sur la commune (*surface absolue*),
- la part de la surface de l'exploitation sur la commune par rapport à la SAU totale de l'exploitation (*surface relative*).

- La surface exploitée sur la commune de Busque présente une **très grande variation d'une exploitation à l'autre**, de 0,60 ha à 64 ha - Cf Tableau 5.

Tableau 5 : Répartition des 21 exploitations selon la surface exploitée sur la commune de Busque

SAU sur la commune de Busque	Nombre d'exploitations	% nombre d'exploitations
< 10 ha	8	38%
de 10 à 25 ha	5	24%
de 25 à 50 ha	6	29%
> 50 ha	2	10%
dont > 100 ha	0	0%

Plus de la moitié des exploitations travaillent moins de 25 ha chacune sur la commune (moyenne de SAU travaillée sur la commune : 21 ha par exploitation).

- La surface exploitée sur la commune de Busque représente de **moins de 1 % à 100 % de la SAU totale** (toutes communes confondues) de chacune **des 21 exploitations** - Cf Tableau 6.

Tableau 6 : Répartition des 21 exploitations selon la surface exploitée sur la commune de Busque par rapport à leur SAU totale

% SAU commune / SAU totale exploit.	Nombre d'exploitations	% nombre d'exploitations
< 10 %	4	19%
de 10 à 50 %	7	33%
de 50 à 75 %	3	14%
> 75 %	7	33%
dont 100 %	6	29%

1/3 des exploitations ont la **quasi-totalité de leur SAU sur la commune**. 6 des 11 exploitations issues de Busque ont la totalité de leur SAU sur la commune.

La **SAU moyenne des exploitations agricoles** enquêtées est de **87 ha** ; pour les seules structures issues de la commune de Busque, elle est bien inférieure, à 37 ha.

3.4. Les caractéristiques des exploitations agricoles en terme de productions

3.4.1. Des exploitations agricoles orientées majoritairement vers les productions végétales

■ Plus de la moitié des exploitations spécialisées

Les **21** exploitations ont ensemble **32 ateliers de production** (Cf. Tableau 7), soit 1,5 ateliers en moyenne par exploitation :

- **20 ateliers de productions végétales** (63 %), dont **16 « grandes cultures »** ;
- **12 ateliers d'élevage**, dont 5 en « bovins viande ».

Tableau 7 : Répartition des ateliers de production des 21 exploitations

Production	Nombre d'ateliers
GRANDES CULTURES	16
BOVINS VIANDE	5
VITICULTURE	4
BOVINS LAIT	3
OVINS VIANDE	2
PORCINS	1
CAPRINS VIANDE	1
Total	32

Sur les 21 exploitations enquêtées, **12** sont **spécialisées** dans une seule production, dont **10 en grandes cultures** (dont 2 agriculteurs à titre secondaire).

9 exploitations ont chacune 2 ou 3 ateliers de production, dont :

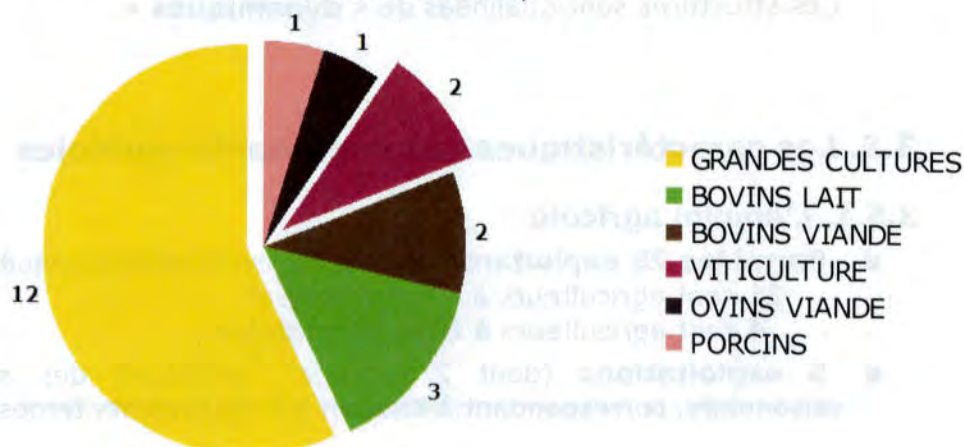
- 4 en système « polyculture-élevage »,
- 2 en production végétale mixte grandes cultures/viticulture.

■ Les productions principales

La production principale correspond à l'activité dominante (chiffre d'affaires, revenu) pour une exploitation agricole.

Concernant la commune de Busque, on distingue une **production principale largement majoritaire**, sur les 21 exploitations agricoles : « **grandes cultures** » (12 exploitations) (Cf. Figure 4).

Figure 4 : Répartition des productions principales des 21 exploitations
(nombre d'ateliers)



3.4.2. Les exploitations avec un atelier « grandes cultures » : des structures économiques de taille moyenne

16 exploitations sont concernées ; c'est la **production principale pour les 3/4 de ces structures** (12), dont 10 en production unique.

L'ensemble des 21 exploitations a une **surface en céréales et oléoprotéagineux (SCOP) moyenne de 81 ha**, avec des variations entre 3,5 et 450 ha ; les **13 exploitations** d'agriculteurs à titre principal ont une SCOP moyenne de 99 ha.

4 exploitations ont une SCOP supérieure à 100 ha (seuil moyen de viabilité pour une exploitation spécialisée en grandes cultures « traditionnelles ») ; 7 ont développé des **cultures à haute valeur ajoutée** (semences, ail...) et/ou utilisent l'irrigation.

Les principales caractéristiques de ces 21 exploitations se dissocient en 3 groupes selon la taille de la structure :

- **Surface en céréales et oléoprotéagineux (SCOP) < 30 ha**

7 exploitations (soit 44 %) appartiennent à cette catégorie. La moyenne d'âge des exploitants est de **52 ans**.

La taille de cet atelier est trop faible (15 ha en moyenne) pour pouvoir dégager par lui seul un revenu suffisant pour une personne. 4 de ces exploitations ont cette activité en complément d'un atelier bovin lait ou viticole. 2 autres exploitants sont plutôt dans une logique de gestion/préservation de terres de famille (**gestion patrimoniale** de l'exploitation), et ont recours à une activité extérieure (pluriactivité).

- **Surface en céréales et oléoprotéagineux (SCOP) comprise entre 30 et 80 ha**
5 exploitations (soit 31 %) relèvent de ce groupe. La moyenne d'âge des exploitants est de **48 ans**.

La taille de cet atelier est encore trop faible (57 ha en moyenne) pour pouvoir dégager par lui seul un revenu suffisant pour une personne. Ces exploitants recherchent d'autres activités, agricoles ou non, pour assurer la viabilité de l'entreprise : 1 de ces exploitations a cette activité en **production secondaire** ; les 4 autres sont spécialisées. 2 exploitants ont développé des **cultures à haute valeur ajoutée** (semences, ail...).

- **Surface en céréales et oléoprotéagineux (SCOP) > 100 ha**

4 exploitations (soit 25 %), **toutes extérieures à la commune**, ont une surface agricole de plus de 100 ha (227 ha en moyenne). La moyenne d'âge des exploitants est de **39 ans**.

La taille de ces structures permet de dégager un revenu suffisant pour maintenir, voire développer l'entreprise agricole.

Ces 4 exploitations sont spécialisées dans cette production ; 2 sont des formes sociétaires (2 GAEC).

Ces structures sont qualifiées de « **dynamiques** ».

3.5. Les caractéristiques des exploitants agricoles

3.5.1. L'emploi agricole

- **Parmi les 25 exploitants**, sur les 21 exploitations enquêtées :

- **21** sont agriculteurs à **titre principal**,
- **4** sont agriculteurs à **titre secondaire** ;

- **5 exploitations** (dont 2 sociétés), emploient des **saliariés**, permanents ou saisonniers, correspondant à environ 1,2 équivalents temps plein.

3.5.2. L'âge des exploitants et la succession

■ 24 % des exploitants ont 55 ans ou plus - Cf. Tableau 8.

Parmi les 6 exploitants de plus de 55 ans (dont 2 ont plus de 60 ans), **aucun ne déclare avoir une succession assurée.**

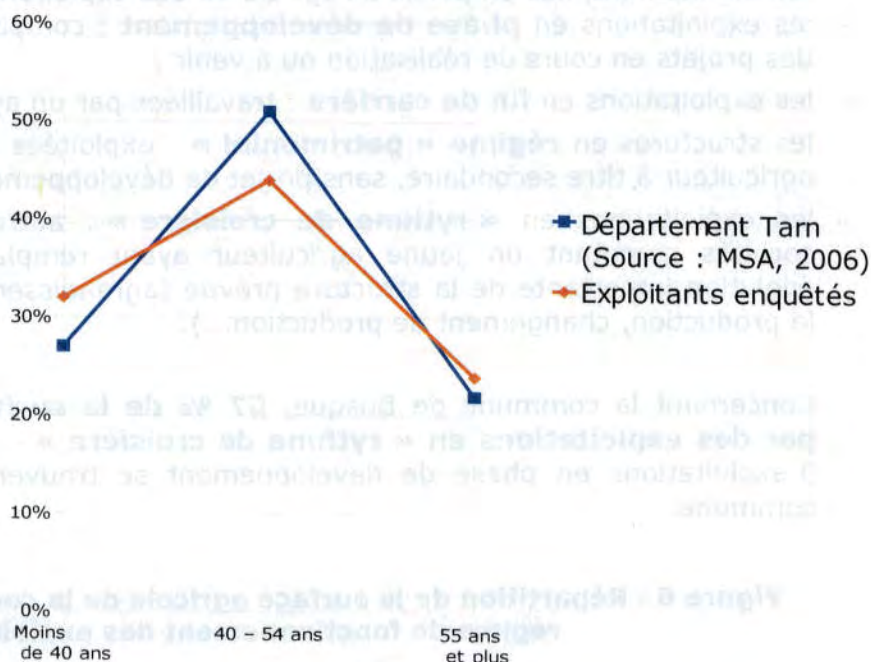
Tableau 8 : Répartition par âge des 25 exploitants

Tranche d'âge	Moins de 40 ans	40 – 54 ans	55 ans et plus
Nombre	8	11	6
Moyenne d'âge	32	48	59

L'âge moyen des exploitants est de **45 ans**.

■ La population agricole enquêtée est plutôt **plus jeune que la population agricole du département** : une tranche « moins de 40 ans » plus représentée, et une tranche « 55 ans et plus » moins importante - Cf. Figure 5.

Figure 5: Répartition des exploitants agricoles par tranches d'âge et comparaison départementale (source : MSA, 2006)



■ Les installations de jeunes agriculteurs

Depuis 2001, **6 jeunes agriculteurs⁷** se sont installés sur les exploitations du secteur, dont **1 sur la commune de Busque**, à titre secondaire ; il s'agit de Jérôme ZENON, en 2010 ; les 5 autres agriculteurs à titre principal, installés sur des communes voisines, ont bénéficié de la **DJA⁸**.

7 Ayant moins de 40 ans lors de l'installation

8 Dotation Jeunes Agriculteurs

3.5.3. Zoom sur les exploitations ayant leur siège sur la commune de Busque

Cf. Carte 5 - Caractérisation des exploitations agricoles ayant leur siège social sur la commune de Busque

Parmi les 10 exploitations ayant le siège social et un site à vocation agricole sur la commune (ou en limite), on trouve :

- **7 exploitations** où les agriculteurs exercent à **titre principal** et **3 agriculteurs à titre secondaire** ;
- **6 exploitations** où tous les agriculteurs ont **moins de 55 ans** ; en particulier, 1 seul jeune agriculteur installé depuis moins de 10 ans (*à titre secondaire*) ;
- **4 exploitations** d'agriculteurs âgés de **55 ans ou plus**, dont 2 agriculteurs à titre secondaire ; parmi elles, aucune n'a identifié de repreneur potentiel.

3.6. Régime de fonctionnement des exploitations et mode de faire-valoir

Cf. Carte 6 - Régime de fonctionnement des exploitations et mode de faire-valoir

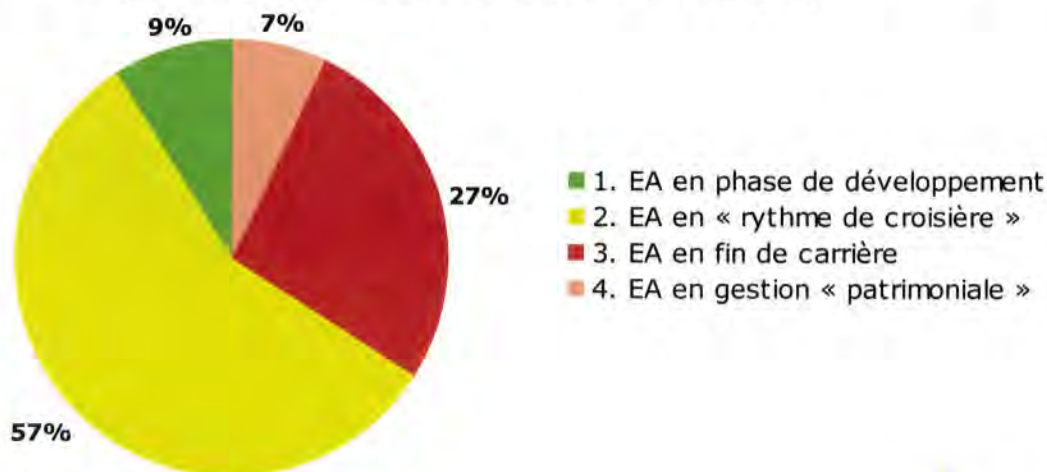
3.6.1. Plus de la moitié de la surface agricole travaillée par des structures en « rythme de croisière »

Pour mieux comprendre les évolutions possibles des structures et des surfaces agricoles, on peut classer les exploitations agricoles selon 4 régimes de fonctionnement, liés en partie à l'âge du ou des exploitant(s) ; on distingue ainsi :

- les exploitations en **phase de développement** : comptant un jeune agriculteur, avec des projets en cours de réalisation ou à venir ;
- les exploitations en **fin de carrière** : travaillées par un agriculteur de plus de 55 ans ;
- les structures en **régime « patrimonial »** : exploitées par un « retraité actif » ou un agriculteur à titre secondaire, sans projet de développement majeur ;
- les exploitations en **« rythme de croisière »** : autres cas ; cas particuliers : les sociétés comptant un jeune agriculteur ayant remplacé un ancien associé, sans évolution importante de la structure prévue (agrandissement foncier, augmentation de la production, changement de production...).

Concernant la commune de Busque, **57 % de la surface agricole sont travaillés par des exploitations en « rythme de croisière »** - Cf. Figure 6 -. Les surfaces des 3 exploitations en phase de développement se trouvent dans la moitié nord de la commune.

Figure 6 : Répartition de la surface agricole de la commune de Busque selon le régime de fonctionnement des exploitations (EA)



3.6.2. Plus des 3/4 de la surface agricole exploitée en faire-valoir direct

Tableau 9 : Répartition des îlots et surfaces en fonction du mode de faire-valoir

Mode de faire-valoir	Nombre d'îlots	Surface concernée (ha)	% de la surface
Ilôt en totalité en propriété	90	323	73%
Ilôt en partie en propriété	6	36	8%
Ilôt en totalité en fermage	19	56	13%
Autre cas	4	29	7%
Total îlots	119	444	100%

La majorité des surfaces en **fermage** ou commodat⁹ se trouvent **à l'ouest et au nord-est** - Cf Carte 6.

3.7. Les exploitations agricoles enquêtées sur la commune de Busque : synthèse et enjeux

3.7.1. Synthèse de quelques caractéristiques des exploitations enquêtées

Tableau 10 : Comparaison de quelques caractéristiques concernant les exploitations enquêtées avec celles des structures tarnaises

	21 exploitations enquêtées à Busque	Tarn
Population agricole		
• < 40 ans	32 %	27 %
• 40 – 54 ans	44 %	51 %
• >= 55 ans	24 %	22 %
• âge moyen	45 ans	45 ans
Installations		
• part de DJA dans la population agricole/an 2001-2010	2 %	1,2 %
Part des exploitations sociétaires	24 %	25 %

⁹ ou « Prêt à usage », à titre gratuit

3.7.2. Atouts et contraintes des exploitations de la commune de Busque

Atouts

- des structures agricoles de **taille moyenne**, qui **diversifient** leurs productions (cultures à plus forte valeur ajoutée, polyculture-élevage) ;
- des structures agricoles très « **locales** » : 95 % ont le siège sur Busque et 3 des communes limitrophes ; 1/3 des exploitations ont la quasi-totalité de leur SAU sur la commune ;
- des **structures agricoles qui se maintiennent** (cf évolutions SAU PAC 2000-2008), malgré un développement rapide de l'urbanisation ;
- des **exploitations plutôt bien structurées** (parcellaire groupé, 1 seul site- bâtiments – par exploitation) ;
- des exploitations avec divers **projets** : bâtiments, nouvelles activités...

Contraintes

- 5 exploitations d'**agriculteurs de plus de 55 ans sans succession prévue**, sur la commune (dont 3 à titre secondaire), correspondant à **1/3 de la SAU** enquêtée.

3.7.3. Les enjeux et perspectives pour les exploitations agricoles

- Poursuivre les adaptations des systèmes de productions (diversification...).
- Favoriser une reprise des exploitations des agriculteurs de plus de 55 ans sans successeur potentiel ;
- **Préserver les alentours (100 mètres) des sites agricoles**, notamment d'élevage, par rapport à l'**urbanisation**.

4. Les sites agricoles et l'urbanisation

Cf. Carte 7a - Identification et vocation des sites agricoles et Carte 7 b - Les types de construction agricole

4.1. Une majorité de sites agricoles regroupés dans la moitié est de la commune

Les 21 exploitations enquêtées ont identifié **14 sites** sur la commune de Busque (Cf. paragraphe 2.1). Un même site peut englober plusieurs bâtiments, qui peuvent avoir plusieurs vocations (exemple : élevage, stockage de foin).

Sur ces 14 sites, on trouve **5 sites d'élevage** (bâtiments d'élevage et hangars de stockage du fourrage), de l'est à l'ouest :

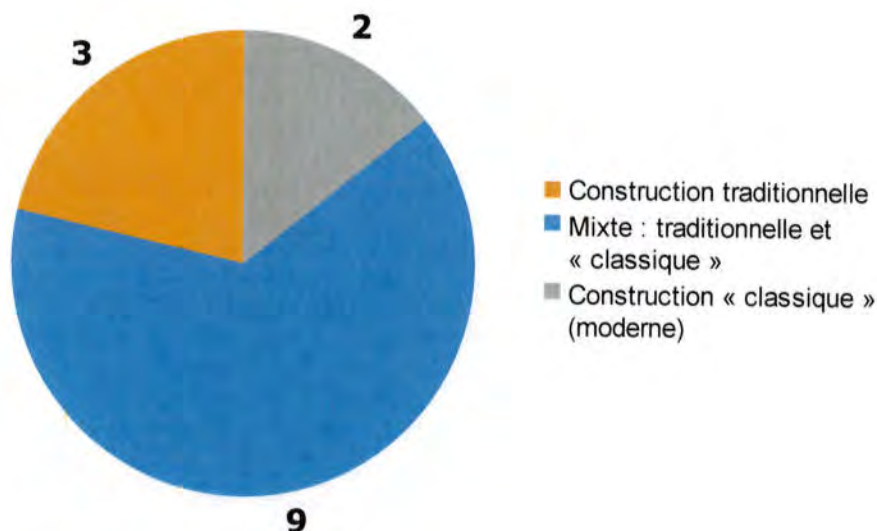
- **2** élevages **bovins lait**, à l'est,
- **1** élevage **mixte bovin viande/ovin viande**, au nord,
- **1** élevage **ovin viande** au centre,
- **1** site **équidé** (non-agriculteur), à l'ouest.

Les **9 autres sites** « isolés » sont consacrés au stockage du matériel, des céréales...

Il est à noter que **4 exploitations ont chacune un projet de construction ou de modification** de bâtiments agricoles, dont 2 en lien avec l'élevage (à l'est).

11 sites comptent au moins une **construction « classique »** (parpaings, charpente métallique...), érigée pour le développement de la production ou l'amélioration des conditions de travail ; sur **12 des 14 sites**, des bâtiments de **construction traditionnelle**, en matériau « de pays » (pierre, brique...) sont également encore utilisés, la plupart du temps en parallèle des bâtiments plus « modernes » ; ils sont présents sur les sièges d'exploitation anciens ou actuels (Cf. Carte 7 b - Les types de construction agricole - et Figure 7).

Figure 7 : Répartition du nombre de sites agricoles selon le type de construction des bâtiments présents



Cette information, à savoir l'identification des sites de construction traditionnelle, permettra aux élus de la commune de Busque d'enrichir la **réflexion sur le « pastillage » des bâtiments remarquables** dans le cadre de l'élaboration du PLU (définition des bâtiments remarquables situés en zone A du PLU et pouvant changer d'affectation).

4.2. Les zones de « non-constructibilité » liées aux sites agricoles

La loi de réciprocité autour des bâtiments d'élevage – rappelée à l'article L. 111-3 du code rural – instaure un rayon d' « inconstructibilité » autour de ceux-ci. La distance séparant les bâtiments d'élevage et leurs annexes (stockage des fumiers, lisiers...) des habitations de « tiers » (toute personne extérieure à l'exploitation concernée), varie de 50 à 100 mètres selon le nombre maximum d'animaux présents simultanément sur l'exploitation. C'est ce critère qui détermine le régime réglementaire de l'exploitation : **Règlement Sanitaire Départemental – RSD** –, ou **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – ICPE**.

Afin de laisser une marge de manœuvre au développement des exploitations agricoles – qui pourrait conduire à augmenter le troupeau, à agrandir les bâtiments existants, voire à changer de régime réglementaire –, la Chambre d'agriculture du Tarn recommande d'appliquer un rayon de 100 mètres d'inconstructibilité autour des bâtiments d'élevage actuels et en projet.

Diverses autres installations techniques sont nécessaires au fonctionnement d'une exploitation agricole ; il peut s'agir de hangars de stockage de fourrage (foin, paille...), de silos, de cellules de stockage de céréales, de hangars de stockage de matériel... Selon leur nature, ces installations peuvent être génératrices de nuisances (bruits, odeurs, poussières...) ou de risque d'incendie.

Selon la Chambre d'agriculture du Tarn, l'ensemble de ces contraintes accroît l'intérêt, tant pour l'agriculteur que pour le tiers, de **préserver une zone non constructible dans un rayon de 100 mètres** autour de tout bâtiment ou installation technique agricole.

Sur la commune de Busque, les **5 sites** d'élevage présents relèvent du **Règlement Sanitaire Départemental**.

Compte tenu de la localisation des sites agricoles, **les zones de « non-constructibilité » sont localisées majoritairement dans la partie est de la commune**.

5. Les espaces stratégiques pour l'activité agricole

Plusieurs paramètres concernant les surfaces agricoles sont particulièrement importants pour le fonctionnement actuel des exploitations, et donc leur pérennisation et développement éventuel ; il s'agit notamment du niveau des **potentialités agronomiques**, de la présence d'**infrastructures** permettant d'améliorer ce potentiel (drainage, irrigation) et de l'utilisation de ces surfaces pour l'**épandage des effluents d'élevage**. Les surfaces concernées peuvent ainsi être qualifiées de « **stratégiques** » pour les exploitations agricoles.

5.1. Des sols aux potentialités agronomiques faibles à moyennes

Cf. Carte 8 - Les unités cartographiques de sols (UCS) de la commune de Busque

Remarque préalable :

La carte des sols présentée dans ce document utilise la carte des sols IGCS (Inventaire Gestion et Cartographie des Sols) du Tarn de 2011. L'échelle de précision de la carte IGCS est de 1/50 000 ème ou de 1/100 000 ème environ pour ce secteur. Elle ne permet pas de représenter de façon précise les différents types de sols à l'échelle d'une commune (la présentation d'une commune peut se faire à l'échelle du 1/25 000 ème environ ou à une échelle plus précise).

Ces données sol sont la propriété de la Chambre d'Agriculture du Tarn et de MIDIVAL Toulouse. Elles ne peuvent être utilisées que pour les besoins propres de l'organisme demandeur, sans but commercial, et en citant les sources, les organismes propriétaires des données, les auteurs (Delaunois A., Revel J.C.) et la précision du document d'origine (échelle du 1/100 000 ème).

Source bibliographique :

- Delaunois A., Revel J.-C., 2011 – Carte des sols IGCS (Inventaire Gestion et Cartographie des Sols) du Tarn. Chambre d'Agriculture du Tarn, MIDIVAL, une carte au 1/250 000 ème, une carte au 1/100 000 ème, une base de données sémantiques sous DoneSol.

La commune de **Busque** se trouve dans le Bassin Aquitain, sur la **bordure de la vallée du Dadou**, et sur les **coteaux entre Tarn et Dadou**.

Elle comprend les principales unités de sol suivantes :

- L'essentiel de la commune se trouve sur des **coteaux hétérogènes** (UCS **54**), souvent pentus, aux sols hétérogènes, souvent hydromorphes. Les potentialités sont souvent faibles. Elles sont meilleures sur les pentes faibles, ou grâce au drainage ou à l'irrigation.
- Au sud, se trouve la **bordure de la basse terrasse du Dadou** (UCS **9**), avec des sols limoneux, aux potentialités faibles à moyennes, bien valorisées par l'irrigation ou le drainage.
- En bordure de la commune, se trouvent quelques **coteaux molassiques** plus calcaires (UCS **40**).

■ **Les sols des terrasses et glacis d'alluvions anciennes des vallées de l'Agout, du Dadou, de l'Aveyron, du Cérou, du Thoré, du Sor, de la Vère (UCS 9...)**

Région pédologique : Bassin Aquitain, vallées alluviales principales.

Ce sont des bouldiers, des sols lessivés, à dominante limoneuse, localement graveleux, acides, le plus souvent mal drainés naturellement.

Ces sols sont faciles à travailler. Ils ont une tendance très élevée à la battance et à se reprendre en masse rapidement (perte de structure). Ils ont souvent des contraintes fortes de réserve en eau (sensibilité à la sécheresse) et d'excès d'eau en hiver ce qui leur confie souvent de **faibles potentialités agronomiques naturelles**. Avec le **drainage et l'irrigation**, leur potentialité devient très élevée.

Les pentes faibles facilitent les travaux agricoles et augmentent fortement leur potentialité.

Sur les pentes faibles à moyennes, les risques de ruissellement et d'érosion peuvent être importants pour ces sols souvent lessivés, limoneux et battants.

Sur la **basse terrasse plane (UCS 9)**, les bouldiers profonds sont plus nombreuses. Leurs **potentialités sont meilleures**.

Les sols plus caillouteux sur **graves** sont propices à la **vigne de qualité**, de type AOC (pour l'aire d'appellation Gaillac).

■ **Les sols des coteaux molassiques accidentés** (avec marnes, sables calcaires et bancs calcaires) (UCS 40...)

Région pédologique : Bassin Aquitain, coteaux molassiques.

Ce sont des sols argileux, calcaires, souvent peu à moyennement profonds, bien drainés naturellement, situés principalement sur des pentes fortes (plus de 15 à 20 %). Leurs **potentialités sont souvent faibles à moyennes** suite à la pente et à leur faible réserve en eau.

Sur les versants à pentes moyennes, les sols sont hétérogènes, en majorité moyennement profonds, et de potentialités moyennes.

Sur les hauts de coteaux et sur les fréquents versants à pentes fortes, les sols sont le plus souvent superficiels et de faibles potentialités : les « ronds blancs » dominant.

Lorsque des barres calcaires affleurent et arment le relief, les sols sont superficiels et caillouteux.

Les versants exposés au sud sont souvent les plus pentus.

Les sols sont souvent très calcaires, ce qui freine l'activité biologique, bloque le phosphore, le fer (chlorose) et plusieurs autres oligoéléments. **Les risques d'érosion sont très importants**, notamment l'érosion aratoire par la charrue (la terre travaillée descend).

*Sur la commune de **Busque**, les sols sont moins souvent calcaires, plutôt à dominante calcique.*

■ **Les sols des coteaux sur substrats hétérogènes : coteaux peu accidentés sur molasses et alluvions anciennes (UCS 54)**

Région pédologique : Bassin Aquitain, coteaux sur substrats hétérogènes.

Ce sont des **sols très hétérogènes**, sur substrats variés (molasse, grès calcaires, marnes -argileux et calcaire-, alluvions anciennes graveleuses), limoneux ou argileux, acides ou calcaires, parfois hydromorphes, situés sur des coteaux à pentes variables. Les potentialités sont faibles à moyennes, suite notamment aux pentes fortes éventuelles, à l'hétérogénéité des sols et à leur hydromorphie fréquente.

Sur les **pent**es faibles, les sols sont généralement limoneux à limoneux argileux, souvent acide, à tendance hydromorphe en profondeur, parfois graveleux, souvent bruns lessivés, de **potentialités moyennes en général**. Le drainage améliore souvent leurs potentialités.

Sur les **pent**es plus élevées, on peut trouver des sols plus argileux, calcaires, à hydromorphie moins marquée.

Au **pi**ed des versants et le long des **petits ruisseaux secondaires**, les sols sont profonds, argilo-calcaires ou limono-argileux acides, parfois hydromorphes, souvent de **bonnes potentialités**.

(source : A. Delaunois, Chambre d'agriculture du Tarn, janvier 2012)

5.2. Les surfaces drainées et/ou irrigables

Cf. Carte 9 - Identification des espaces stratégiques pour l'agriculture - Les surfaces drainées et/ou irrigables

5.2.1. Moins d'1/10 de la surface a été drainée

22 îlots ont été drainés, dont certains pour une faible partie seulement de leur surface, ce qui représente au total **186 ha**, soit 8 % de la surface enquêtée.

Ces parcelles sont réparties essentiellement au sud et à l'est du territoire communal.

5.2.2. Près d'1/4 de la SAU est irrigable

12 îlots sont irrigables. Ils sont travaillés par **3 exploitations** qui utilisent des infrastructures « privées » (stations de pompage et canalisations enterrées). Cela correspond au total à **102 ha**, soit 24 % de la surface agricole.

Selon la Chambre d'agriculture du Tarn, ces conduites d'irrigation et ces surfaces irrigables sont à préserver, compte tenu de l'enjeu que représente l'irrigation dans le système de production de ces exploitations, mais aussi afin d'éviter tout problème au niveau des habitations qui pourraient être construites sur ces mêmes réseaux d'irrigation.

5.3. Un territoire concerné par les épandages d'effluents d'élevage

5.3.1. Près d'un tiers des surfaces agricoles nécessaires pour l'épandage des effluents d'élevage

Cf. Carte 10a - Identification des espaces stratégiques pour l'agriculture - Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents

L'épandage d'effluents d'élevage sur les parcelles est encadré par la réglementation. Celui-ci doit se réaliser à une distance minimale des habitations, comprise entre 0 et 100 mètres, selon la nature des déjections animales apportées aux champs (fumier, lisier, compost), la pratique utilisée par l'éleveur (enfouissement ou non, délai d'enfouissement – 12 h ou 24 h) et le nombre maximum d'animaux présents simultanément sur l'exploitation. C'est ce dernier critère qui détermine le régime réglementaire de l'exploitation : règlement sanitaire départemental – **RSD** – ou installations classées pour la protection de l'environnement – **ICPE**.

Pour la commune de Busque, 32 % de la surface agricole (dont une partie « ponctuellement ») **est nécessaire** pour l'épandage des fumiers et lisiers sur **6 exploitations** (dont une qui n'a pas d'activité d'élevage), répartis sur la moitié est du territoire communal - Cf. Tableau 11.

Les **plans d'épandage** déposés en Préfecture par **2 élevages** soumis à **déclaration** (extérieurs à la commune), représentent près 2 % de la surface agricole enquêtée, au **nord** de la commune.

Tableau 11 : Surfaces nécessaires à l'épandage des effluents d'élevage
(sources : enquête et plans d'épandage déposés en Préfecture)

<i>Surface recevant ou pouvant recevoir...</i>	Nombre d'îlots	Surface concernée (ha)	Surface concernée %
Des effluents d'élevage	32	141	32%
Issus d'élevages RSD (sans plan d'épandage déposé en Préfecture)	27	130	29%
Issus d'élevages ICPE déclaration, avec un plan d'épandage déposé en Préfecture	5	11	2%
Aucun effluent	87	303	68%
Total	119	444	100%

5.3.2. Les zones de « non-constructibilité » liées aux épandages des effluents

Cf. Carte 10b - Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents et leurs périmètres de protection

La réglementation prévoit, pour les seuls **élevages ICPE soumis à autorisation**, l'application du principe de réciprocité ; toute nouvelle construction de « tiers » doit tenir compte du plan d'épandage des éleveurs et s'ériger à distance suffisante des parcelles recevant des effluents d'élevage.

Pour les autres exploitations, l'arrivée d'habitations nouvelles à proximité de ces parcelles les contraint à restreindre leur plan d'épandage, et par conséquent leur activité agricole.

Afin de ne pas pénaliser l'activité des entreprises agricoles et laisser une marge de manœuvre au développement des exploitations, **la Chambre d'Agriculture du Tarn recommande d'éloigner les zones constructibles de 100 mètres de toutes les surfaces recevant des effluents d'élevage.**

Concernant la commune de Busque, la **priorité** est au **respect des 2 plans d'épandage** déposés en Préfecture, des exploitations soumises aux ICPE déclaration.

Les surfaces recevant des effluents issus d'élevages RSD sans plan d'épandage déposé en Préfecture sont également à préserver afin de laisser une marge de manœuvre à l'activité actuelle et au développement des exploitations agricoles.

Les **zones de « non-constructibilité »** ainsi définies sont réparties sur la **moitié est de la commune**, au nord et au sud.

5.4. Les autres éléments stratégiques pour les structures agricoles

Cf. Carte 11 - Identification des autres éléments stratégiques pour les structures agricoles

En parallèle des paramètres décrits ci-dessus, les exploitations agricoles possèdent dans leur parcellaire des **îlots essentiels pour leur bon fonctionnement** et leur pérennisation - *Cf. Tableau 12*. Il s'agit par exemple de parcelles situées à proximité des bâtiments d'exploitation ou valorisées par des productions à haute valeur ajoutée (vigne, semences...) ; 1/3 de la surface a ainsi été identifié.

De plus, 6 îlots sont engagés dans la **Mesure Agri-Environnementale « Rotationnelle »** (engagement d'une durée de 5 ans) ; ils représentent 57 ha, soit **13 % de la surface** enquêtée. 7 îlots sont par ailleurs conduits selon le cahier des charges de **l'agriculture biologique**.

Tableau 12 : Autres surfaces stratégiques pour les structures agricoles
(source : enquête et Chambre d'agriculture du Tarn)

Type de surface stratégique	Nombre d'îlots	Surface concernée (ha)	En %
Surface proche des bâtiments d'exploitation	15	121	27 %
Surface utilisée pour des productions de type semences...	2	7	8 %
Surface en vigne	16	29	
Surface engagée en MAE ¹⁰ Rotationnelle	6	57	13 %
Surface en Agriculture Biologique	7	24	5 %
Non concerné		222	50 %
Total	119	444	100 %

5.5. Les espaces agricoles de la commune de Busque : synthèse et enjeux

5.5.1. Synthèse

- des sols au **potentiel agronomique faible à moyen** ; large part de terres labourables (77 %), dont une partie est utilisée pour des **productions à haute valeur ajoutée** (semences...) ; près d'1/4 de la surface agricole en **zone AOC Gaillac** ;
- **une part importante de SAU non « valorisée » par les agriculteurs** (non-agriculteurs, hors PAC, gel fixe...)
- **5 sites d'élevage, soumis au RSD** ; une large majorité de sites compte au moins 1 bâtiment « moderne », adapté aux productions et aux conditions de travail actuelles ;
- 1/4 de **surfaces irrigables**, grâce aux infrastructures privées, notamment au sud de la commune ;
- près d'1/3 de la SAU nécessaire à l'**épandage des effluents d'élevage**, dans la moitié est de la commune, dont 2 plans d'épandage d'exploitation ICPE, au nord.

5.5.2. Les enjeux concernant les espaces agricoles

- Préserver les surfaces stratégiques pour les exploitations (**épandages, surfaces irrigables** et/ou drainées, engagements agri-environnementaux...), par rapport à l'urbanisation.

6. Les enjeux agricoles autour des principaux hameaux de Busque

Cf. Carte 12 – Synthèse des espaces agricoles à enjeux

6.1. Le bourg

Dans la moitié est de la commune, il est situé entre les vallons encaissés et boisés du Fauré et du Téron, affluents du Lenjou.

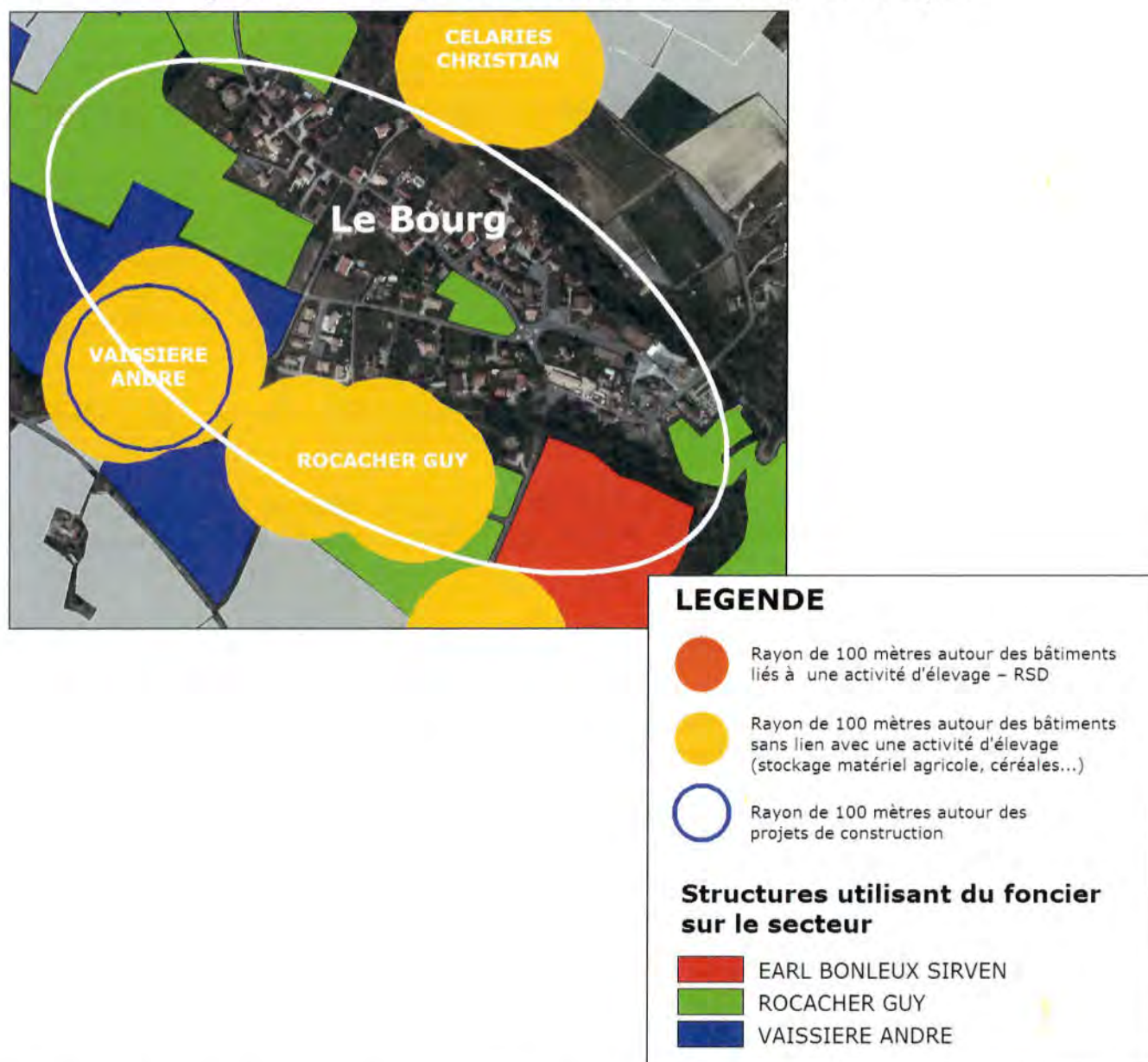
3 exploitations de la commune, dont **2 en « rythme de croisière »** et une en fin de carrière, y utilisent le foncier agricole, en totalité en faire-valoir direct (propriété) - Cf. Figure 8.

2 de ces exploitations ont leur siège social au sud de ce secteur ; il s'agit de **2 agriculteurs de moins de 55 ans**, sans activité d'élevage.

Les parcelles présentes sont en grande majorité des terres labourables (à noter la présence de 2 parcelles de **vigne**, à l'ouest et au sud - zonage AOC Vins de Gaillac cf Carte 4), sur des **sols aux potentialités agronomiques moyennes**, dont une partie à l'ouest a été drainée.

Ce secteur est très peu concerné par les épandages d'effluents d'élevage, une seule parcelle au sud-est reçoit ponctuellement du fumier provenant d'un élevage non situé dans le secteur.

Figure 8 : Structures concernées par le « bourg » de Busque



6.2. Les Condats : une agriculture dynamique face à l'urbanisation

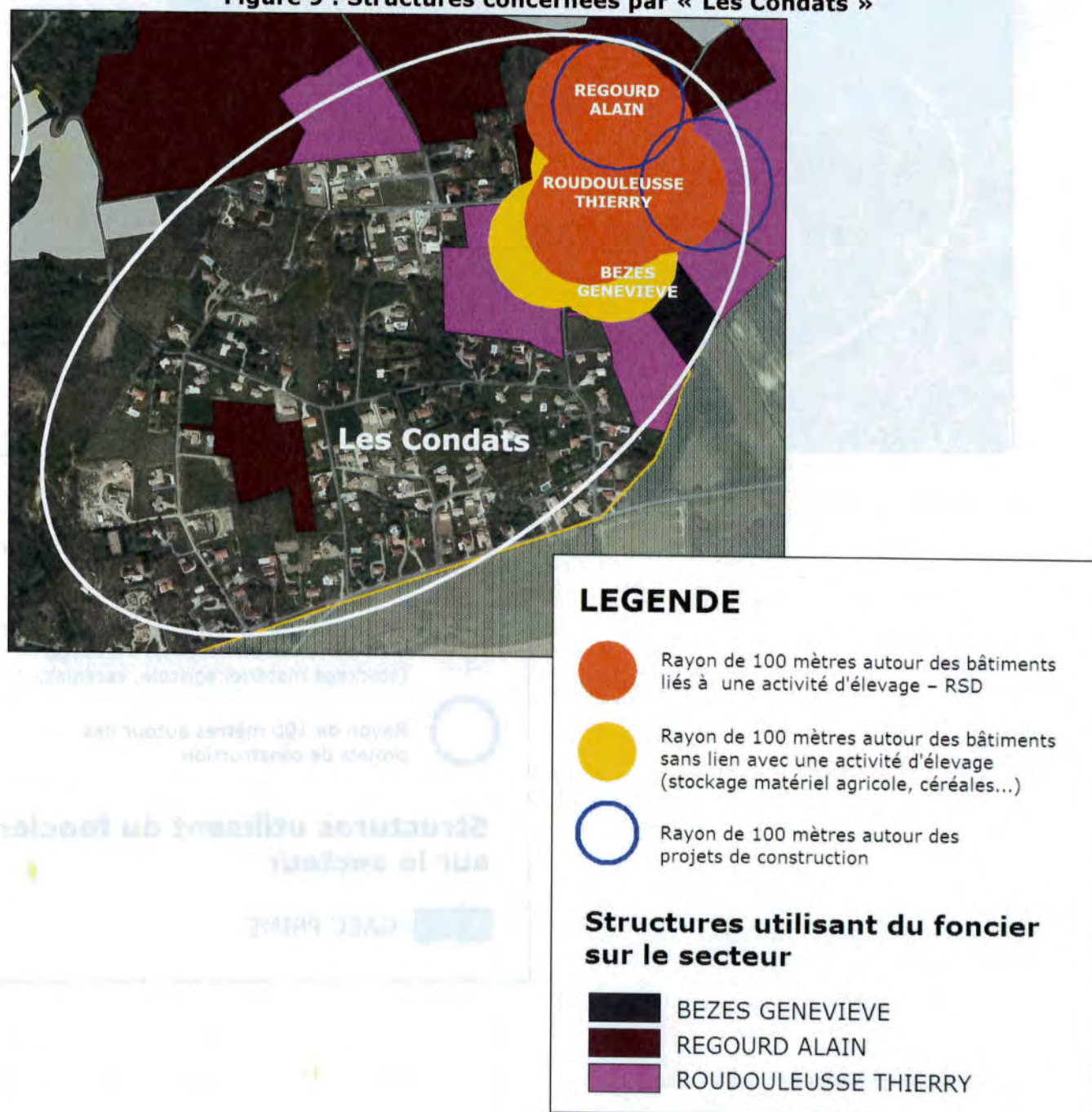
Au sud-est de la commune, il est situé en limite avec la commune de Graulhet, en bordure de la route communale d'accès à la RD 964 Gaillac-Graulhet.

2 exploitations en « rythme de croisière », dont une basée sur une commune voisine, et un retraité actif, y utilisent le foncier agricole, en partie en fermage - Cf. Figure 9.

Un **siège social** est présent dans ce secteur ; il s'agit d'un éleveur **bovin lait**, avec un **projet d'agrandissement** d'un hangar. Un autre élevage **bovin lait** est présent, avec un projet de nouveau bâtiment d'élevage.

Les parcelles sont partagées entre terres labourables et prairies naturelles, sur des **sols aux potentialités agronomiques moyennes**, dont une partie a été drainée, au nord-est. La majorité des parcelles sont nécessaires aux **épandages des effluents des deux élevages** présents, au RSD sans plan d'épandage.

Figure 9 : Structures concernées par « Les Condats »



6.3. Peyrens

Au sud-ouest de la commune, il est situé en bordure de la RD 39, qui rejoint la route Graulhet-Toulouse.

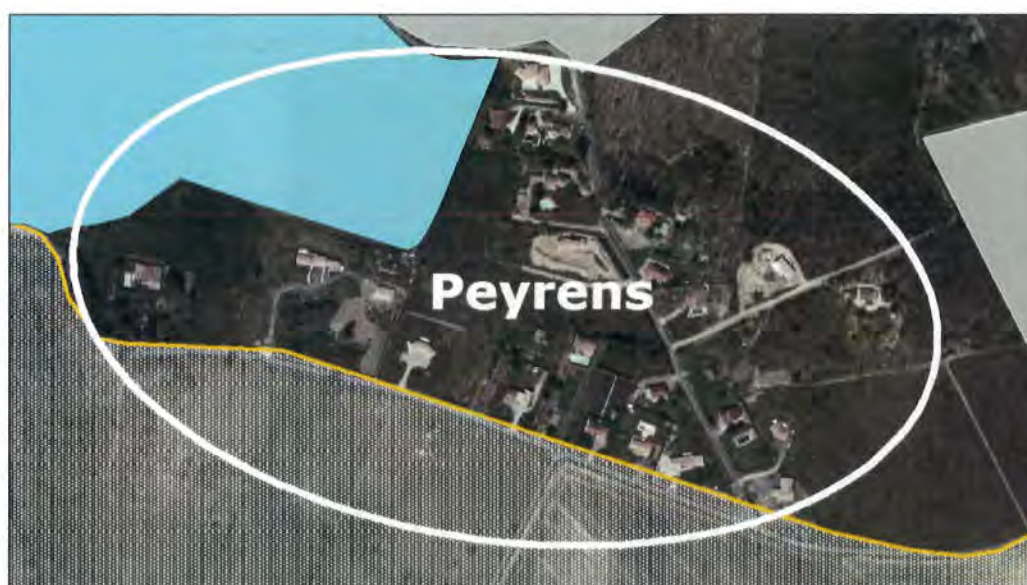
Une seule exploitation, extérieure à la commune, en « rythme de croisière », y utilise le foncier agricole, en faire-valoir direct (propriété) - Cf. Figure 10.

Aucun site agricole n'est présent à proximité.

Les parcelles sont en terres labourables, sur des **sols aux potentialités agronomiques faibles à moyennes**, améliorées par un **drainage** ponctuel et par l'**irrigation** ; elles sont engagées en démarche agri-environnementale (**MAE « Rotationnelle »**).

Ce secteur n'est pas concerné par les épandages d'effluents d'élevage.

Figure 10 : Structures concernées par « Peyrens »



LEGENDE

-  Rayon de 100 mètres autour des bâtiments liés à une activité d'élevage – RSD
-  Rayon de 100 mètres autour des bâtiments sans lien avec une activité d'élevage (stockage matériel agricole, céréales...)
-  Rayon de 100 mètres autour des projets de construction

Structures utilisant du foncier sur le secteur

-  GAEC PRIME

ANNEXE

LISTE DES EXPLOITANTS AYANT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DE CE DIAGNOSTIC FONCIER, RURAL ET AGRICOLE

Exploitation / Associés		Commune du siège social
ARNAL JEAN-MARC		LABESSIERE-CANDEIL
BEZES GENEVIEVE		BUSQUE
BORAO MARYLENE		BUSQUE
BORAO MICHEL		BUSQUE
BRUYERE SEBASTIEN		SAINT-LIEUX-LAFENASSE
CAHUZAC-PAPAIX FRANCOISE		BUSQUE
CELARIES CHRISTIAN		BUSQUE
DELLA RAGIONE JEAN-LUC		BUSQUE
EARL BONLEUX SIRVEN	BONLEUX Nadine	BUSQUE
EARL DE LA BOUTIE	ROQUE Evelyne, ROQUE Stephan, ROQUE Thierry	LABESSIERE-CANDEIL
EARL DE LA JANSOUNIE	NARI Christophe	GRAULHET
GAEC COTE BLANCHE	GALINIER Philippe, MONSARRAT Anne-Marie	LABESSIERE-CANDEIL
GAEC PRIME	PRIME Max PRIME Thierry	CADALEN
GAU JEAN-CLAUDE		BUSQUE
MALET CEDRIC		GRAULHET
MONFRAIX JEROME		GRAULHET
REGOURD ALAIN		BUSQUE
ROCACHER GUY		BUSQUE

ROUCOU ANDRE	BUSQUE
ROUDOULEUSSE THIERRY	LABESSIERE-CANDEIL
SIE DANIEL	GRAULHET
VAISSIERE ANDRE	BUSQUE
WARLOP BERTRAND	BUSQUE
ZENON JEROME	BUSQUE

Diagnostic foncier, rural

Volet patrimoine naturel



Commune de BUSQUE

Décembre 2011

Siège Social
96 rue des agriculteurs
81003 ALBI Cedex
Tél : 05 63 48 83 83
Fax : 05 63 48 83 09
Email :
accueil@tarn.chambagri.fr



Sommaire

PREAMBULE.....	3
METHODOLOGIE.....	4
<u>1. Caractéristique globale du territoire d'étude.....</u>	<u>5</u>
1.1. Contexte physique.....	5
1.2. Principaux zonages.....	5
1.3. Occupation du sol et unités paysagères - Carte 1.....	5
<u>2. Diagnostic et enjeux.....</u>	<u>6</u>
2.1. Principaux éléments d'intérêt écologique présents sur la commune.....	6
2.2. Enjeux et pistes d'actions.....	8
2.3. Synthèse.....	8
ANNEXES.....	9

PREAMBULE

Ce diagnostic a été réalisé à la demande de Monsieur le maire afin d'aider les élus à mieux prendre en compte les **enjeux liés au maintien du patrimoine naturel** dans l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme** (PLU). Il est réalisé en complément du diagnostic agricole.

L'étude réalisée par la Chambre d'agriculture sur la commune a plusieurs objectifs :

- **Mieux connaître le patrimoine naturel de la commune**
 - Identifier et caractériser le patrimoine naturel à l'échelle locale à partir d'une observation du paysage rural de la commune
 - Faire ressortir les spécificités du territoire
- **Fabriquer un savoir commun à l'échelle locale**
 - Associer les gestionnaires et les élus à la réalisation de ce travail dès le démarrage
 - Fournir des informations pédagogiques sur les différents milieux observés
- **Définir les principaux secteurs à enjeux du territoire**

Cette étude est une première étape dans l'appropriation par les acteurs locaux des enjeux liés au patrimoine naturel communal dans la réalisation du PLU (démarche Trame Verte et Bleue).

A partir de ce diagnostic (cartographie et fiches milieux), une deuxième étape de hiérarchisation des éléments recensés sera nécessaire si les élus envisagent une transcription dans le PLU.

METHODOLOGIE

Ce diagnostic a été réalisé en 4 étapes :

Etape 1 : Recueil des données

- Information des agriculteurs
- Prospections sur le terrain

Etape 2 : Traitement et analyse des données

- Cartographie
- Analyse

Etape 3 : Présentation des premiers résultats

- Réunion intermédiaire auprès des agriculteurs et des élus
- Discussion - synthèse

Etape 4 : Restitution finale

- Au conseil municipal de la commune
- Aux personnes publiques associées.

1. Caractéristique globale du territoire d'étude

1.1. Contexte physique

- **Grands ensembles géomorphologiques** : dépôts molassiques tertiaires du bassin aquitain
- **Altitude** : 150 à 320 m
- **Hydrographie**
 - Busque est partagée du nord au sud par le ruisseau de Lenjou qui alimente le Dadou. Il comporte de nombreux petits affluents : le ruisseau du Téron, le rieu Fauré et le ruisseau de la Chaupertié qui limite la commune au nord.
 - Le ruisseau de Lacade constitue la limite Ouest de la commune et trouve sa confluence avec le Dadou au lieu dit « Panesac » sur la commune de Briatexte.

1.2. Principaux zonages

- **SCOT** : SCOT du pays du vignoble gaillacois, bastides et Val Dadou (cf FICHE 9)
- **SAGE** : SAGE Agout (cf FICHE 10)
- **ZNIEFF** : ZNIEFF Z1PZ0592 -bois de Combal et de la Chaupertie (cf FICHE 11)

1.3. Occupation du sol et unités paysagères - Carte 1

■ L'occupation du sol

Les 2/3 des 838 ha de la commune de Busque sont consacrées à l'agriculture. Les surfaces boisées sont significatives puisqu'elles occupent 227 ha, tandis que 90 ha sont dédiés aux autres espaces (urbanisation, infrastructures).

- Parmi la SAU recensée, on distingue 29 ha de vignes, 30 ha de prairies naturelles. Le reste est en terres arables (cultures, prairies temporaires). L'assolement est donc diversifié.
- 30 structures agricoles valorisent au moins une parcelle sur Busque, 12 ayant leur siège sur la commune (cf. Diagnostic foncier, rural et agricole)

La commune de Busque appartient au grand ensemble paysager des **collines du centre**. Entre plaine du Tarn et plaine de l'Agout, elles se raccordent aux premières collines du Ségala. Au cœur du département, elles constituent une enclave rurale ceinturée par les espaces de plaines sensibles à la pression d'urbanisation (source : Atlas des paysages tarnais - CAUE 81)

■ Les unités paysagères

Il est possible d'identifier 3 sous-unités paysagères :

■ Les coteaux de la Chaupertié :

Occupant la partie Est de la commune, cet ensemble de coteaux se rattache à une ligne sommitale orientée nord/sud, le long de laquelle se déploie le massif boisé de la Chaupertié. Il occupe le tiers supérieur des versants.

Les surfaces agricoles se situent sur des pentes moyennes à fortes (dépassant les 30%). Sur le versant Est de la Chaupertié, subsistent quelques surfaces en vigne et en prairies naturelles.

■ Les coteaux des Escrives :

Il s'agit d'un ensemble de coteaux à l'extrémité Est de la commune, présentant des pentes moyennes à faibles. Ils sont armés localement de petits bancs calcaires qui occasionnent des ruptures de pente.

La matrice agricole et son ensemble de parcelles cultivées impriment fortement le paysage et lui confèrent un caractère « ouvert », accentué par un maillage de haies très lâches.

■ La basse plaine du Dadou :

Cette unité est marquée par la présence des principales zones urbanisées : Le bourg de Busque, Valéry et Peyrens.

Le vallon profond et étroit du Lenjou, et les vallons annexes du Rieu Fauré et du ruisseau du Téron viennent entailler un parcellaire agricole ouvert, consacré essentiellement aux cultures annuelles.

2. Diagnostic et enjeux

Les continuités écologiques peuvent prendre différentes formes en fonction des espèces et des habitats auxquels on s'intéresse :

- il peut s'agir, par exemple, d'un ensemble de milieux favorables disposés en chapelet, d'une taille suffisante et peu éloignés les uns des autres,
- certaines espèces nécessitent des corridors boisés,
- pour d'autres, liées aux milieux ouverts, il s'agit de trouver une diversité de milieux sur le territoire (prairies, bandes cultivées extensives, diversité de cultures, milieux non cultivés).

Afin d'identifier les principaux enjeux écologiques du territoire, il est nécessaire d'analyser les fonctions et la configuration des structures paysagères et des milieux naturels ou semi-naturels qui le composent.

2.1. Principaux éléments d'intérêt écologique présents sur la commune

Sur la commune de Busque, la présence d'unités paysagères différenciées permet plusieurs niveaux d'analyse :

- La configuration particulière des coteaux de la Chaupertié se traduit par la présence d'une mosaïque de milieux variés plus ou moins imbriqués.
- Sur les paysages plus simplifiés des coteaux des Escrives et de la basse plaine, ce sont les « infrastructures agro-écologiques » (linéaires ou surfaciques) : haies, bandes enherbées, prairies naturelles, zones humides et points d'eau, ... qui seront le principal support de la biodiversité "ordinaire".

■ Haies et linéaires arborés (cf FICHE 1)

Avec un linéaire total de 16 km et une densité de **30 ml / ha de SAU** (d'après la photographie aérienne de 2006) le maillage bocager communal peut être qualifié de **lâche**. Cette situation mérite d'être affinée par secteurs.

Pour la zone de plaine et le secteur des Escrives, le maillage bocager est quasi absent :

- présence de quelques haies arbustives à églantier prunelier et aubépines, en général de faible longueur (< 100m) ou discontinues. Les plus étoffées en largeur (vers Narbounès) servent de zone relais entre les zones boisées et peuvent abriter la nidification de passereaux.

Entre les Roques et les Escrives ces linéaires surmontent les ruptures de pente et participent pleinement à la protection des sols

- Il faut également noter la présence de secteurs riches en arbres isolés (Chênes sessiles, peupliers, noyers) aux environs des Condats et des Rives dont certains présentent des habitats intéressants (trous, blessures, ...) pour la faune.

Pour l'ensemble des coteaux de la Chaupertié on distinguera :

- Le versant Est qui présente, entre la Rigate, Gaubert et Catalo, un maillage de structures bocagères assez bien préservées malgré des discontinuités : Chênes isolés (arbre remarquable à la Coste) , alignements de chênes, haies pluri-strates, ou petits linéaires arbustifs de saules ou d'épineux.
- Le versant Ouest où les linéaires les plus importants se situent le long des rus et fossés qui alimentent le ruisseau de Lacade. Ils sont en général continus, assez large (2 à 3m). Les arbres de haut jet dominants sont le peuplier ou le Saule blanc avec une strate arbustive à saules (Saule marsault, Saule pourpre,...), sureau, Viorne obier. Compte tenu de la profondeur de certains fossés (>2m), ils jouent un rôle prépondérant pour le maintien des berges.

Il est à signaler quelques haies arbustives assez fournies qui offrent un potentiel intéressant pour la faune. Leur position, souvent perpendiculaire à la pente, leur confère un intérêt contre l'érosion.

Quelque soit l'unité paysagère concernée, les haies et les linéaires arborés ont peu évolué ces 60 dernières années et les principales structures bocagères ont été conservées malgré une évolution très sensible de la taille des parcelles (facteur 5 à 10).

■ Bois et bosquets (cf FICHE 2)

■ Bois de la Courbe et de la Chaupertié

Cette entité, de près de 200 ha, associe des peuplements de structure, d'âge et de composition différentes : la carte de Cassini témoigne d'un état boisé de l'extrémité sud dès la fin du XIXe s, tandis que la carte d'Etat Major (milieu XIXe) fait état d'un bois proche de celui que l'on connaît aujourd'hui.

Le Chêne pubescent et le châtaignier sont dominants. Sur les stations les moins fertiles de la partie sommitale, on peut noter la présence de Chêne tauzin et d'hybrides et de quelques zones clairiérées (faciès de landes à Bruyères à balais et de Ciste à feuilles de sauge). Le Chêne sessile est présent sur les parties basses à sol plus profond (partie sud)

La structure est en taillis ou mélange futaie / taillis (partie sud notamment) avec un peu de plantation de résineux (moins de 10 ha)

La présence d'arbres âgés, à cavités et d'habitats interstitiels est favorable à de nombreuses espèces forestières (insectes saproxyliques, avifaune forestière, ...).

Ce site forme, avec le bois de Combal, un ensemble boisé unique dans le secteur, compte tenu notamment du morcellement des autres boisements. Il joue un rôle important pour la conservation d'espèces forestières et/ou sensibles aux dérangements (rapaces notamment) dans un contexte de coteaux agricoles.

■ **Bosquets des coteaux et de la zone de plaine**

On comptabilise 30 bosquets pour plus de 20 ha.

Les coteaux de la Chaupertié comportent des bosquets issus de la fragmentation du bois principal. Ils constituent autant de zones relais, vers l'Ouest et le bois de Combal ou à l'est vers les vallons boisés.

De Valéry aux Condats, on note un chapelet de bosquets de taillis de Chênes pubescents, au sein d'une zone plus urbanisée.

■ **Cordons boisés des ruisseaux du Lenjou et de ses affluents**

Des cordons boisés accompagnent les vallons encaissés de Lenjou et de ses affluents (près de 40 m de profondeur et une 100^{aine} de m de largeur). Selon la situation topographique, différentes essences sont présentes : chênes et ormes sur le haut de versant, aulnes, frênes, peupliers, saules, à proximité du cours d'eau. Ces ruisseaux ont un écoulement temporaire (à sec en période d'étiage).

Les affluents prennent naissance sur les contreforts des bois de la Courbe et leur cordon boisé forme un réseau continu jusqu'à la ripisylve du Dadou. Il constitue un axe de déplacement privilégié pour la faune et, compte tenu de sa largeur, il conserve un potentiel d'accueil pour certaines espèces forestières (pics, par exemple).

■ **Zones humides et points d'eau (cf FICHES 7 et 8)**

■ **Les mares** : 3 mares sont recensées sur la commune. Sur le secteur de la basse plaine, il s'agit de points d'eau isolés en contexte de cultures et en partie comblés ou embroussaillés. Leur intérêt biologique reste moyen.

■ **Les lacs** : 12 lacs sont recensés. il s'agit principalement de réserves utilisées pour l'irrigation. Les 2/3 d'entre eux ont une surface faible (< 1000 m²). Leur intérêt est variable selon la présence de végétation riveraine, leur contexte, la rapidité de fluctuation du niveau,...

Sur la partie Ouest, ces points d'eau conservent une certaine proximité, voire une continuité avec les corridors des vallons boisés et leur configuration en réseau leur confère un rôle important pour certaines espèces liées à la présence de milieux aquatiques pour tout ou partie de leur cycle (par exemple Salamandre tachetée pour les points d'eau en contact avec les milieux boisés).

A travers cet inventaire non exhaustif, les seules zones humides identifiées restent ponctuelles et de faible surface (petites jonçailles, zones de sources sur les versant Est et Ouest des coteaux de la Chaupertié : non mentionnées sur la carte). Même si leurs fonctions hydrologiques sont peu importantes, elles participent à la continuité écologique.

Un boisement humide à Saule blanc et Aulnes glutineux (proche de Millet), situé entre 2 lacs, présente un potentiel intéressant pour la nidification de certaines espèces de hérons (à confirmer).

Les données sur les zones humides ne sont sans doute pas exhaustives sur la commune : il est possible qu'il existe certaines petites surfaces non identifiées. Lors de la définition du zonage du PLU, il serait important de s'assurer de l'absence de zones humides sur les surfaces ouvertes à l'urbanisation.

■ **Prairies naturelles (cf FICHE 4)**

Les prairies naturelles sont marginales dans la SAU communale (moins de 5 % de la SAU). Les 20 ha identifiés se répartissent :

- en bordure du ruisseau de Lenjou où elles forment un chapelet de surfaces ouvertes qui diversifie les capacités d'accueil du site (odonates, lépidoptères,...),
- à proximité des sites d'élevage dont elles renforcent le caractère bocager (autour de Bénages, par exemple),
- sur le versant Est des coteaux de la Chaupertié, où elles enrichissent la mosaïque de milieux entre landes et espaces boisés.

Quelque soit leur mode de valorisation (fauche / pâturage), ces ensembles prairiaux ont des structures et des compositions hétérogènes, favorables aux insectes pollinisateurs, aux orthoptères (prairies fauchées notamment) ou aux insectes coprophages (pâturages).

Les prairies naturelles constituent des zones de ressources alimentaires très importantes pour l'avifaune, les micromammifères, ...

De plus, les secteurs de vignes du versant Ouest de la Chaupertié peuvent également être associées aux milieux prairiaux car les couverts herbacés implantés sur sol maigre (vignes enherbées, tournières, chemins, talus) présentent des caractéristiques tout à fait favorables à l'entomofaune et à certains passereaux (alouettes, bruants, par exemple).

■ **Landes et pelouses (cf FICHE 5)**

Près de 8 ha de landes et de pelouses ont été identifiés.

Il s'agit d'un ensemble de pelouses sèches calcicoles et de différents stades arbustifs associés formant des landes plus ou moins denses. Les principaux ensembles se situent à mi-versant des coteaux de la Chaupertié, sur des zones de ruptures de pentes témoignant de la présence de bancs de calcaires tendres (gréseux ou limoneux).

Les sites les plus ouverts, souvent pâturés (ovins, équins), possèdent un intérêt floristique notable (cortège riche en espèces, présence d'espèces méditerranéennes en limite de répartition) et constituent un site favorable à de nombreux insectes.

Certains faciès de landes denses et fermées (au sud de Lagasse notamment), bien qu'appauvris en espèces, peuvent présenter un potentiel d'accueil pour la nidification des busards (à évaluer).

Par ailleurs, cet ensemble de sites peut servir de milieux relais ou de « zones refuge » entre les différents massifs boisés : du bois de la Chaupertié au bois de Combal.

2.2. Enjeux et pistes d'actions

■ Des éléments structurants...

Entre plaine et coteaux la commune de Busque possède un ensemble de milieux d'intérêt écologiques et d'espaces de continuité :

- Le bois de la Courbe / Chaupertié, site d'intérêt majeur au niveau local.
- Des corridors bien structurés le long des cours d'eau : réseau de cordons boisés parfois enrichi de milieux prairiaux.
- Des milieux « relais » et des zones de refuge pour la faune : ensemble des bosquets de la partie Ouest – réseau de plans d'eau de la zone Est.
- Des sites potentiellement attractifs pour des espèces d'oiseaux sensibles.

■ ... à conserver sans les « figer »

La conservation de ces éléments est garante du maintien du patrimoine biologique et de l'identité paysagère locale. Dans cette logique, une attention particulière doit être portée aux éléments et milieux " clés " ou structurants.

- **Enjeux / urbanisation** : à proximité des zones urbanisées les enjeux sont faibles. A une échelle supérieure il s'agit de veiller à éviter les phénomènes de mitage qui conduisent à accentuer la « fragmentation » des habitats naturels.

- **Enjeux / agriculture** : le maintien d'une diversité d'exploitations agricoles (diversité des assolements, des mode de valorisation) est garante de la conservation des différentes infrastructures agro-écologiques. Un risque de déprise existe sur les zones aux fortes contraintes physiques (vallon de Lenjou, coteaux pentus)

« Conserver » ne veut pas dire « ne pas toucher », l'intervention humaine est souvent nécessaire :

- linéaires arborés : régénération, entretien
- prairies naturelles : fauche, pâturage
- mares : curage, entretien des abords
- pelouses et landes : en l'absence de gestion, la dynamique ligneuse n'est pas maîtrisée, la diversité floristique et leur potentiel d'accueil diminue.

■ **Des améliorations restent possibles**

Certaines sans surcoût (financier ou de main d'œuvre) :

- Régénération naturelle de certaines haies ou linéaires arborés, conservation des jeunes sujets qui se sont implantés naturellement - limiter localement les interventions de broyage mécanique.
- Intervention sur talus et fossés en bord de voirie : gestion différenciée. Sur les zones ne posant pas de problème de sécurité, il est possible d'effectuer un broyage tardif, qui permet d'une part à la végétation d'accomplir son cycle et d'autre part limite le nombre d'interventions par la suite (repousse plus lente).

D'autres nécessitent des actions spécifiques (partenariats, démarches volontaires, accord des propriétaires ...)

- Restauration de milieux : certaines landes ou points d'eau pourraient faire l'objet d'actions spécifiques de remise en état
- Amélioration des connaissances : les enjeux liés aux rapaces forestiers ou aux busards pourraient être mieux appréhendés avec des connaissances actualisées et ciblées sur le secteur. Ceci nécessiterait l'intervention d'expert (LPO)
- Valorisation du potentiel existant :
 - la présence du bois de la Chaupertié / la Courbe est un atout majeur pour la sensibilisation du jeune public (colonie de vacances, scolaires)
 - information des habitants sur la richesse du patrimoine naturel communal et du rôle central que joue l'agriculture dans sa conservation (sorties découvertes ou autre)

2.3. Synthèse – cf. carte 2

La carte 2 localise les principaux éléments d'intérêts écologiques ainsi que les principales zones d'enjeux.

	Atouts	Points à améliorer / pistes d'actions
Agencement des éléments du paysage	Présence d'éléments structurants : - en réseau : bosquets, landes - linéaires : corridors boisés associés au cours d'eau - quelques zones de prairies naturelles	Renforcer l'attractivité de certains milieux par des actions de restauration => mares par exemple
Milieus remarquables	- Bois de la Chaupertié - Coteaux secs	Maintien des pratiques d'élevage nécessaires pour assurer la conservation des milieux secs Evaluation des enjeux spécifiques liés aux rapaces (rapaces forestiers, busards)
Gestion de l'espace et des éléments du paysage	- 400 m de haies plantées - 1,3 km de bandes enherbées - 5 parcelles en jachère « faune sauvage » = 1 ha (source FDC 81)	Possibilité de régénération naturelle de certaines haies afin d'améliorer leur continuité
Valorisation du patrimoine naturel	Bois de la Chaupertié et ses abords = bon support de découverte et sensibilisation	Actions ciblées => scolaires, colonies de vacances

ANNEXES

1 – CARTES :

- Carte 1 : Unités paysagères et types d'utilisation de la SAU
- Carte 2 : Principaux éléments du patrimoine naturel

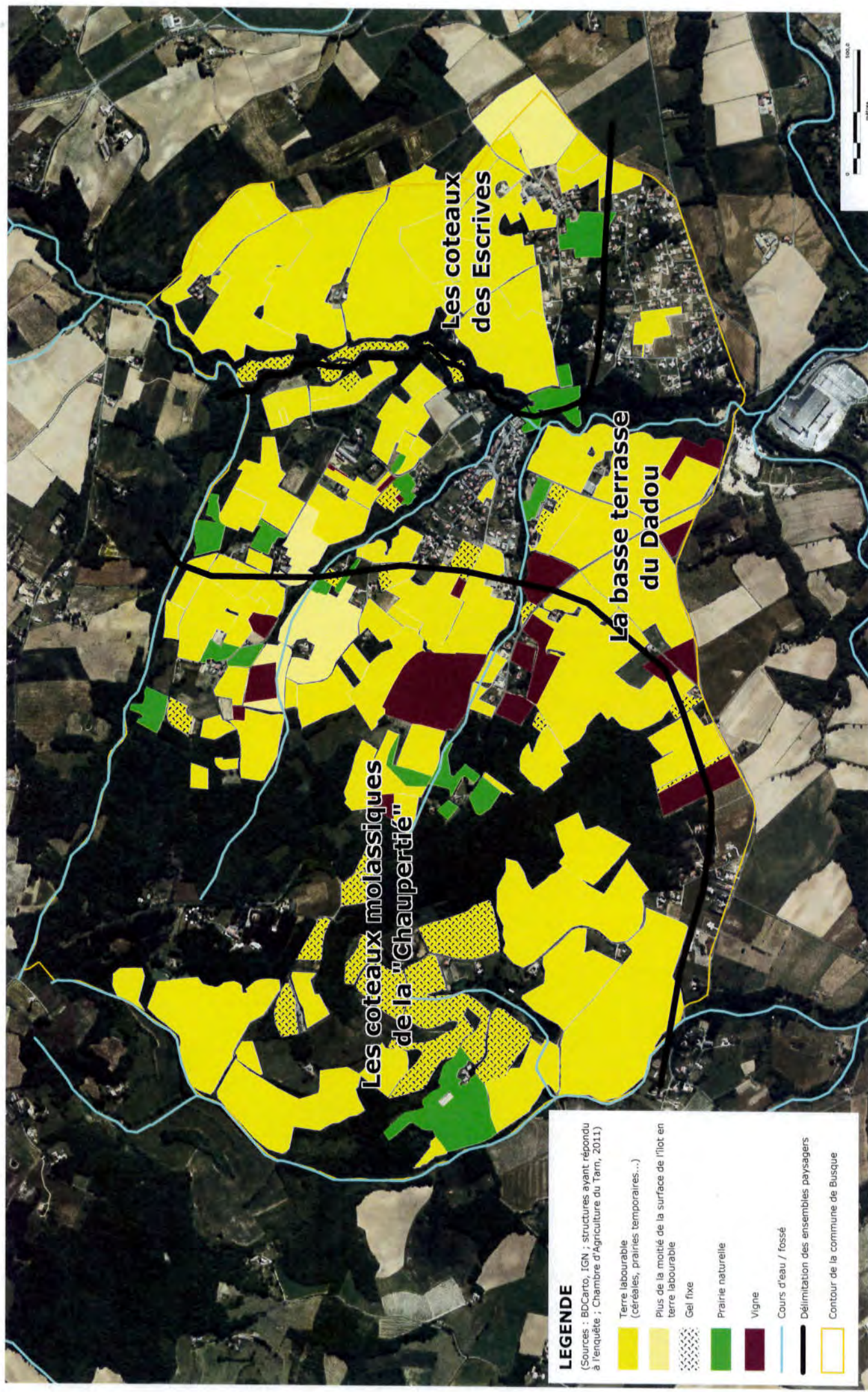
2 – FICHES TECHNIQUES :

FICHES MILIEU

FICHE 1	Haies et linéaires arborés
FICHE 2	Bois et bosquets
FICHE 3	Bords de champ – bandes enherbées
FICHE 4	Prairies naturelles ou permanentes
FICHE 5	Pelouses et landes
FICHE 6	Arbres isolés – petit patrimoine bâti
FICHE 7	Mares et lacs collinaires
FICHE 8	Zones humides

FICHES SCHÉMAS ET ZONAGE

FICHE 9	SCOT
FICHE 10	SAGE AGOUT
FICHE 11	ZNIEFF



LEGENDE

(Sources : BDCartho, IGN ; structures avant répondu à l'enquête ; Chambre d'Agriculture du Tarn, 2011)

- Terre labourable (céréales, prairies temporaires...)
- Plus de la moitié de la surface de l'ilot en terre labourable
- Gel fixe
- Prairie naturelle
- Vigne
- Cours d'eau / fossé
- Délimitation des ensembles paysagers
- Contour de la commune de Busque





LEGENDE
 (Sources : IGN, 2006 ; Chambre d'Agriculture du Tarn, 2011)

Infrastructures agro-écologiques

— Principales haies identifiées par les agriculteurs
 — Haie plantée récemment (environ moins de 10 ans)

Bois, bosquet

Bande enherbée

Prairie naturelle

Zone humide

Pelouse calcicole

Lande calcicole

Lac

Marre

★

☆

☆

Secteurs à enjeu écologique

Milieu d'intérêt

Zone de continuité

ZNIEFF "Bois de Combal et de la Chaupertie"

Contour de la commune de Busque

—

—

—

—

—

—

—

—



Principaux éléments du patrimoine naturel – Busque

Fiches techniques : Éléments et milieux d'intérêt écologique

Au fil des siècles, l'agriculture a organisé l'espace rural. Témoin des savoir-faire locaux, cette alternance de cultures, de haies et de bois constitue le **paysage rural**, donne une **identité** à la commune et participe à la **richesse écologique**.

Cet espace rural est composé :

- **de parcelles et de productions variées** : cultures, prairies, vignes, friches,
- **d'éléments naturels et semi naturels** : bois et bosquets, arbres isolés, mares et lacs, pelouses et landes,
- **de linéaires qui relient les espaces entre eux et servent de couloirs de circulation à la faune** : haies, bandes enherbées, chemins et bords de champs, ripisylves, fossés.

Critères principaux permettant de caractériser la qualité paysagère et écologique de l'espace rural

- **La diversité (des cultures, des espaces non cultivés, des linéaires...)**

La présence de plusieurs productions permet d'obtenir une mosaïque présentant des complémentarités écologiques (nourriture, couvert, sites de nidification pour la faune sauvage). Les divers milieux annexes (bois et bosquets, d'espaces non cultivés) et les linéaires (haies, linéaires arborées) enrichissent cette mosaïque.

- **La fonctionnalité**

C'est la capacité de chaque élément à remplir différentes fonctions (nourriture, refuge pour la faune, rôle de filtre, abri contre le vent...)

- **L'agencement des éléments entre eux**

Ce facteur est nécessaire pour assurer la circulation des espèces, le niveau de connexion est déterminant pour la qualité du réseau écologique.

Un jeu de fiches techniques

Ces fiches décrivent les différents éléments du paysage selon les critères énoncés ci dessus, elles sont complétées par des exemples pris sur la commune.

Numéro de la fiche	Intitulé de la fiche
FICHE 1	Haies et linéaires arborés
FICHE 2	Bois et bosquets
FICHE 3	Bords de champ – bandes enherbées
FICHE 4	Prairies naturelles ou permanentes
FICHE 5	Pelouses et landes
FICHE 6	Arbres isolés – petit patrimoine bâti
FICHE 7	Mares et lacs collinaires
FICHE 8	Zones humides

Le terme de **bocage** désigne un type de paysage rural caractérisé par la présence de haies entourant les parcelles de cultures et de prairies. Ces haies forment des réseaux connectés avec un maillage plus ou moins serré.

L'évolution du bocage résulte des évolutions conjuguées du milieu naturel et de la société rurale.

La structure bocagère dépend de :

- la répartition spatiale des haies et du linéaire arboré (maillage),
- la composition spécifique de ce linéaire.



On distingue

● Les haies

Une haie est une structure arborée linéaire, composée d'arbres de haut jet et/ou d'arbustes d'une largeur moyenne généralement comprise entre 2 et 5 mètres.

- **Les haies sont classées selon leur structure :**
 - Arbustes : on retrouve les trois essences classiques, à savoir aubépine, prunellier et Cornouiller sanguin. Sur les stations les plus riches, s'ajoutent noisetier, buis, fusain et troène
 - Fruitiers : présents dans la strate moyenne (pommier, cognassier)
 - Arbres de haut jet : chêne et frêne constituent l'ossature de la strate haute lorsqu'elle existe, on parle alors de **haies pluristrates** (plusieurs hauteurs)
- **Les pratiques d'entretien influencent fortement la forme et la taille de la haie :**
 - A l'opposé des haies pluristrates, on trouve **les haies résiduelles** :
 - résiduelles en largeur, souvent inférieure à 1 m de large (excès d'entretien et/ou mauvais état sanitaire)
 - résiduelles en longueur, lambeaux de haies disséminés (regroupement parcellaire)
- **Les haies nouvellement plantées :**
 - le choix des essences et la localisation ont pour objectif d'obtenir, au bout de 6 à 7 ans une haie pluristrate fonctionnelle.
- **Les alignements d'arbres**
 - Ils matérialisent l'entrée d'une ferme ou d'un bourg : mûriers, platanes, chênes..
 - En bordure de voirie, on rencontre principalement du Chêne sessile.
- **Les ripisylves : linéaires en bord de ruisseau**
 - Mélanges d'arbres (aulne, Saule blanc, frêne, peuplier) et d'arbustes (petits saules, sureau, aubépine) en sous-étage,
 - Selon la topographie (vallon encaissé, zone de plaine...), le contexte (cultures, prairies pâturées...) et l'historique du cours d'eau, ces linéaires peuvent avoir des structures et des largeurs très différentes : du simple alignement de peupliers à la ripisylve large, diversifiée et continue.



Leur intérêt

● Intérêt biologique

- Les haies sont de remarquables réservoirs de biodiversité : lieu de reproduction, d'alimentation et de refuge d'une faune sauvage variée.
- Différentes caractéristiques rendent ces structures attractives pour une faune diversifiée :
 - **la diversité des essences**, qui composent la haie, assure une floraison et une fructification étalée dans le temps : de février (prunellier, cornouiller) au milieu de l'été (églantier, ronces), la floraison est attractive pour les insectes butineurs et pollinisateurs. De plus, les haies portent des fruits et des baies comestibles pour les oiseaux jusqu'au plus fort de l'hiver (lierre par exemple), période où la recherche de nourriture devient difficile,
 - **la diversité des strates végétales** (herbacée, arbustive, arborée) permet de multiplier les possibilités d'alimentation, de refuge et de déplacements (perdrix rouge dans la strate herbacée, merles et grives dans les arbustes, pigeons dans la strate arborée),
 - **la présence d'arbres à cavités, sénescents ou morts** est favorable aux insectes xylophages (capricornes, scolytes, taupins...) qui constituent une réserve alimentaire pour de nombreux oiseaux (grives, merles),
 - **la continuité de la haie** : lorsque la haie relie des boisements et des milieux naturels entre eux, elle constitue un « couloir de déplacement » ou « corridor biologique » parfois indispensable pour la faune.

● Intérêt pour la protection du sol, de l'eau

- Grâce à leurs réseaux racinaires, les haies jouent un rôle majeur dans la lutte contre l'érosion ; elles ralentissent les écoulements d'eaux de pluies, favorisent l'infiltration et retiennent la terre.
- En ralentissant les processus de ruissellement, les haies permettent de limiter les crues en désynchronisant les apports dans les cours d'eau.
- A grande échelle, un réseau de haies permet une véritable épuration des polluants en favorisant l'infiltration de l'eau qui peut ensuite alimenter les nappes phréatiques.
- De même, les ripisylves en bordure des cours d'eau maintiennent les berges et jouent également un rôle de filtre. Ces fonctions sont renforcées lorsqu'une bande enherbée est associée.
- Les haies peuvent aussi jouer un rôle brise vent (en fonction de leur orientation, de leur hauteur et largeur)

● Intérêt paysager

- Les haies participent au cadre de vie de la commune : elles créent un maillage structurant le paysage, ouvrant et fermant le champ de vision sur la campagne.
- Les haies permettent de mettre en valeur les abords de ferme et les bords de chemins. A contrario, elles permettent de diminuer l'impact visuel de certaines infrastructures.
- Le type de haies caractérise le paysage du territoire.

● Intérêt agricole

- Les haies jouent un rôle brise vent pour les cultures et le bétail
- Elles abritent des insectes auxiliaires des cultures, prédateurs des ravageurs (coccinelles, carabes...).
- Elles permettent la production de bois de chauffage.



Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu :

- Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :
 - Apprécier la qualité écologique du milieu,
 - Evaluer les enjeux et les hiérarchiser,
 - Définir, le cas échéant, le type d'actions à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.
- Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères). Par exemple, la diversité des essences influe sur l'intérêt biologique mais pas sur l'intérêt par rapport à l'érosion.
- Signification des sigles + et - :
 - + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné
 - - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné

Intérêt / Fonction	Critères d'évaluation	+	-
Erosion	Position topographique	Perpendiculaire à la pente, en contexte de culture. Bord de talus marqué. Bord de cours d'eau (berges abruptes)	Peuplier dominant en bord de cours d'eau (racines superficielles peu efficaces pour le maintien des berges)
	Contexte	Haies en zone de culture Haies associées à une bande enherbée	/
Intérêt biologique	Continuité	Haies continues, haies formant un maillage	Haies résiduelles non liées à d'autres éléments ou en mauvais état sanitaire
	Structure	Présence d'une strate arbustive dense et de plus de 2 m de large	Une seule strate arborée et sans épaisseur
	Arbres particuliers	Présence d'arbres à potentiel d'accueil pour la faune (cavités)	Structures des haies très homogènes à l'échelle du territoire
	Diversité des essences	Diversité d'essences locales (cf liste définie par l'association Arbres et Paysages)	Faible diversité, essences non indigènes parfois envahissantes (buddleia...)
Paysage	Arbres particuliers	Présence d'arbres patrimoniaux (arbres têtards, grands arbres...)	/
	Participation à l'insertion paysagère	Plantations en bord de bâtiments industriels, agricoles, voirie, alignements en entrée de ferme	Les alignements trop « opaques » ont souvent l'effet inverse (Thuya par exemple)



Réglementation

● Article L 123-1-5-7° du code de l'urbanisme : les éléments du paysage à protéger et mettre en valeur

- La collectivité peut "identifier et localiser" dans le PLU des éléments de paysage qu'elle souhaite mettre en valeur (haies, alignements d'arbres, ripisylves...).
- Elle peut aussi fixer des prescriptions dans le règlement local d'urbanisme, par exemple : « Pour les espaces naturels protégés au titre de l'article L 123-1-5-7° du code de l'urbanisme et reportés sur le document graphique de zonage, seuls les travaux d'entretien sont autorisés »
- **Effet** : demande déclaration préalable pour tous travaux portant sur un élément identifié
- **Limites** : cet article permet d'empêcher une destruction mais rien ne permet d'assurer un entretien et une gestion de ces espaces. L'utilisation de cette procédure doit donc se faire dans le cadre d'une concertation locale avec les gestionnaires.

● Article L 130_1 du code de l'urbanisme : les Espaces Boisés Classés

- Ce classement interdit tout changement d'affectation du sol, de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.
- Les défrichements y sont interdits ainsi que tout autre mode d'occupation du sol. Par ailleurs, les coupes et abattages d'arbres sont soumis à déclaration préalable.
- Cette mesure est plutôt réservée aux boisements à fort intérêt écologique, non susceptibles d'évoluer dans le temps et aux linéaires arborés d'exception
- **Limites** : Le classement EBC est une protection forte qui sera utilisé avec discernement et parcimonie, sachant que pour garantir une gestion efficace et pérenne de ces espaces, mieux vaut « moins classer » pour « mieux classer ».



Contacts et conseils techniques

- **Arbres et Paysages tarnais** : 05 31 81 99 59 , www.arbrespaysagestarnais.asso.fr
- Les techniciens de l'association Arbres et Paysages tarnais, opérateur technique départemental spécialiste de l'arbre champêtre, vous accompagneront pour la réalisation et l'entretien de votre plantation.



Sur la commune de Busque :

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (d'après la photo aérienne 2006):

Haies et linéaires arborés (en m)	16 000 ml
Densité par ha de SAU	30 ml / ha de SAU

- **Exemples**



Ripisylve le long du ruisseau de Lacade, en limite ouest de Busque : l'ensemble des cours d'eau et fossés de ce versant sont bordés de linéaires bien structurés (ici aulnes, peuplier, saules, ...) et connectés entre eux.



Haie arbustive de saules isolée (Benages). Malgré sa discontinuité, sa densité lui confère un rôle de refuge.



Haie arbustive le long d'un chemin (Narbounès) : zone relais entre la plaine et le secteur boisé



Haie relictuelle (secteur Narbounès) : une régénération naturelle de ce type de structure est possible en laissant se développer les jeunes ligneux.



Haie pluristrate le long d'un fossé – strate arbustive de faible largeur (secteur de la Rive)

Cadrage

- Les SDAGE et SAGE, dont le domaine d'application n'est pas directement l'urbanisme, ne créent pas de réglementation liée à l'occupation des sols mais ils infléchissent voire cadrent les documents d'urbanisme, à travers leur contenu et le rapport de compatibilité, pour une meilleure prise en compte des problématiques liées à l'eau. Il convient donc pour les acteurs de l'urbanisme de veiller à une connaissance actualisée des documents de SDAGE et de SAGE, dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des documents d'urbanisme, afin de les intégrer dans la réflexion relative au projet de territoire.
- Issus de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, renforcée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des outils élaborés localement, issus de la concertation, pour organiser et planifier la gestion de l'eau, dans un bassin versant, à un horizon de 10 ans. Ils peuvent se définir par :
 - Un objectif général est de concilier la satisfaction des différents usages de l'eau (agricoles, industriels, domestiques...) sans porter d'atteinte irréversible à la ressource en eau et aux milieux aquatiques.
 - Une méthode de travail : adopter une vision globale de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur un territoire naturel cohérent, le bassin versant, par la concertation avec l'ensemble des groupes d'intérêt.
 - Une portée réglementaire : le SAGE est opposable à l'administration et à tous les citoyens.
- Le périmètre du SAGE Agout a été fixé par arrêté préfectoral le 6 février 2002. Il concerne la totalité du territoire naturel que constitue le bassin versant de l'Agout. Il représente un territoire cohérent du point de vue des composantes naturelles, des contraintes socio-économiques et des enjeux de la gestion de l'eau identifiés. A ce titre, le bassin Agout constitue, dans le SDAGE Adour-Garonne, une Unité Hydrologique de Référence et le SAGE Agout est listé dans les SAGE devant être élaborés d'ici 2015.

Sur le territoire

- hormis Aussac et la quasi totalité de Peyrole qui font partie du Bassin Versant du Tarn, les autres communes du PLU groupé font partie du Bassin Versant de l'Agout et donc du SAGE Agout

Contacts

- **Syndicat Mixte du bassin de l'Agout**
Directrice : Sophie LEBROU
www.bassin-agout.fr

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique et un bon état de conservation.

- Il n'y a pas à proprement parler d'acte juridique d'institution des ZNIEFF.
- Un espace inventorié en ZNIEFF ne bénéficie d'aucune protection spécifique.
- L'inventaire des ZNIEFF constitue le point fort de l'inventaire national du patrimoine naturel (art. L. 411-5 du code de l'environnement).
- Les données scientifiques recueillies et validées par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), sont centralisées dans une base de données régionale spécifique qui est transmise au Service du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle qui les valide définitivement et en assure la gestion informatisée.
- Chaque ZNIEFF est numérotée, zonée et fait l'objet d'une fiche descriptive.

Sur le territoire

Numéro	Nom	Surface	Communes et part de la surface des communes concernée par la ZNIEFF	Type
Z1PZ0592	Bois de Combal et de la Chaupertié	316.20 ha	Busque (18%) Peyrole (3%) Puybegon (5%)	Type 1
Z1PZ0596	Bois de la Teulière et de la Capelle	588.16 ha	Missècle (7%) Cabanes Damiatte	Type 1
Z1PZ0598	Bois des Fontasses	93,98 ha	Moulayrès (5%) Brousse Graulhet	Type 1
Z1PZ0649	Butte de St-Martin de Casselvi (Carrière du Prône)	22,85 ha	Briatexte (0,3%) Saint-Gauzens (1%)	Type 1
Z1PZ0500	Coteaux secs du Causse et de la Rougeanelle	905,72 ha	Labessière-Candeil (2%) Graulhet Laboutarie Lombers Montdragon Sieurac	Type 1
Z1PZ0593	Côteaux secs de Lasgrais	402,13 ha	Labessière-Candeil (5%) Lasgrais (24%)	Type 1
Z1PZ0589	Etangs de Montans et Peyrole	91,31 ha	Peyrole (2%) Montans Parisot	Type 1

Bordereau ZNIEFF 2ème génération

Version provisoire

(version validée par le CSRPN sous réserve de validation par le MNHN)

Maîtrise d'ouvrage : DREAL Midi-Pyrénées

Secrétariat scientifique et technique : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées



Type de procédure	évolution d'une Znieff 1ère génération		
N° régional	Z1PZ0592	Type de zone	I
Nom de la zone	Bois de Combal et de la Chauptié		
Année de description	1988	Année de mise à jour	2010
Rédacteur principal	LPO 81 - Amaury Calvet		

LOCALISATION

Midi-Pyrénées (73)

Tarn (81)

Busque (81043)
Peyrole (81208)
Puybegon (81215)

Superficie (ha) 316.20

Altitude mini (m) 186

Altitude maxi (m) 324

Altitude moy (m) 268

TPOLOGIE DES MILIEUX

Milieux déterminants

31.8	Fourrés	5 %
34	Pelouses calcicoles sèches et steppes	1 %
38	Prairies mésophiles	4 %
41	Forêts caducifoliées	75 %
45.3	Forêts de Chênes verts méso- et supra méditerranéennes	10 %

Autres milieux

82	Cultures	3 %
87.1	Terrains en friche	2 %

COMPLEMENTS DESCRIPTIFS

Géomorphologie

059 Coteau, cuesta

Activités humaines

02	sylviculture
03	élevage, pastoralisme
01	agriculture
07	tourisme et loisirs

08 habitat dispersé

Statuts de propriété

00 Indéterminé

Mesures de protection

000 Indéterminé

FACTEURS D'ÉVOLUTION

50.0 pratiques et travaux forestiers

51.0 coupes, abattages, arrachages et déboisements

47.0 abandon de systèmes culturels et pastoraux, apparition de friches

61.0 sport et loisirs de plein-air

62.0 chasse

CRITÈRES D'INTÉRÊT

Patrimoniaux

36 phanérogames

10 écologique (habitats)

26 oiseaux

22 insectes

Fonctionnels

64 zone particulière liée à la reproduction

63 zone particulière d'alimentation

Complémentaires

81 paysager (paysage esthétique, issu de pratiques culturelles ancestrales)

BILAN DES CONNAISSANCES

Groupe taxonomique	Niveau de prospection	Nombre d'espèces déterminantes observées	Prospection prioritaire
habitats	-	2	
flore vasculaire	-	3	✓
phanérogames	-	-	
ptéridophytes	-	-	
bryophytes	-	-	
lichens	-	-	
champignons	-	-	
algues	-	-	
mammifères	-	-	✓
oiseaux	insuffisant	3	✓
reptiles	-	-	
amphibiens	-	-	
poissons	-	-	
insectes	-	-	✓
coléoptères	-	1	
éphémères	-	-	
rhopalocères	-	-	
lépidoptères	-	-	
odonates	-	-	
orthoptères	-	-	
syrphes	-	-	

autres invertébrés	-	-	✓
arachnides	-	-	
collemboles	-	-	
crustacés	-	-	
mollusques	-	-	
myriapodes	-	-	

CRITÈRES DE DÉLIMITATION

01	répartition des espèces de faune et de flore
02	répartition et agencement des habitats
04	degré d'artificialisation ou pression d'usage

Commentaire

Les limites du site correspondent à celles des espaces boisés du bois de Combal et du bois de la Chaupertié. Elles englobent également quelques petites parcelles de prairies, de pelouses sèches et de friches enclavées dans les bois ou en lisières (habitats des espèces mentionnées).

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Ensemble boisé d'environ 300 ha situé sur les coteaux dominant la vallée du Dadou en aval de Graulhet.

Le site est constitué de deux bois voisins composés de taillis âgés de chênes, charmes et châtaigniers.

Cette ZNIEFF est située en environnement agricole (cultures essentiellement).

D'un point de vue botanique, 3 espèces déterminantes ont été recensées : le Gnaphale dressé (*Bombycilaena erecta*), la Raiponce orbiculaire (*Phyteuma orbiculare*) et le Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*).

Deux habitats déterminants sont également présents dans les secteurs de lisières et les espaces ouverts en bordure des bois : pelouses à orpins et lisières xérothermophiles.

Ce site forme un ensemble boisé unique dans le secteur compte tenu notamment du morcellement des autres boisements et du développement de l'habitat humain. Il joue un rôle important pour la conservation d'espèces forestières et/ou sensibles aux dérangements (rapaces) dans un contexte de coteaux agricoles.

Ces bois relativement étendus et assez peu fréquentés offrent des possibilités de nidification pour plusieurs rapaces forestiers dont le Circaète Jean-le-Blanc et l'Autour des palombes. Bien que la nidification de ces espèces n'ait pu être prouvée avec certitude, des oiseaux ont été observés régulièrement en période de nidification sur le site, en particulier pour l'Autour des palombes et le Circaète Jean-le-Blanc.

La présence du Pic mar est probable compte tenu de l'existence d'habitats favorables (vieux feuillus) et de la relative proximité avec des secteurs boisés abritant l'espèce. Le Pic mar est assez localisé et peu abondant dans le département.

Enfin, on peut noter la présence d'un coléoptère saproxylique, *Biphylus lunatus*, lié à la présence de feuillus.

SOURCES

Informateurs

CERA Environnement (Centre d'études et de recherche appliquée en environnement)

Brigitte Schwal

ESAP (École Supérieure d'Agriculture de Purpan)

Hervé Brustel

Jean-Marie Savoie

Laurent Teoulet

Lionel Valladares

LPO 81 (Ligue pour la protection des oiseaux du Tarn)

Amaury Calvet

Bibliographie

LISTES D'ESPÈCES

2a - Espèces déterminantes

habitats

habitats

34.111 Pelouses à orpins

H1145 par Schwal Brigitte entre (non renseignée) et 13/06/2006

Densité : non renseigné

34.41 Lisières xéro-thermophiles

H2145 par Schwal Brigitte entre (non renseignée) et 13/06/2006

Densité : non renseigné

flore

flore vasculaire

1072 *Bombacilaena erecta*

FL0401 par Schwal Brigitte entre (non renseignée) et 13/06/2006

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

4759 *Phyteuma orbiculare*

FL0403 par Schwal Brigitte entre (non renseignée) et 13/06/2006

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

7922 *Quercus pyrenaica*

FL0150 par Hervé BRUSTEL, Lionel VALLADARES entre (non renseignée) et 22/09/2006

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

FL0151 par Hervé BRUSTEL, Lionel VALLADARES entre (non renseignée) et 22/09/2006

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

bryophytes

champignons

lichens

faune

mammifères

oiseaux

2891 *Accipiter gentilis*

Autour des palombes

F0641 par Amaury CALVET entre 2000 et 2006

Cortège : non

Fréq. : inconnue

Eff. : 2

Statut : nicheur probable

Disparu : non

Remarque : 1 couple probable.

F0644 par Amaury CALVET entre 2000 et 2006

Cortège : non

Fréq. : inconnue

Eff. : 2

Statut : nicheur probable

Disparu : non

Remarque : 1 couple probable.

2873 *Circaetus gallicus*

Circaète Jean-le-Blanc

F0640 par Amaury CALVET entre 2005 et 2006

Cortège : non

Fréq. : observation continue ou fréquente

Eff. : 2

Statut : nicheur probable

Disparu : non

Remarque : 1 couple probable. Présence régulière d'au moins 2 oiseaux. Site de nidification potentiel.

F0643 par Amaury CALVET entre 2005 et 2006

Cortège : non

Fréq. : observation continue ou fréquente

Eff. : 2

Statut : nicheur probable

Disparu : non

reptiles

amphibiens

poissons

odonates

éphémères

rhopalocères

coléoptères

222046 *Biphyllus lunatus*

F3300 par Hervé BRUSTEL, Lionel VALLADARES entre le 22/09/2006 et le (non renseignée)

Cortège : non

Fréq. : inconnue

Eff. : 1

Statut : sans objet

Disparu : non

lépidoptères

orthoptères

arachnides

mollusques

myriapodes

crustacés

collemboles

syrphes

autres invertébrés

2b - Informations confidentielles

présence d'une ou plusieurs espèces confidentielles

2c - Autres espèces

habitats

habitats

flore

flore vasculaire

5840 *Cistus salviifolius*

FL0399 par Schwal Brigitte entre (non renseignée) et 13/06/2006

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

FL0400 par Schwal Brigitte entre (non renseignée) et 13/06/2006

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

FL0402 par Schwal Brigitte entre (non renseignée) et 13/06/2006

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

7907 *Quercus ilex*

FL0149 par Hervé BRUSTEL, Lionel VALLADARES entre (non renseignée) et 22/09/2006

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

FL0398 par Schwal Brigitte entre (non renseignée) et 13/06/2006

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

bryophytes

champignons

lichens

faune

mammifères

oiseaux

reptiles

amphibiens

poissons

odonates

éphémères

rhopalocères

coléoptères

lépidoptères

orthoptères

arachnides

mollusques
myriapodes
crustacés
collemboles
syrphes
autres invertébrés

D'après l'IFN (Inventaire Forestier National), la commune se situe dans la région forestière Albigeois – Castrais - Gaillacois :

- Le taux de boisement de la région est de 13,1 %, très inférieur à la moyenne du département et supérieur seulement à celle du Lauragais,
- La forêt se présente sous forme de boqueteaux ou de petits massifs morcelés, localisés principalement sur les versants raides.
- Le Chêne pubescent domine sur les hauts de pente, remplacé par le Chêne pédonculé dans les bas de versants et les expositions fraîches, mêlé de châtaigniers sur les sols siliceux.
- Les taillis (rejets de souche) de chênes dominant, parfois mélangés de futaies (arbres issus de graines)

On distingue

- **Bosquets** : ils occupent une superficie comprise entre 5 et 50 ares. Les bosquets ne font pas partie de la surface forestière,
- **Boqueteaux** : ils occupent une superficie comprise entre 50 ares et 4 ha.
- **Bois** : ils occupent une superficie supérieure à 4 ha.
- Les bois et les boqueteaux font partie de la surface forestière, pas les bosquets.

Leur intérêt

● Intérêt biologique

● Nature du boisement :

La présence d'espèces indigènes et le mélange des essences augmentent la richesse spécifique du bois (flore et faune).

La hauteur des arbres caractérise les écosystèmes forestiers. Les animaux élisent domicile à des étages spécifiques. Ce partage vertical permet ainsi de multiplier les niches écologiques. Un boisement sera d'autant plus riche qu'il multiplie les habitats naturels (divers feuillus d'âges variés, taillis et futaies, vieux arbres maintenus en place, bois mort laissé au sol, zones herbacées ouvertes).

Les arbres sont utiles, même en fin de vie : les cavités des vieux arbres sont propices à la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux (pics, chouettes), de chauves souris (barbastelles) et d'autres mammifères (écureuil).

Les arbres morts, au sol et sur pied, ont un rôle écologique important : présence de nombreux champignons et d'insectes saproxyliques (grand capricorne, lucane cerf volant...) spécifiques.

● La présence de lisières :

Plus la lisière est étagée (arbres, arbustes, zone herbacée), plus elle est riche en insectes, fleurs...

● Un réseau de bosquets :

La présence de bosquets voisins favorise la circulation de la faune (zones relais).

Les massifs boisés plus importants servent de refuge à une faune spécifique (rapaces forestiers...) dans ce contexte de boisements morcelés.

● Intérêt paysager, cadre de vie

- Les bois et bosquets participent à l'identité paysagère du territoire,
- promenade, chasse, cueillette

● Intérêt économique

- bois d'oeuvre, bois de chauffage



Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu

- **Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :**
 - apprécier la qualité écologique du milieu,
 - évaluer les enjeux et les hiérarchiser,
 - définir, le cas échéant, le type d'action à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.
- Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).
- Les critères présentés sont ceux élaborés par le CRPF Midi pyrénées et l'IDF pour la création de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP).
<http://www.foretpriveefrancaise.com>
- **Signification des signes + et - :**
 - + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné
 - - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné

Intérêt / Fonction	Critères d'évaluation	+	-
Intérêt biologique	Essence forestière	Plusieurs espèces autochtones	Une seule espèce et/ou absence de ces espèces
	Structure verticale	Plusieurs strates étagées (de la strate herbacée aux ligneux hauts)	Une ou deux strates de ligneux hauts
	Bois morts et microhabitats liés aux arbres	Quelque soit l'essence : - présence de bois morts sur pied - présence de bois morts au sol - présence de très gros arbres vivants (présence probable de cavités)	Absence ou densité très faible
	Habitats associés	- Présence de petites clairières - Présence de ruisseaux, mares, zones humides	Absence
	Age et historique	- Etat boisé supérieur à 200 ans (carte de Cassini)	Peuplement ne faisant pas partie d'une forêt ancienne
	Continuité	Bois à proximité, haies, milieux relais	Boisement isolé et fragmenté



Réglementation

● Réglementation liée à la gestion sylvicole en forêt privée

● Le Plan Simple de Gestion (PSG)

- C'est un document de réflexion et de prévision des coupes et travaux soumis à l'agrément du CRPF (Centre régional de la Propriété Forestière).
- Véritable outil de gestion pour le propriétaire, il peut être volontaire (forêts de 10 ha minimum) ou obligatoire (à partir de **10 ha** si une aide publique est sollicitée, sinon, à partir de **25 ha** pour les futaies ou taillis de châtaigniers et de **40 ha** pour les autres taillis). Il est possible que ces seuils soient prochainement abaissés.
- Dans son PSG, le propriétaire précise ses objectifs, fixe la nature et les dates des coupes et travaux prévus. Mais il peut librement avancer ou retarder chaque opération dans la limite de 5 ans. Il peut aussi modifier ou refaire à tout moment un PSG qu'il soumettra de nouveau à l'agrément du CRPF.
- Lorsqu'une vente porte sur une forêt bénéficiant d'un PSG en vigueur, l'acte notarié doit en mentionner l'existence.

● Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

- Pour les forêts, bois et taillis de moins de dix hectares, le propriétaire peut adhérer librement au CBPS

● Réglementation liée aux coupes de bois en forêt privée

● La coupe est suivie d'un défrichement :

- un défrichement modifie la destination forestière du sol alors que la coupe d'arbres est une opération sylvicole qui ne modifie en rien la vocation forestière du sol,
- au dessus de 4 ha pour un terrain privé et quelque soit la surface pour un terrain communal une autorisation de défricher doit être préalablement obtenue auprès de la DDT,

● La coupe n'est pas suivie d'un défrichement et le bois est concerné par un PSG :

- Si la coupe est prévue dans le PSG, aucune autorisation à demander, même en cas d'inscription dans le PLU,
- sinon autorisation de coupe extraordinaire à demander.

● Le bois est classé dans le PLU au titre des EBC (Espace Boisé Classé - article L130-1 du code de l'urbanisme)

- La coupe d'arbres doit être autorisée par le maire, quelque soit la surface, qu'il y ait défrichement ou pas.



Contacts et conseils techniques

- **CRPF** : www.crpfi-midi-pyrenees.com ou La Milliasolle - BP 89 - 81003 ALBI CEDEX - tél. : 05 63 48 83 72



Sur la commune de Busque

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (d'après la photo aérienne 2006):

1 - Bosquets

Nombre d'éléments	30
Surface totale	20 ha

2 – Bois de la Chaupertie

Surface	300 ha dont 200 ha sur Busque
Classement	ZNIEFF Z1PZ0592 : bois de Combal et de la Chaupertie (cf fiche jointe)

- **Exemples**



En arrière plan, ensemble boisé de la Chaupertie. Il joue un rôle important pour la conservation d'espèces forestières (rapaces forestiers, insectes saproxyliques, ...) dans ce contexte de coteaux.



Bois de la Chaupertié



**Taillis de Chêne pubescent,
Châtaignier et Alisier
terminal**



Cordon boisé du ruisseau de Lenjou : axe de déplacement privilégié pour la faune et accueil d'espèces forestières.

Les bords de champ, talus, chemins, fossés sont souvent considérés comme des espaces délaissés, contraignants à entretenir. Or, ces bordures, transition entre les espaces cultivés et les éléments naturels fixes du paysage, présentent de réels intérêts pour l'environnement et méritent, de ce fait, une attention particulière.



On distingue

- **Talus - bord de chemins - fossés :**

- même si leur largeur est faible, ces espaces représentent une surface importante
- un entretien raisonné de ces milieux permet d'optimiser leur intérêt.

- **Bandes tampons :**

- les agriculteurs, percevant des aides PAC, doivent implanter des bandes tampons d'une largeur de 5 mètres minimum, le long de tous les cours d'eau qui traversent ou bordent les parcelles de leur exploitation. Ces bandes sont enherbées, boisées ou arbustives. Ce dispositif a pour objectif de limiter la pollution des cours d'eau en filtrant les nitrates et les autres intrants qui pourraient ruisseler, d'où leur nom de zones tampons.



Leur intérêt

- **Intérêt agronomique - qualité de l'eau - préservation des sols**

- Situées perpendiculairement à la pente, ces bandes participent à la lutte contre l'érosion lors de forts orages,
- situées le long des ruisseaux, elles facilitent l'infiltration des eaux de ruissellement (piège à phytosanitaires et à nitrates),
- les talus, situés en rupture de pente, ainsi que les berges de fossés permettent de lutter contre l'érosion s'ils sont enherbés,
- un couvert herbacé dense offre un refuge apprécié des insectes auxiliaires des cultures, comme les carabes.

- **Intérêt biologique**

- Lieux de quiétude pour la faune sauvage, ces bandes sont un refuge et un site de nidification pour les oiseaux comme la perdrix et l'alouette,
- la présence de plantes à fleurs dans les bandes herbeuses favorise la diversité en insectes friands de pollen et de nectar,
- la richesse en insectes et vers de terre en fait des garde manger de choix pour les oiseaux et les petits mammifères,
- ces zones peuvent également constituer des réservoirs pour des plantes en régression (plantes des moissons), certaines de ces espèces étant protégées au niveau national,
- en bordure de ripisylve, de haies ou de lisières de bosquets, les bandes enherbées renforcent l'effet « lisière » : zone de transition où convergent les espèces des différents milieux.

- **Intérêt paysager**

- Ces milieux apportent de la diversité (rupture visuelle)

Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu :

- **Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :**
 - Apprécier la qualité écologique du milieu,
 - évaluer les enjeux et les hiérarchiser,
 - définir, le cas échéant, le type d'actions à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.
- Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).
- **Signification des signes + et - :**
 - + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné
 - - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné

Intérêt	Critères d'évaluation	+	-
Qualité de l'eau et préservation des sols	localisation	- perpendiculaire à la pente - le long des cours d'eau	
	surface	-largeur suffisante (> à 5 à 10 mètres) pour jouer un rôle de filtre	
Biodiversité	entretien	- 1 intervention (fauche ou broyage) hors période sensible pour la faune et la flore (après le 15 juillet)	- intervention fréquente (bord de route)
	continuité	- associée à une haie, un bosquet, un talus	- isolée, discontinue
	Type de couvert	- couvert spontané, diversifié ou mélange dans le cas de bandes enherbées (présence de légumineuses dans le mélange attirant de nombreux insectes)	- couverts homogènes ou présence d'espèces envahissantes (Sèneçon du cap, Robinier)

Réglementation

- Bandes tampons : pour les agriculteurs, percevant des aides PAC, respect obligatoire du cahier des charges BCAE (Bonnes Conditions agricoles et environnementales - réglementation PAC)

Conseils techniques - contact

- **Chambre d'Agriculture du Tarn**



Sur la commune de Busque

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (d'après enquête auprès des agriculteurs) :

Bandes tampons implantées par les agriculteurs en bord de cours d'eau	1 300 ml
---	----------

- **Exemples**



Chemin en bord de vigne



Bande enherbée en contexte de culture associée à un corridor large et bien structuré. Cet effet lisière (écotone) renforce la fonctionnalité écologique du linéaire (Millet).



Vigne et enherbement :
cette configuration est
favorable à certains
passereaux (alouettes,
bruants, ...)

Il s'agit de prairies présentant un cortège floristique diversifié et spontané, n'ayant été ni retournées, ni resemées.

Même si on les qualifie de naturelles, c'est le travail de l'homme qui maintient ces prairies en l'état, grâce à la fauche ou au pâturage. Faute d'entretien, ces agrosystèmes s'enrichissent et évoluent vers un stade forestier.

On distingue

De nombreux facteurs influencent la structure et la composition des prairies :

● Les conditions morpho-pédologiques :

- La richesse du sol et sa structure, le pH, les conditions d'humidité et l'exposition conditionnent la présence de communautés végétales différenciées - prairies oligotrophes (maigres) sur sol pauvre et drainant, prairies mésophiles en condition moyenne.
- Tous ces types sont imbriqués à l'échelle locale (haut de versant bien exposé, combe) et au niveau de l'unité paysagère (coteaux calcaires, terrasses alluviales ...)

● Les modalités de gestion : les pratiques de fauche, de pâturage et l'apport d'intrants influencent fortement le cortège de plantes présentes dans la prairie :

- La fauche va sélectionner des espèces de grandes tailles (grandes graminées, ombellifères, centaurées, scabieuses,...) et permettra la présence d'un couvert « haut » au printemps,
- Le pâturage et le piétinement favoriseront les plantes à rosettes et certaines légumineuses,
- La fertilisation (azotée notamment) sélectionne les espèces précoces et à croissance rapide sur le plan fourrager (ray-grass, pâturin, fétuque). Un faible niveau d'intrants est garant d'une certaine diversité floristique.

Leur intérêt

● Intérêt biologique

- Au-delà de leur richesse botanique, parfois remarquable, les prairies naturelles sont très attractives pour la faune .
- Les modes d'exploitation (fauche, pâturage) sont favorables à différents insectes :
 - aux orthoptères, aux insectes pollinisateurs (prairies fauchées notamment)
 - aux insectes coprophages attirés par les déjections (pâturages).
- Les prairies constituent donc des zones de ressources alimentaires très importantes pour l'avifaune, les mammifères (faune cynégétique, rongeurs...)

● Intérêt agronomique

- Les prairies sont des surfaces valorisées par l'élevage : stock fourrager, pâturage.
- A l'échelle du territoire, l'enherbement permanent diminue le ruissellement, favorise l'infiltration et joue donc un rôle important dans la protection des sols (lutte contre l'érosion sur les versants de coteaux) et la qualité de l'eau (à proximité des cours d'eau notamment).

● Intérêt paysager

- Par leur couvert permanent et les nombreuses plantes à fleurs qu'elles abritent, les prairies naturelles offrent une diversité paysagère souvent associée à des structures bocagères (arbres isolés, haies, ...)



Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu :

- **Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :**
 - Apprécier la qualité écologique du milieu,
 - évaluer les enjeux et les hiérarchiser,
 - définir, le cas échéant, le type d'action à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.
- Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères)
- **Signification des signes + et - :**
 - + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné
 - - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné

Intérêt	Critères d'évaluation	+	-
Intérêt biologique	Diversité floristique	Espèces patrimoniales Cortèges floristiques typiques et diversifiés	Espèces indicatrices de dégradation (embroussaillement, piétinement, excès d'azote)
	Gestion	Fauche, pâturage	Abandon (enfrichement), destruction
	Agencement	Présence de haies, de bosquets à proximité	Site « enclavé » ou isolé



Réglementation

- **Aides PAC (Politique Agricole Commune)**
 - Définition PAC de la Prairie permanente : Terre consacrée à la production d'herbe qui ne fait pas partie du système de rotation des cultures depuis 5 ans et plus.
 - Depuis la mise en œuvre de la conditionnalité des aides PAC en 2005, la France est tenue, comme tous les états membres de l'Europe, de maintenir, chaque année, au niveau national, sa surface en Prairies permanentes. En 2010, la surface en Prairies Permanentes a diminué de 2,26 % au niveau national. Si ce taux baisse à nouveau en 2011, des mesures contraignantes devront être mise en œuvre.



Conseils techniques - contact

- **Chambre d'agriculture du Tarn**

Sur la commune de Busque

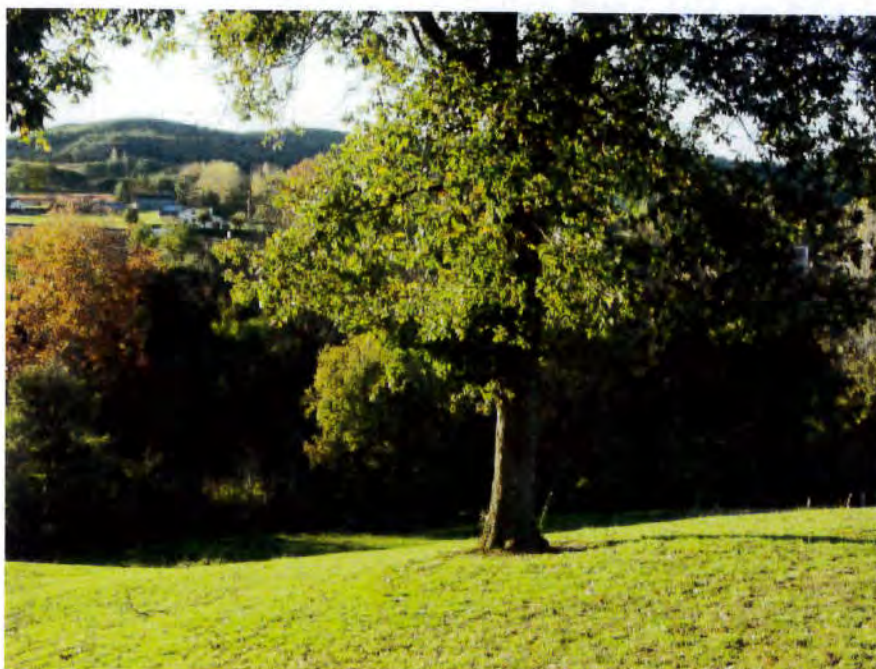
- **Quelques chiffres clés sur la commune** (d'après enquête auprès des agriculteurs)

Surface communale en Prairie permanente	20 ha
Part de la SAU communale	5,00%

- **Exemples**



Prairie naturelle enclavée dans le bois de la Chaupertié : développement d'espèces sociales (tache vert tendre de brachypode).



Prairie sur les versants pentus du vallon du Lenjou : cet ensemble en « chapelet » conserve des cortèges floristiques assez riches (différents contextes topographiques) et introduit des espaces ouverts attractifs pour la faune.



**Prairie pâturée aux
Condat : le maintien des
systèmes d'élevage est
nécessaire pour la
conservation de ces milieux**

Il s'agit souvent de petits îlots relictuels herbacés et/ou arbustifs au sein des exploitations agricoles. Leur présence est liée :

- à un sol peu profond, ne permettant pas de stocker l'eau,
- à la faible valeur agronomique du sol et à la topographie rendant impossible la mise en culture.

Historiquement, ces pelouses et landes étaient souvent valorisées par le pâturage. Certaines le sont encore.

On distingue

Les pelouses :

- dominées par des petites graminées, souvent en mosaïque avec des zones arbustives,
- végétation variant selon la nature du sous sol, calcaire ou acide,
- milieu évoluant naturellement vers la forêt, faute d'entretien (dynamique d'évolution plus ou moins rapide selon les conditions de sol)

Les landes :

- dominées par des arbustes (recouvrement supérieur à 30%)
- sur sol calcaire : genevriers, buis
- sur sol acide : bruyère, callune, genêt, ajonc
- comme les pelouses, ces milieux évoluent vers un stade forestier, parfois très rapidement (5 à 10 ans, fourrés à genêts, ajoncs) ou plus lentement (landes à bruyère)

Leur intérêt

• Intérêt biologique : milieux riches ayant une valeur patrimoniale importante

- Espèces animales et végétales caractéristiques et parfois menacées, certaines protégées et/ou reconnues à l'échelle européenne,
- orchidées pour les pelouses calcaires, en limite de répartition occidentale,
- milieux assurant des fonctions importantes pour la faune,
- site de nidification pour les espèces nichant au sol (par exemple, alouettes pour les formations les plus ouvertes, busards pour les formations plus fermées),
- lieux de vie pour une diversité d'insectes (papillons, sauterelles, criquets...).

• Intérêt agronomique

- Des zones abritées des intempéries et de la forte chaleur grâce aux arbres et arbustes, appréciées du bétail,
- des parcelles utilisables en fin de saison, « garde manger »
- une ressource fourragère diversifiée (légumineuses, petites graminées, feuillages),
- des zones riches en espèces mellifères.

• Intérêt cynégétique

- sites refuges pour la faune cynégétique
- aménagements mis en place par les chasseurs (agrenoirs, garennes)

Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu

- Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :
 - Apprécier la qualité écologique du milieu,
 - évaluer les enjeux et les hiérarchiser,
 - définir, le cas échéant, le type d'actions à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.
- Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).
- Signification des signes + et - :
 - + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné
 - - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné

Intérêt	Critères d'évaluation	+	-
Intérêt biologique	Etat	Présence d'espèces typiques (sol calcaire : Aphyllante de Montpellier, Stelline douteuse, Germandrée petit chêne) sol acide : Bruyère à balai, Ciste à feuille de sauge	Présence d'espèces traduisant une dégradation : - embroussaillage : brachypode, genêt d'Espagne, prunellier - espèces invasives : Pyracanthus, Sèneçon du Cap
	Gestion	Entretien régulier (pâturage, entretien mécanique)	- Aucune intervention , - Dégradation (terrain de cross), - Destruction, retournement
	Répartition sur le territoire	Réseau de sites de petite surface Site de grande surface	Site isolé, relictuel

Réglementation

- Ces milieux ne font l'objet d'aucune réglementation spécifique sur la commune
- Toutefois, certaines espèces présentes peuvent bénéficier d'un statut de protection départemental, régional ou national
- La plupart de ces milieux sont reconnus à l'échelle européenne dans le cadre de la Directive Habitat

Contacts - conseils techniques

- Chambre d'agriculture du Tarn – pôle biodiversité et gestion des milieux naturels
- Conseil général du Tarn – pôle Espaces Naturels Sensibles
- Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN Midi Pyrénées)



Sur la commune de Busque

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (d'après la photo aérienne 2006):

Nombre de sites	
Surface totale sur la commune	8 ha

- **Exemples**



Au second plan, pelouses du versant Ouest de la Chaupertié (la Pezeigne) : faciès ouvert et pâturé, faciès colonisé par le Spartier et le genévrier au dessus.



Lande dense et fermée à Spartier (= Genêt d' Espagne) avec un début d'envahissement par les ligneux hauts

Chargés de symboles et de mémoire, ces éléments marquent le paysage rural. Témoins de l'histoire rurale du territoire, ils constituent des richesses à préserver.



On distingue

- **Arbres isolés:** Certains de ces arbres peuvent être qualifiés de remarquables, de part leur âge, leur essence (feuillus précieux notamment chênes), leur conformation (arbres têtards, émondés), leur localisation.
- **Petit patrimoine bâti :** encore appelé patrimoine rural ou patrimoine vernaculaire, il s'agit d'éléments dont l'usage est aujourd'hui abandonné. Ils sont souvent en mauvais état, faute d'entretien.
 - lié à l'eau : lavoirs, puits
 - religieux : croix, statues
 - pigeonnier, cabane, murets.



Leur intérêt

- **Intérêt biologique**
 - **du vieux bâti:**
 - habitat pour de nombreuses espèces (oiseaux et chauves souris profitent des abris créés, les abeilles sauvages nichent également dans les interstices entre les pierres)
 - **des arbres isolés :**
 - dans les zones de plaine, les branchages de ces grands arbres servent de perchoirs pour de nombreux oiseaux, et notamment les rapaces,
 - les cavités des vieux arbres isolés sont également des microhabitats très intéressants notamment pour les oiseaux (pics...).
- **Intérêt paysager :**
 - Ces éléments, en particulier ceux positionnés à des endroits stratégiques (arbres isolés, croix) constituent des points de repère visuels dans le paysage.
 - Ils augmentent la diversité du paysage et marquent l'identité du territoire
- **Intérêt historique :**
 - Témoins de savoir faire locaux, d'activités traditionnelles, ils participent à la mémoire collective.

Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu :

- Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :
 - Apprécier la qualité écologique du milieu,
 - Evaluer les enjeux et les hiérarchiser,
 - Définir, le cas échéant, le type d'action à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.
- Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).
- **Signification des signes + et - :**
 - + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné
 - - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné

Intérêt	Critères d'évaluation	+	-
patrimonial	Type	- élément marquant l'identité du territoire - élément unique ou spécifique	/
écologique	Configuration	- présence d'éléments attractifs pour la faune : cavités, interstices, zones abritées des courants d'air	- absence de ces éléments - mauvais état, restauration entraînant la disparition de ces microhabitats
	Contexte	- zone bocagère à ressource importante	/

Réglementation

- Certaines espèces tels les chauves souris et les rapaces nocturnes sont protégées par la loi française relative à la protection de la nature de 1976
- classement des arbres remarquables : classement possible en EBC (espaces boisés classés) : cf FICHE 1

Contacts - conseils techniques

- **Arbres et paysages tarnais** (pour l'entretien des arbres champêtres)
- **CAUE** (pour la réhabilitation du petit patrimoine bâti)
- **CREN Midi Pyrénées** (pour les chiroptères)

Sur la commune de Busque



Arbres isolés (la Fontié, les Condats), remarquables dans le paysage rural local.





Arbre sénescant à cavité

Pigeonnier aux Condats



Les lacs collinaires, créés par les agriculteurs durant les dernières décennies, marquent aujourd'hui le paysage.
De part leur taille, les mares sont des points d'eau plus discrets du paysage agricole traditionnel.



On distingue

● Les lacs collinaires

- Ces plans d'eau ont un rôle économique de réserve d'eau pour l'irrigation,
- leur configuration est variée (surface, profondeur, type de digues...)

● Les mares

- Etendues d'eau stagnantes, les mares sont soit naturelles soit créées par l'homme,
- de faible profondeur (moins de 1 mètre en général), elles peuvent s'assécher une partie de l'année,
- traditionnellement, ces mares étaient utilisées pour l'abreuvement du bétail,
- aujourd'hui, beaucoup de ces points d'eau ont tendance à être abandonnés : comblement, envasement.



Leur intérêt

● Intérêt biologique

- Entre milieu terrestre et aquatique, ces zones abritent des espèces variées et strictement liées à ces milieux (amphibiens, odonates, végétaux aquatiques ...),
- selon leur configuration, les plans d'eau peuvent également constituer des zones d'alimentation et de repos pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau (anatidés, limicoles...),
- un réseau de mares et de plans d'eau fonctionnels, lorsqu'il existe, assure la circulation des espèces sur le territoire.

● Intérêt paysager

- Ces mares et plans d'eau, peuvent contribuer, s'ils sont entretenus et aménagés, à un paysage attrayant.

Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu

- **Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :**
 - Apprécier la qualité écologique du milieu,
 - évaluer les enjeux et les hiérarchiser,
 - définir, le cas échéant, le type d'action à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.
- Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).
- **Signification des signes + et - :**
 - + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné
 - - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné

Intérêt	Critères d'évaluation	+	-
Intérêt écologique	Configuration	- Présence d'eau à des périodes « clés » (reproduction) : fin d'hiver à fin printemps - Profil de berge en pente douce - un contour sinueux augmente la surface des berges (microhabitats)	- comblement - berges abruptes - fluctuations fréquentes du niveau
	Pourtour	- bordure enherbée : prairie, bande enherbée d'au moins 2 mètres, - présence de milieux associés : ceinture de végétation aquatique, zone humide en queue de lac	- sol nu, pas de bande enherbée
	Gestion	- entretien des berges en dehors de la période de reproduction des amphibiens et des libellules, soit plutôt en début d'automne	- introduction de poissons
	Ensoleillement (pour les mares)	- 1/3 des berges sans végétation arbustive ou arborée (objectif : 2/3 de la surface éclairée)	- mare recouverte de végétation
	Réseau	- présence de mares ou plans d'eau à moins de 500 mètres	- point d'eau isolé

Réglementation

- La création d'un plan d'eau est soumise à procédure d'autorisation ou de déclaration Loi sur l'Eau suivant les seuils :
 - Superficie en eau supérieure à 3 ha : autorisation
 - Superficie en eau comprise entre 0,1 et 3 ha : déclaration
- Selon la localisation, s'applique également la réglementation sur les zones humides (cf FICHE 8)
- Contact : DDT du Tarn

Conseils techniques

- **Chambre d'agriculture du Tarn**



Sur la commune de Busque

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (à partir d'enquêtes auprès des agriculteurs et de la photo aérienne 2006)

Nombre de mares	3
Nombre de lacs collinaires	12

- **Exemples**



Lac avec végétation riveraine bien stratifiée (aulnes, peupliers saules, ...) et ceinture enherbée



Fourrés arbustifs en bordure de lac collinaire, accueillants pour l'avifaune



**Développement d'espèces invasives en
bordure de point d'eau : bambous (vers
Fourès)**

Les zones humides sont généralement définies comme des espaces de transition entre terre et eau. Le terme zones humides désigne un ensemble de milieux différents mais possédant tous le même point commun, celui d'avoir un fonctionnement intimement lié à l'eau.

Les conditions de sol et de végétation déterminent le caractère humide de la parcelle (loi sur l'eau du 03 janvier 1992, loi DTR du 23 février 2005).



On distingue

- **Prairies humides** : végétation herbacée basse dominée par des espèces hygrophyles (certaines graminées, carex, joncs, renoncule rampante,...), gérées par la fauche ou le pâturage. Selon la nature de sol, le type d'engorgement et la gestion, on distingue plusieurs types de prairies humides.
- **Mégaphorbiaies** : végétation herbacée haute (supérieure au mètre). Ce milieu se développe souvent en l'absence d'entretien et correspond à un stade transitoire entre la prairie humide et le boisement humide.
- **Roselières** : végétation dominée par de grands hélophytes (roseaux, massettes) formant des massifs denses en contact avec la nappe d'eau. Il s'agit souvent de petites unités associées à des points d'eau (lacs, mares, écoulement diffus).
- **Boisements marécageux** : végétation composée d'une strate arborescente dominante (Aulne glutineux, Saule roux, Saule blanc), phase d'évolution terminale des stades plus jeunes (prairie humide, roselière...).



Leur intérêt

- **Régulation des régimes hydrologiques** : les zones humides retardent le ruissellement des eaux de pluies vers l'aval du bassin versant. Elles constituent souvent des zones d'expansion de crues pour les rivières. De plus, telles des éponges, elles "absorbent" momentanément l'excès d'eau pour le restituer progressivement, lors des périodes de sécheresse. Elles diminuent donc l'intensité des crues et soutiennent les débits des cours d'eau en période d'étiage.
- **Auto-épuration** : elles contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme filtre épurateur. En effet, elles favorisent les dépôts de sédiments et sont le siège de dégradations biochimiques (notamment grâce aux bactéries), de désinfection (grâce aux ultraviolets), d'absorption, de stockage et de dégradation par les végétaux des éléments nutritifs issus du bassin versant (nitrates, phosphates).
- **Réservoir biologique** : de nombreuses espèces végétales et animales vivent de façon permanente ou transitoire dans les zones humides (amphibiens, reptiles, odonates). Les zones humides assurent ainsi des fonctions d'alimentation, de reproduction mais aussi de refuge. Elles se caractérisent par une productivité biologique nettement plus élevée que les autres milieux.
- **Patrimoine culturel et paysager**

Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu

- **Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :**
 - Apprécier la qualité écologique du milieu,
 - évaluer les enjeux et les hiérarchiser,
 - définir, le cas échéant, le type d'actions à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.
- Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).
- **Signification des signes + et - :**
 - + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné
 - - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné

Intérêt	Critères d'évaluation	+	-
Intérêt hydrologique	Contexte	- Pas d'altération des caractéristiques hydrologiques en aval ou en amont de la zone	- réseaux de drainage, aménagements hydrauliques (fossé,...)
	Position topographique, superficie	- Surface significative (de l'ordre de l'hectare) ou réseau de Zones Humides sur le même bassin versant	- Sites isolés, relictuels
Intérêt biologique	Etat	- Cortège floristique typique ou diversifié, - Présence d'espèces patrimoniales (flore ou faune) : Orchis laxiflora, Jacinthe de Rome, Succise des prés	- Espèces traduisant une dégradation ou espèces envahissantes - banalisation du cortège floristique (abandon)
	Gestion	- Pâturage, fauche pour les prairies humides - pas d'intervention pour les boisements humides	- Apport d'intrants - Plantation (peupliers) - Remblaiement

Réglementation

- **La loi sur l'eau du 3 janvier 1992** rappelle les fonctionnalités hydrauliques et patrimoniales des zones humides.
En application des articles L214-7-1 et R211-108 du code de l'environnement, l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 et la circulaire qui lui est relative précise les critères de définition et de délimitation des zones humides.
- **Certains travaux** sont soumis à autorisation ou déclaration :
Décret n°93-743 du 29 mars 1993, Article R214-1 du code de l'environnement
Les travaux d'assèchement, de mise en eau, d'imperméabilisation, et de remblais des zones humides sont soumis à :
 - autorisation si la superficie de la zone impactée est supérieure ou égale à 1ha
 - déclaration si la superficie de la zone impactée est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 1 ha



Conseils techniques – contact

- **Pôle Zones humides du Tarn – Conseil général du tarn**
<http://zones-humides.tarn.fr/>
- **Services de l'Etat**
 - **DDT** : Cité administrative 19, rue de Ciron 81013 ALBI CEDEX 09 tel : 05-81-27-50-01
 - **ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)** : Cité administrative - Bâtiment D - 1er étage . 20, avenue Maréchal Joffre 81000 ALBi tel : 05-81-27-54-30



Sur la commune de Busque

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (à partir de la photo aérienne 2006) :

Nombre de sites	
Nombre d'hectares	

- **Exemples**



Végétation hygrophile en zone de source avec écoulement diffus (Jonc glauque, prêles, ...). Cet ensemble de petites zone humides en connexion avec les fossés du versant ouest de la Chaupertié n'a pas été répertorié.



Boisement humide (Saules blanc, Aulnes glutineux, peupliers, ...) présentant un potentiel d'accueil intéressant pour la nidification ou les haltes migratoires de certaines espèces d'oiseaux.

SCOT du pays du vignoble gaillacois, Bastides et val Dadou

FICHE Zonage 9

Cadrage

- Le SCoT est un outil prospectif de planification urbaine qui remplace les anciens schémas directeurs.
- Les SCoT ont été instaurés par la Loi du 13/12/2000 (Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain), elle-même modifiée par la Loi Urbanisme et Habitat du 02/07/2003.
- Le SCoT fixe pour 20 ans des orientations générales en matière d'aménagement et d'urbanisme.
- Conçu dans une perspective de développement durable, il détermine pour le territoire du Pays, une stratégie globale d'aménagement qui définit les grands équilibres du développement et met en cohérence l'ensemble des politiques publiques sectorielles : protection des espaces naturels, habitat, implantations commerciales, déplacements, activités.
- Les 3 documents qui constituent le SCoT sont :
 - 1. Le rapport de présentation : le diagnostic du territoire et le rapport sur l'état initial de l'environnement.
 - 2. Le PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable : le projet politique du territoire (ou du Syndicat Mixte).
 - 3. Le Document d'Orientations Générales (DOG) : qui fixe les prescriptions et les recommandations (Partie opposable).

Sur le territoire

- Lorsqu'une ou plusieurs communes s'engagent dans l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme, elles associent le SCoT tout au long de la procédure. Le SCoT devient la règle locale supérieure. Chaque carte communale, PLU, PLU intercommunal doit être compatible avec le SCoT.
- Le DOG du SCOT du pays du vignoble gaillacois, Bastides et val Dadou comprend un volet concernant les espaces naturels : les PLU des communes tiendront compte des prescriptions et des recommandations concernant ces espaces
- **Extrait du DOG : « Les espaces et sites naturels à protéger »**
 - Protéger les espaces d'intérêt écologique majeur
 - Conforter les réseaux écologiques sur les plateaux et collines agricoles et dans les grandes vallées
 - Entretenir les milieux calcicoles pour préserver leur intérêt
 - Préserver les zones humides et poursuivre les efforts en matière de reconquête de la qualité écologique des rivières

Contact

Pays "Vignoble Gaillacois, bastides et Val Dadou", Abbaye Saint Michel, 81600 Gaillac
contact : Isabelle DUPONT
Tel 05 63 40 37 67, isabelle.dupont@pays-vgbvd.fr

Bordereau ZNIEFF 2ème génération

Version provisoire

(version validée par le CSRPN sous réserve de validation par le MNHN)

Maîtrise d'ouvrage : DREAL Midi-Pyrénées

Secrétariat scientifique et technique : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées



Type de procédure	modernisation d'une Znieff 1ère génération		
N° régional	Z1PZ0592	Type de zone	I
Nom de la zone	Bois de Combal et de la Chaupertié		
Année de description	1988	Année de mise à jour	2009
Rédacteur principal	LPO Tarn - Amaury Calvet		

LOCALISATION

Midi-Pyrénées (73)

Tarn (81)

Busque (49%)
Puybegon (33%)
Peyrole (16%)

Les pourcentages entre parenthèses représentent la part de la superficie de la ZNIEFF concernée par la commune

Superficie (ha) 315.52

Altitude mini (m) 180

Altitude maxi (m) 325

Altitude moy (m) 267

TYPOLOGIE DES MILIEUX

Milieux déterminants

31.8	Fourrés	5 %
34	Pelouses calcicoles sèches et steppes	1 %
38	Prairies mésophiles	4 %
41	Forêts caducifoliées	75 %
45.3	Forêts de Chênes verts méso- et supra méditerranéennes	10 %

Autres milieux

82	Cultures	3 %
87.1	Terrains en friche	2 %

COMPLEMENTS DESCRIPTIFS

Géomorphologie

059 Coteau, cuesta

Activités humaines

02 sylviculture

03 élevage, pastoralisme

01 agriculture

07	tourisme et loisirs
08	habitat dispersé

Statuts de propriété

00	Indéterminé
----	-------------

Mesures de protection

000	Indéterminé
-----	-------------

FACTEURS D'ÉVOLUTION

50.0	pratiques et travaux forestiers
51.0	coupes, abattages, arrachages et déboisements
47.0	abandon de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches
61.0	sport et loisirs de plein-air
62.0	chasse

CRITÈRES D'INTÉRÊT

Patrimoniaux

36	phanérogames
10	écologique (habitats)
26	oiseaux
22	insectes

Fonctionnels

64	zone particulière liée à la reproduction
63	zone particulière d'alimentation

Complémentaires

81	paysager (paysage esthétique, issu de pratiques culturelles ancestrales)
----	--

BILAN DES CONNAISSANCES

Groupe taxonomique	Niveau de prospection	Nombre d'espèces déterminantes observées	Prospection prioritaire
habitats	-	2	
flore vasculaire	-	3	✓
phanérogames	-	-	
ptéridophytes	-	-	
bryophytes	-	-	
lichens	-	-	
champignons	-	-	
algues	-	-	
mammifères	-	-	✓
oiseaux	insuffisant	3	✓
reptiles	-	-	
amphibiens	-	-	
poissons	-	-	
insectes	-	-	✓
coléoptères	-	1	
éphémères	-	-	
rhopalocères	-	-	
lépidoptères	-	-	
odonates	-	-	
orthoptères	-	-	

syrphes	-	-	
autres invertébrés	-	-	✓
arachnides	-	-	
collemboles	-	-	
crustacés	-	-	
mollusques	-	-	
myriapodes	-	-	

CRITÈRES DE DÉLIMITATION

01	répartition des espèces de faune et de flore
02	répartition et agencement des habitats
04	degré d'artificialisation ou pression d'usage

Commentaire

Les limites du site correspondent à celles des espaces boisés du bois de Combal et du bois de la Chaupertié. Elles englobent également quelques petites parcelles de prairies, de pelouses sèches et de friches enclavées dans les bois ou en lisières (habitats des espèces mentionnées).

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Ensemble boisé d'environ 300 ha situé sur les coteaux dominant la vallée du Dadou en aval de Graulhet.

Le site est constitué de deux bois voisins composés de taillis âgés de chênes, charmes et châtaigniers.

Cette ZNIEFF est située en environnement agricole (cultures essentiellement).

D'un point de vue botanique, 3 espèces déterminantes ont été recensées : le Gnaphale dressé (*Bombacilaena erecta*), la Raiponce orbiculaire (*Phyteuma orbiculare*) et le Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*).

Deux habitats déterminants sont également présents dans les secteurs de lisières et les espaces ouverts en bordure des bois : pelouses à orpins et lisières xérothermophiles.

Ce site forme un ensemble boisé unique dans le secteur compte tenu notamment du morcellement des autres boisements et du développement de l'habitat humain. Il joue un rôle important pour la conservation d'espèces forestières et/ou sensibles aux dérangements (rapaces) dans un contexte de coteaux agricoles.

Ces bois relativement étendus et assez peu fréquentés offrent des possibilités de nidification pour plusieurs rapaces forestiers dont le Circaète Jean-le-Blanc et l'Autour des palombes. Bien que la nidification de ces espèces n'ait pu être prouvée avec certitude, des oiseaux ont été observés régulièrement en période de nidification sur le site, en particulier pour l'Autour des palombes et le Circaète Jean-le-Blanc.

La présence du Pic mar est probable compte tenu de l'existence d'habitats favorables (vieux feuillus) et de la relative proximité avec des secteurs boisés abritant l'espèce. Le Pic mar est assez localisé et peu abondant dans le département.

Enfin, on peut noter la présence d'un coléoptère saproxylique, *Biphylus lunatus*, lié à la présence de feuillus.

SOURCES

Informateurs

CERA Environnement (Centre d'études et de recherche appliquée en environnement)

Brigitte Schwal

EIP (Ecole d'Ingénieurs de Purpan)

Hervé Brustel

Jean-Marie Savoie

Laurent Teoulet

Lionel Valladares

LPO Tarn (Ligue pour la protection des oiseaux - Délégation du Tarn)

Amaury Calvet

Bibliographie

LISTES D'ESPÈCES

2a - Espèces déterminantes

habitats

habitats

34.111 **Pelouses à orpins**

par Brigitte Schwal (CERA Environnement) le 13/06/2006

34.41 **Lisières xéro-thermophiles**

par Brigitte Schwal (CERA Environnement) le 13/06/2006

flore

flore vasculaire

1072 ***Bombycilaena erecta***

par Brigitte Schwal (CERA Environnement) le 13/06/2006

4759 ***Phyteuma orbiculare***

par Brigitte Schwal (CERA Environnement) le 13/06/2006

7922 ***Quercus pyrenaica***

par Laurent Teoulet (EIP) le 22/09/2006

par Jean-Marie Savoie (EIP) le 22/09/2006

par Hervé Brustel (EIP) le 22/09/2006

bryophytes

champignons

lichens

faune

mammifères

oiseaux

2891 ***Accipiter gentilis***

Autour des palombes

par Amaury Calvet (LPO Tarn) entre 2000 et 2006

2873 ***Circaetus gallicus***

Circaète Jean-le-Blanc

par Amaury Calvet (LPO Tarn) entre 2005 et 2006

reptiles

amphibiens

poissons

odonates

éphémères

rhopalocères

coléoptères

222046 ***Biphyllus lunatus***

par Lionel Valladares (EIP) le 22/09/2006

par Hervé Brustel (EIP) le 22/09/2006

lépidoptères

- orthoptères
- arachnides
- mollusques
- myriapodes
- crustacés
- collemboles
- syrphes
- autres invertébrés

2b - Informations confidentielles

présence d'une ou plusieurs espèces confidentielles

2c - Autres espèces

habitats

habitats

flore

flore vasculaire

5840 *Cistus salviifolius*

par Brigitte Schwal (CERA Environnement) le 13/06/2006

7907 *Quercus ilex*

par Brigitte Schwal (CERA Environnement) le 13/06/2006

par Laurent Teoulet (EIP) le 22/09/2006

par Jean-Marie Savoie (EIP) le 22/09/2006

par Hervé Brustel (EIP) le 22/09/2006

bryophytes

champignons

lichens

faune

mammifères

oiseaux

reptiles

amphibiens

poissons

odonates

éphémères

rhopalocères

coléoptères

lépidoptères

orthoptères

arachnides

mollusques

myriapodes

crustacés

collemboles

syrphes

autres invertébrés

ZNIEFF de 2ème génération

(version provisoire en attente de validation par le MNHN)

Identifiant MNHN : 730010111

Identifiant régional : Z1PZ0592

Libellé : **Bois de Combal et de la
Chauptié**

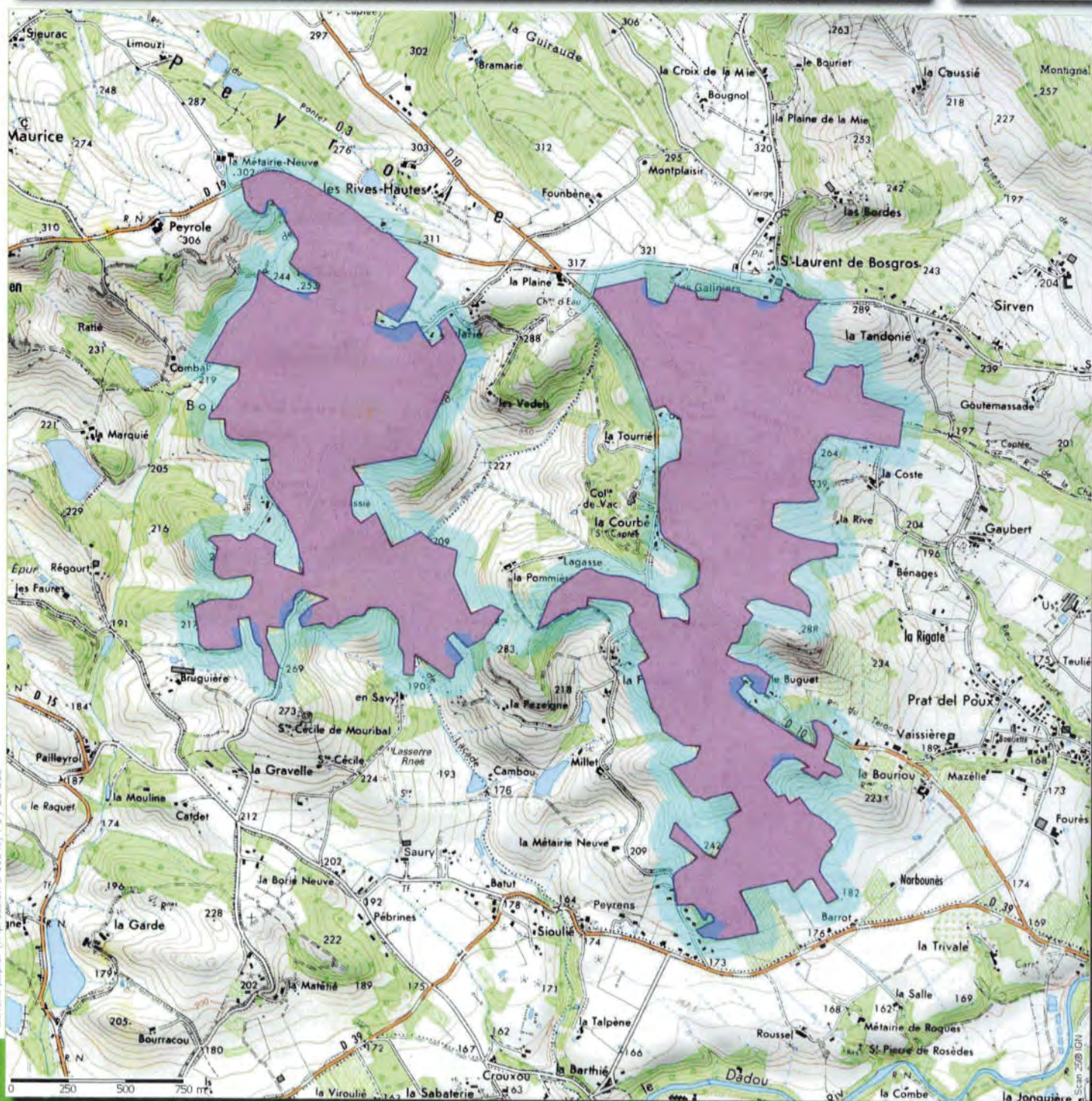
Type de zone : 1

Superficie (ha) : 315.52

Altitude(m) : 267

 Périmètre de la ZNIEFF (sélection)

 Périmètre de la ZNIEFF (autre)



Synthèse des informations



Avertissement : les informations disponibles sont relatives aux domaines de compétence de la DREAL. Elles ne représentent pas l'exhaustivité des données réglementaires. Leur mise à disposition est effectuée à titre informatif et n'a pas de caractère réglementaire ou légal. Malgré toute l'attention apportée à la constitution et à la mise à jour des bases de données, des erreurs ou omissions peuvent subsister. Merci de les signaler à la DREAL.

Ce document a été généré à partir de l'interface disponible à cette adresse:

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/donnees-communales-r2203.html>

Les données géographiques utilisées pour obtenir les résultats qui suivent sont visualisables dans l'interface de cartographie dynamique **Carmen** à cette adresse:

<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/23/global.map>

Sommaire

Territoires d'action
Eau
Énergie
Sites et paysages
Biodiversité
Risques naturels
Risques technologiques
Urbanisme
Transports

Territoire

Tarn (81)

Commune

Busque

Territoires d'action

1 District de bassin

Libellé

Adour-Garonne

1 Zone de massif

Nom

aucun résultat

1 Zone de montagne (urbanisme)

Libelle

Communes concernées

Superficie (km²)

aucun résultat

1 Zone de montagne (agriculture)

Libelle

Communes concernées

Superficie (km²)

aucun résultat

1 Zone d'aide à finalité régionale (AFR)

Code de
catégorie
AFR

Nom de catégorie AFR

Code du
canton

Nom du canton

Part dans la
commune

Part de la
commune

aucun résultat

1 Agenda 21

Libellé	Type de périmètre source	Date d'engagement	Date de reconnaissance	Étape	État d'avancement	Superficie (km²)
Tarn et Dadou	Communauté de communes	(non renseigné)	(non renseigné)	En réflexion	Démarche AG 21 en réflexion	584485.80
Tarn	Département	2003	2008	2ème plan d'action	AG 21 reconnu par le MEDDE	5783950.63
Midi-Pyrénées	Région	2005	2008	2ème plan d'action	AG 21 reconnu par le MEDDE	45621028.10

1 Territoire classé en loi Littoral

Espace littoral protégé	Type de classement	Motif du classement
-------------------------	--------------------	---------------------

aucun résultat

Eau

1 Zone vulnérable

Code SANDRE	Motif du classement	Date de l'arrêté de création
ZV0503	Teneurs excessives en nitrates	31/12/2012

1 Zone de répartition des eaux

Code SANDRE	Libellé	Annexe	Date de l'arrêté
ZRE8101	Arrêté préfectoral du 27 mars 1996	A	27/03/1996

1 Zone sensible

Identifiant	Libellé	Date de l'arrêté	Part dans la commune	Part de la commune
05020	L'Agout	29/12/2009	0.3%	100%

1 Commission territoriale de bassin

Code	Libellé	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune
TARN	Tarn Aveyron	15752.66	0.05%	100%

1 Aire d'alimentation de captage "Grenelle"

Nom	Type	Origine de l'eau	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune
-----	------	------------------	-----------------	----------------------	--------------------

aucun résultat

1 Station de traitement des eaux usées (STEU)

Code national	Nom de la station	Nature	État	Année de création	Date de mise en service	Type de réseau majoritaire	Conforme en équipement	Conforme en performance	Conforme en collecte	Globalement conforme
---------------	-------------------	--------	------	-------------------	-------------------------	----------------------------	------------------------	-------------------------	----------------------	----------------------

aucun résultat

1 Axe bleu (SDAGE 1996)

Code hydrographique	Cours d'eau	Priorité de restauration	Longueur (km)	Part dans la commune
---------------------	-------------	--------------------------	---------------	----------------------

aucun résultat

1 Axe migrateurs amphihalins

Code Hydrographique	Cours d'eau	Dénomination complète	Longueur (km)	Axe prioritaire	Part dans la commune
---------------------	-------------	-----------------------	---------------	-----------------	----------------------

aucun résultat

1 Cours d'eau en très bon état (LEMA)

Code national	Libellé	Longueur (km)	Part dans la commune
---------------	---------	---------------	----------------------

aucun résultat

1 Points nodaux du SDAGE

Nom de la station	Cours d'eau	Débit de référence des usages	Débit de référence environnemental	État des débits	Observations	Altitude (m)
-------------------	-------------	-------------------------------	------------------------------------	-----------------	--------------	--------------

aucun résultat

1 Réservoir biologique

Identifiant district	Code hydrographique	Libellé	Longueur (km)	Part dans la commune
----------------------	---------------------	---------	---------------	----------------------

aucun résultat

1 Unité hydrographique de référence (UHR)

Code national	Libellé	Superficie (km²)	Part dans la commune	Part de la commune
Tarn4	Agout	3498663	0.2%	100%

1 Zone d'action prioritaire pour la dépollution (ZAP) (SDAGE 1996)

Code de la section hydrographique	Nom de la section	Pollution domestique	Pollution industrielle	Pollution toxique	Superficie (km²)	Part dans la commune	Part de la commune
-----------------------------------	-------------------	----------------------	------------------------	-------------------	------------------	----------------------	--------------------

aucun résultat

1 Zone de vigilance

Type d'enjeu
Pesticides

1 Plan de gestion des étiages (PGE)

Libellé	État d'avancement	Définition	Superficie (km²)	Part dans la commune	Part de la commune
Tarn	(valeur introuvable)	Bassin a usages importants - déséquilibres ressources/usages	9809275	0.08%	100%

1 Plan Garonne

Libellé	Superficie (km ²)	Part dans la commune	Part de la commune
---------	-------------------------------	----------------------	--------------------

aucun résultat

Énergie

1 Noyau de ZDE

Nom	Statut	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune
-----	--------	-----------------	----------------------	--------------------

aucun résultat

1 Permis d'exploitation de gîte géothermique

Libellé	Titulaire du permis	Autorisation	Date de début	Durée du permis (année)	Débit volumique (m ³ /h)	Débit calorifique (MW)	Nappe sollicitée	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune
---------	---------------------	--------------	---------------	-------------------------	-------------------------------------	------------------------	------------------	-----------------	----------------------	--------------------

aucun résultat

Sites et paysages

1 Site classé

Identifiant national	Libellé	Type de géométrie	Date de création	Date de parution au JO	Type de procédure	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune
----------------------	---------	-------------------	------------------	------------------------	-------------------	-----------------	----------------------	--------------------

aucun résultat

1 Site inscrit

Identifiant national	Libellé	Date de création	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune
----------------------	---------	------------------	-----------------	----------------------	--------------------

aucun résultat

1 ZPPAUP

Code DAU	Libellé	Date de l'arrêté	Superficie (ha)
----------	---------	------------------	-----------------

aucun résultat

1 Patrimoine UNESCO

Code UNESCO	Nom du bien	Date d'inscription	Date de modification	Superficie officielle (ha)	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune
-------------	-------------	--------------------	----------------------	----------------------------	-----------------	----------------------	--------------------

aucun résultat

1 Opération Grand Site (OGS)

Libellé	Date de labellisation	Statut	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune
---------	-----------------------	--------	-----------------	----------------------	--------------------

aucun résultat

Biodiversité

1 ZNIEFF de 2ème génération (version provisoire en attente de validation par le MNHN)

Identifiant MNHN	Identifiant régional	Libellé	Type de zone	Type de procédure	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune		
Z1PZ0592	Z1PZ0592	Bois de Combal et de la Chaupertié	1	modernisation d'une Znieff 1ère génération	315.52	49%	18%		

1 ZICO

Identifiant national	Libellé	Part dans la commune	Part de la commune		
----------------------	---------	----------------------	--------------------	--	--

aucun résultat

1 Natura 2000 - ZSC, SIC, PSIC

Identifiant national	Libellé	Statut	Date de parution au JO	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune			
----------------------	---------	--------	------------------------	-----------------	----------------------	--------------------	--	--	--

aucun résultat

1 Natura 2000 - ZSC, SIC, PSIC (commune limitrophe des communes concernées)

Identifiant national	Libellé	Superficie (ha)
----------------------	---------	-----------------

aucun résultat

1 Natura 2000 - ZPS

Identifiant national	Libellé	Date de l'arrêté	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune				
----------------------	---------	------------------	-----------------	----------------------	--------------------	--	--	--	--

aucun résultat

1 Natura 2000 - ZPS (commune limitrophe des communes concernées)

Identifiant national	Libellé	Superficie (ha)
----------------------	---------	-----------------

aucun résultat

1 Natura 2000 - DOCOB

Libellé	Directiv e Habi tats	Dire ctiv e Oise aux	État d'avan cemen t	Dat e de lanc ement	Dat e de vali dati on	Opérateur	Animateur	Superficie (ha)	Part dans la comm une	Part de la comm une		
---------	----------------------	----------------------	---------------------	---------------------	-----------------------	-----------	-----------	-----------------	-----------------------	---------------------	--	--

aucun résultat

1 PN

Identifiant national	Libellé	Date de création	Part dans la commune	Part de la commune			
----------------------	---------	------------------	----------------------	--------------------	--	--	--

aucun résultat

1 PNR

Identifiant national	Libellé	Date de création	Date de dernière modification	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune			
----------------------	---------	------------------	-------------------------------	-----------------	----------------------	--------------------	--	--	--

aucun résultat

1 RNN

Identifiant national	Libellé	Date de création	Part dans la commune	Part de la commune			
----------------------	---------	------------------	----------------------	--------------------	--	--	--

aucun résultat

1 RNR

Identifiant national	Libellé	Date de création	Part dans la commune	Part de la commune			
----------------------	---------	------------------	----------------------	--------------------	--	--	--

aucun résultat

1 RNCFS

Part dans la commune	Part de la commune		
----------------------	--------------------	--	--

aucun résultat

1 APPB

Identifiant national	Libellé	Date de création	Part dans la commune	Part de la commune			
----------------------	---------	------------------	----------------------	--------------------	--	--	--

aucun résultat

Risques naturels

1 Aléa sismique

Code de l'aléa	Signification
1	très faible

1 Territoire à risque important d'inondation (TRI)

Code national	Libellé	Part dans la commune	Part de la commune	
---------------	---------	----------------------	--------------------	--

aucun résultat

1 Zone alertée dans le cadre de la prévision des crues

Service de prévision des crues

aucun résultat

1 Planche de l'atlas CIZI

N° de la planche de l'atlas	Part dans la commune	Part de la commune	
2242-6	12%	100%	

1 PPRn "feu de forêt"

Identifiant GASPAR	État d'avancement	Date du dernier avancement
--------------------	-------------------	----------------------------

aucun résultat

1 PPRn "inondation"

Identifiant GASPAR	État d'avancement	Date du dernier avancement
81PREF20060183	prescrit	24/11/2006

1 PPRn "mouvement de terrain"

Identifiant GASPAR	État d'avancement	Date du dernier avancement
--------------------	-------------------	----------------------------

aucun résultat

1 PPRn "tassement"

Identifiant GASPAR	État d'avancement	Date du dernier avancement
81PREF20030020	approuvé	13/01/2009

1 PPRn "avalanche"

Identifiant GASPAR	État d'avancement	Date du dernier avancement
--------------------	-------------------	----------------------------

aucun résultat

Risques technologiques

1 Permis et concessions d'hydrocarbures

Libellé	Type de titre	Titulaire	État	Superficie (ha)	Date de début	Part dans la commune	Part de la commune
---------	---------------	-----------	------	-----------------	---------------	----------------------	--------------------

aucun résultat

1 Périmètre (PPRT)

Identifiant GASPAR	Libellé	Type	Date de validation	Date de fin de validité	Part dans la commune	Part de la commune
--------------------	---------	------	--------------------	-------------------------	----------------------	--------------------

aucun résultat

1 ICPE

Base	Numero	Nom usuel	Régime de déclaration	Régime Seveso
------	--------	-----------	-----------------------	---------------

aucun résultat

1 Carrière

Code national ICPE	Exploitant	État de l'activité	Date de l'autorisation de production	Durée de l'autorisation de production (an)	Type de matériau extrait	Matériau extrait	Production maximale autorisée (t/an)
--------------------	------------	--------------------	--------------------------------------	--	--------------------------	------------------	--------------------------------------

aucun résultat

1 Tour aéroréfrigérante (TAR)

Code national	Nom usuel	Service	Régime	Nombre d'installations		
---------------	-----------	---------	--------	------------------------	--	--

aucun résultat

1 Installation nucléaire de base (INB)

Nom de l'installation	Exploitant	Nature	Date de déclaration	Date d'autorisation	Date de parution au J.O.
-----------------------	------------	--------	---------------------	---------------------	--------------------------

aucun résultat

Urbanisme

1 SCoT

Identifiant national	Nom	État d'avancement au 1er janvier	État d'avancement	
00144	SCoT Vignoble Gaillacois Bastides et Val Dadou	Approuvé	Approuvé	

1 Document d'urbanisme

Type de document
POS ou PLU (approuvé)

1 Programme local de l'habitat (PLH)

Code de l'EPCI	Nom de l'EPCI	État d'avancement
248100380	CC Tarn et Dadou	adopté

1 Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Libellé	Type (abrégié)	Type
Tarn et Dadou	OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Transports

1 Projet LGV (fuseau retenu)

Nom	Date de validité	Part dans la commune	Part de la commune
-----	------------------	----------------------	--------------------

aucun résultat

1 Projet routier du réseau national (bande DUP)

Code de la route	Nom de la section	Date de la DUP	Type juridique	Part dans la commune	Part de la commune		
------------------	-------------------	----------------	----------------	----------------------	--------------------	--	--

aucun résultat

1 Projet routier du réseau national (fuseau d'étude)

Nom de l'opération	Type d'acte	Date de l'acte	Part dans la commune	Part de la commune		
--------------------	-------------	----------------	----------------------	--------------------	--	--

aucun résultat